

FAIRE DÉCOUVRIR LA NATURE DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL
2014-2015



TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président-directeur général	3
Structure	5
La Sépaq, le plus grand réseau de plein air au Québec	6
Localisation des établissements	8
Activités et services	10
La Sépaq en chiffres	12
Le Plan stratégique 2012-2017 de la Société : bilan annuel	15
Assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel	16
Contribuer au développement durable du tourisme de nature	22
Garantir une expérience client de qualité	26
Générer de nouveaux revenus	32
Accroître l'agilité et la souplesse de l'organisation	36
Des marques de reconnaissance	39
Résultats du Plan stratégique 2012-2017	40
Revue financière	47
Rapport de la direction	50
Rapport de l'auditeur indépendant	50
États financiers	52
Conseil d'administration et gouvernance	70
Les dirigeants de la Société	80
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	84
Emploi et qualité de la langue française dans l'administration	85
Politique de financement des services publics	85
Contrats de services	85
Développement durable	86
Occupation et vitalité des territoires	92
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	94
Coordonnées des établissements	98

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux – 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
ISBN-978-2-550-73119-1 (imprimé)
ISBN-978-2-550-73120-7 (PDF)
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-0833-028X

RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF





Monsieur Laurent Lessard
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Bureau A301
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier 2014-2015.

En plus de présenter les états financiers audités, ce rapport fait aussi état des points marquants de l'année et souligne les défis que doit relever la Société dans le cadre de ses opérations.

Finalement, celui-ci est rédigé conformément aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le président du conseil d'administration,



Daniel Deslauriers

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



La Société a poursuivi avec succès les nombreuses initiatives novatrices issues de son Plan stratégique 2012-2017, permettant à celle-ci de poursuivre son développement harmonieux autour d'une vision stimulante.

Année après année, la Société démontre sa capacité à s'adapter aux besoins de ses clients en sachant innover et améliorer ses pratiques commerciales, et ce, avec le souci d'une concertation régionale, élément clé de ses succès. La Société met tout en œuvre afin d'offrir des activités et des services diversifiés et de qualité répondant à sa clientèle, tout en optimisant son exploitation afin d'assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel qui lui est confié. La Société contribue de manière importante au développement des régions du Québec et elle est un acteur majeur de l'industrie touristique.

Mentionnons également la participation active de la Société, au cours des derniers mois, à l'atteinte de l'équilibre budgétaire du Québec. À cet effet, la Société a poursuivi son contrôle serré sur ses dépenses tout en améliorant de façon significative ses résultats nets. Entre autres, elle a poursuivi la révision de ses modes d'exploitation afin de les optimiser et d'améliorer son efficacité.

Un des autres éléments marquants de l'année 2014-2015 a été l'annonce du départ à la retraite de monsieur Raymond Desjardins, dont le leadership et l'implication au sein de la Société, particulièrement à titre de président-directeur général, ont grandement contribué à son développement et à son rayonnement.

Ainsi, monsieur Desjardins a été l'architecte de l'élaboration du Plan stratégique 2012-2017, dont la mise en œuvre permet entre autres à la Société de développer des activités de tourisme de nature novatrices, mettant en valeur les richesses naturelles et culturelles de toutes les régions et visant à faire du Québec une destination touristique incontournable. Je tiens donc à remercier chaleureusement monsieur Desjardins pour son engagement et sa contribution exceptionnelle à l'essor de la Société.

Tout a été mis en place par le conseil d'administration afin que le processus de transition à la présidence et direction générale de la Société se déroule le plus efficacement possible, en assurant la continuité des affaires.

Finalement, à titre de président du conseil, j'ai le privilège d'avoir à mes côtés des collègues dont la rigueur et l'expérience diversifiée sont un apport inestimable à la saine gouvernance de la Société. Je les remercie de leur contribution au succès de la Société. J'aimerais également souligner l'énergie déployée par l'équipe de direction à faire de la Société une organisation performante et contributive à l'économie du Québec ainsi que leur excellente collaboration auprès du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Deslauriers', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Daniel Deslauriers

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec plaisir et une certaine émotion que je vous présente le rapport annuel 2014-2015 de la Société des établissements de plein air du Québec. En effet, ce rapport vient clore un grand chapitre de mon engagement auprès de la Société puisque je prendrai ma retraite en juin 2015.

J'ai la conviction profonde que la Société a maintenant atteint une maturité organisationnelle qui s'inscrit dans toutes ses sphères d'activité. La Société a dépassé, pour une première année, le cent millions de dollars de revenus commerciaux malgré un contexte touristique difficile. De plus, en lien avec sa mission de conservation des actifs qui lui ont été confiés, la Société a dépassé pour une première fois l'objectif de 2 % d'investissement de la valeur de ses actifs qu'elle s'était fixé dans son Plan stratégique 2012-2017.

La Société se démarque également à titre de partenaire économique en région et de créateur de richesse collective. En effet, une étude réalisée à la demande de la Société démontre qu'elle génère 552 millions de dollars de produit intérieur brut par année et plus de 168 millions de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux.

Sa capacité de se réinventer et son goût pour l'innovation en font un modèle en termes d'offres d'activités et de services. On peut penser au succès des nombreuses nouvelles possibilités d'hébergement, que ce soit en prêt-à-camper ou en chalet, ou encore à la mise en œuvre de la Stratégie famille, qui se déploiera sur les trois prochaines années visant à faire de la Société la destination famille au Québec.

Soulignons également que la Société a participé activement à l'atteinte des objectifs du gouvernement dans le cadre du retour à l'équilibre budgétaire. En effet, au cours de la dernière année, la Société a atteint l'ensemble des cibles d'amélioration déterminées par le gouvernement, et ce, en présentant un résultat net de beaucoup supérieur aux dernières projections du ministre des Finances, contribuant ainsi de façon positive par l'amélioration significative de son résultat net. Cette performance témoigne de l'engagement de toute l'équipe de gestion de la Société qui a travaillé à l'optimisation de l'ensemble de ses opérations, tout en préservant l'apport économique de la Société dans les régions.

Avec le support du conseil d'administration, l'appui indéfectible et le dynamisme de l'équipe de direction et l'enthousiasme et la créativité de ses employés, je suis convaincu que la Société poursuivra avec succès ce cycle marquant de son existence, entrepris en 2012, qui en fera un modèle enviable en matière de tourisme de nature et de gestion et développement du patrimoine naturel et culturel.

J'aimerais remercier l'équipe de direction et l'ensemble des employés qui ont partagé avec moi cette vision renouvelée de la Société. Je tiens finalement à remercier les membres du conseil d'administration pour leur confiance.

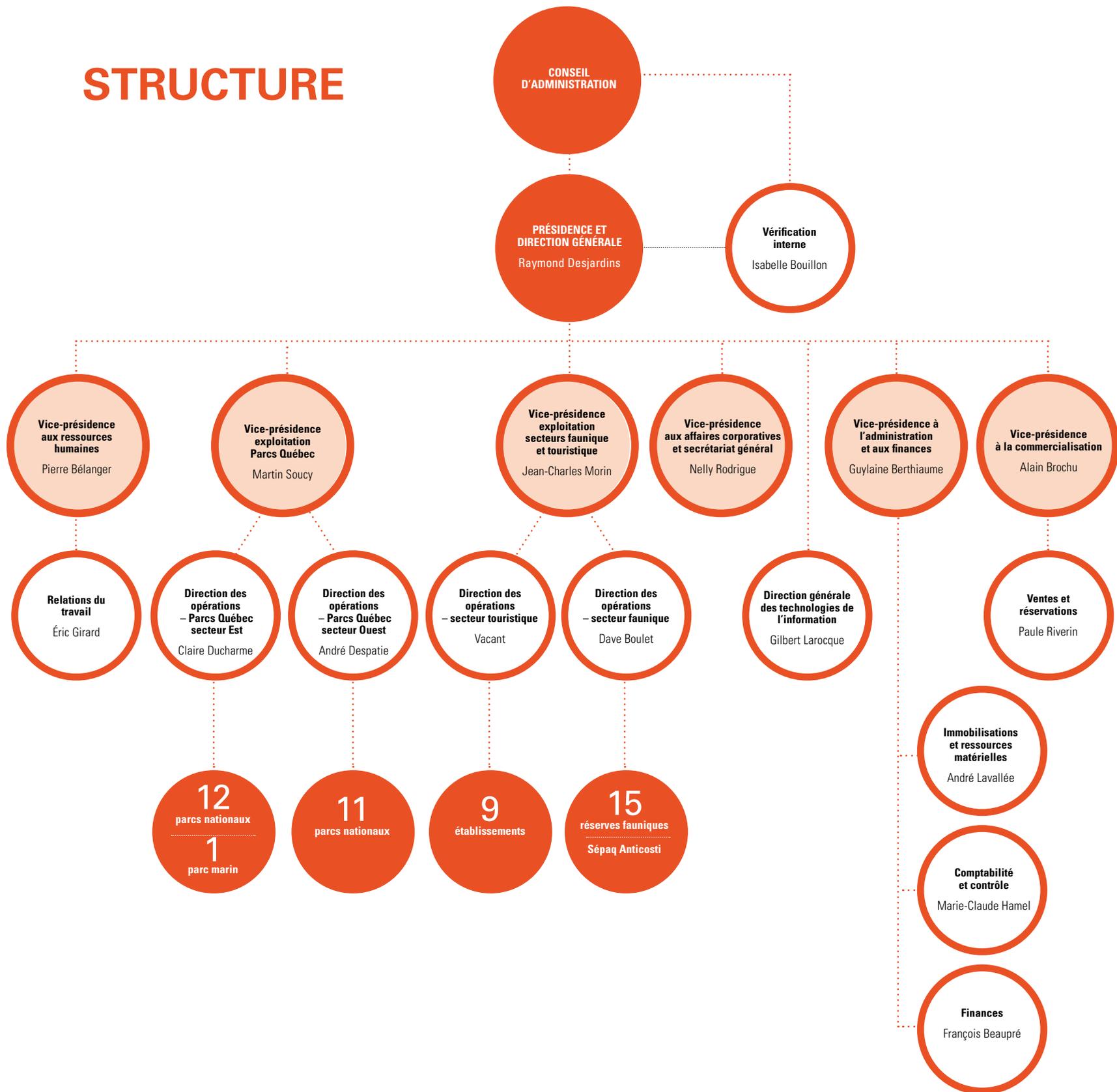
Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raymond Desjardins'. The signature is fluid and cursive, with a distinct dot at the end.

Raymond Desjardins



STRUCTURE



LA SÉPAQ, LE PLUS GRAND RÉSEAU DE NATURE ET DE PLEIN AIR AU QUÉBEC

Les Québécois et les Québécoises sont animés d'une fierté toute légitime à l'endroit de la nature généreuse qui leur procure une multitude de lieux propices à l'émerveillement, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. La Société est fière d'assumer la gestion et la mise en valeur des territoires et des établissements que lui confie le gouvernement du Québec. Par le biais de ses 49 établissements, la Société offre une panoplie d'activités et de services pouvant répondre à l'ensemble des attentes de sa clientèle diversifiée, puisque chaque établissement possède ses caractéristiques. Par ailleurs, une autre des particularités de la Société est qu'elle réinvestit la totalité de ses liquidités dans le maintien et le développement du patrimoine naturel et culturel qui lui a été confié ainsi que dans ses infrastructures et activités.



PARCS NATIONAUX

Les 23 parcs nationaux québécois exploités par la Société ainsi que le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, exploité conjointement avec le gouvernement fédéral, constituent des espaces témoins où la nature évolue sans autres interventions que celles nécessaires à leur conservation et à leur mise en valeur éducative et récréative. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, de même que par leurs caractéristiques culturelles et historiques, les parcs nationaux représentent une vitrine exceptionnelle pour le Québec, très appréciée non seulement des Québécois, mais également des touristes étrangers.

Créés en vertu de la Loi sur les parcs, les parcs nationaux ont pour objectif prioritaire d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation extensive. Bien que tout le territoire compris à l'intérieur d'un parc soit sous l'autorité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, la Société s'est vue confier l'exploitation des parcs situés au sud du 50^e parallèle. Sauf exception, toute personne qui accède à un parc, y circule ou y pratique une activité doit acquitter un droit d'accès dont le montant est déterminé par règlement. Toute forme de chasse ou de piégeage y est interdite. D'ailleurs, seules les activités autorisées par le directeur du parc y sont permises.

SECTEUR FAUNIQUE

Le réseau des 15 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti s'étalent en de vastes contrées forestières et sauvages où les expériences vécues, reliées à la faune et au plein air, facilitent le contact avec la nature dans des décors sublimes. Les réserves fauniques et Sépaq Anticosti offrent des activités et des services favorisant le maintien de modes de vie traditionnels associés à la nature, notamment la chasse et la pêche et ouvrent aussi leurs portes à la villégiature et autres activités de plein air.

Créées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, les réserves fauniques sont des territoires structurés voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. La responsabilité des réserves fauniques relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La Société y organise des activités, y fournit des services sur une base lucrative et y exploite un commerce à des fins de mise en valeur ou d'utilisation de la faune ou à des fins de pratiques récréatives. Les principes d'équité et d'accessibilité pour les résidents du Québec guident les actions de la Société. Ainsi, le résident québécois qui désire chasser dans un secteur à accès contingenté doit avoir été sélectionné par tirage au sort. Cependant, contrairement aux parcs nationaux, la Société n'a pas l'exclusivité du territoire : des exploitants de la forêt, des mines ou autres activités similaires y sont également actifs.

SECTEUR TOURISTIQUE

Le secteur touristique, quant à lui, est composé de neuf établissements qui accueillent une clientèle variée. La Station touristique Duchesnay se distingue par ses nombreuses activités, son auberge 4 étoiles et ses chalets en bordure du magnifique lac Saint-Joseph. Le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec sont des attraits touristiques majeurs de la ville de Québec tandis que le Gîte du Mont-Albert, situé en montagne au cœur du parc national de la Gaspésie, est une auberge classée 4 étoiles des plus accueillantes. Le Centre touristique du Lac-Simon, le Camping des Voltigeurs et le Centre touristique du Lac-Kénogami invitent à des vacances familiales fort agréables. En Gaspésie, l'Auberge et Golf Fort-Prével, avec ses 80 hectares de verdure surplombant la mer, est un cadre de rêve, tant pour un séjour de golf que pour des vacances en famille. Enfin, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs offre un hébergement grand confort 4 étoiles dans un lieu gardé sauvage. Unique dans l'est du Canada, elle est perchée à 615 mètres d'altitude et offre 60 kilomètres carrés de nature pour la pratique d'activités de plein air en compagnie de guides expérimentés.





LABRADOR

Natashquan

Port-Menier

Fleuve Saint-Laurent

Matane

Gaspé

Golfe du Saint-Laurent

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

NOUVEAU-BRUNSWICK

NOUVELLE-ÉCOSSE

ÉTATS-UNIS

ONTARIO

North Bay

Rouyn-Noranda

Val-d'Or

Chibougamau

Saguenay

Tadoussac

Rivière-du-Loup

Rimouski

Percé

La Tuque

Trois-Rivières

Québec

Mont-Laurier

Mont-Tremblant

Ottawa

Montréal

Sherbrooke

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS

PARCS QUÉBEC

	Kilomètres de Québec	Kilomètres de Montréal
① Parc national d'Aigüebelle	919	675
② Parc national d'Anticosti	679 ✈	914 ✈
③ Parc national du Bic	285	527
④ Parc national du Fjord-du-Saguenay	269	522
⑤ Parc national de Frontenac	150	260
⑥ Parc national de la Gaspésie	520	770
⑦ Parc national des Grands-Jardins	135	435
⑧ Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie	170	470
⑨ Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé	758	985
⑩ Parc national des Îles-de-Boucherville	243	10
⑪ Parc national de la Jacques-Cartier	40	293
⑫ Parc national du Lac-Témiscouata	294	516
⑬ Parc national de Miguasha	541	779
⑭ Parc national du Mont-Mégantic	240	225
⑮ Parc national du Mont-Orford	285	150
⑯ Parc national du Mont-Saint-Bruno	253	20
⑰ Parc national du Mont-Tremblant	390	145
⑱ Parc national des Monts-Valin	253	500
⑲ Parc national d'Oka	292	46
⑳ Parc national d'Opémican	837	596
㉑ Parc national de Plaisance	383	160
㉒ Parc national de la Pointe-Taillon	250	500
㉓ Parc national de la Yamaska	253	100
㉔ Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent	161	476

RÉSERVES FAUNIQÜES QUÉBEC

	Kilomètres de Québec	Kilomètres de Montréal
① Réserve faunique Ashuapmshuan	325	470
② Réserve faunique Assinica	570	756
③ Réserve faunique des Chic-Chocs	482	772
④ Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi	570	756
⑤ Réserve faunique des Laurentides	80	310
⑥ Réserve faunique La Vérendrye - secteur Abitibi	600	470
⑦ Réserve faunique La Vérendrye - secteur Outaouais	405	275
⑧ Réserve faunique Mastigouche	260	145
⑨ Réserve faunique de Matane	440	665
⑩ Réserve faunique de Papineau-Labelle	420	190
⑪ Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles	587	835
⑫ Réserve faunique de Port-Daniel	675	900
⑬ Réserve faunique de Portneuf	90	240
⑭ Réserve faunique de Rimouski	335	560
⑮ Réserve faunique Rouge-Matawin	290	180
⑯ Réserve faunique du Saint-Maurice	200	250
* Sépaq Anticosti	679 ✈	914 ✈

CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

	Kilomètres de Québec	Kilomètres de Montréal
① Aquarium du Québec	10	240
② Auberge de montagne des Chic-Chocs	480	700
③ Auberge et Golf Fort-Prével	718	945
④ Camping des Voltigeurs	150	110
⑤ Centre touristique du Lac-Kénogami	230	475
⑥ Centre touristique du Lac-Simon	425	195
⑦ Gîte du Mont-Albert	500	720
⑧ Parc de la Chute-Montmorency	13	265
⑨ Station touristique Duchesnay	45	265

ACTIVITÉS ET SERVICES

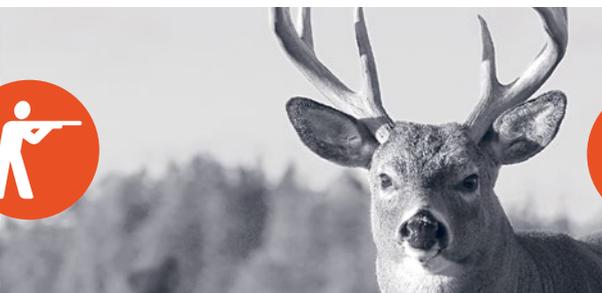
La Société offre à travers ses 49 établissements un éventail d'activités et de services invitant les visiteurs à vivre des expériences diversifiées dans des environnements naturels enchanteurs.

ACTIVITÉS



PLEIN AIR

- **ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE**
Observation et découverte de la flore, de la faune et du patrimoine
- **ACTIVITÉS CULTURELLES**
Visite d'expositions, dégustation de produits du terroir
- **ACTIVITÉS SPORTIVES AQUATIQUES ESTIVALES**
Baignade, rabaska, canot, kayak, croisière, rafting
- **ACTIVITÉS SPORTIVES TERRESTRES ESTIVALES**
Randonnée pédestre, randonnée en montagne, via ferrata, quad, vélo, golf, gyropode Segway
- **ACTIVITÉS HIVERNALES**
Randonnée (courte et longue), traîneau à chiens, trottinette des neiges, ski de fond, ski Méta, ski de haute randonnée, motoneige (sauf parcs nationaux), raquette, patin, glissade, pêche blanche



CHASSE

- **ORIGINAL**
- **CERF DE VIRGINIE**
- **PETIT GIBIER**
- **OURS NOIR**
- **AVEC HÉBERGEMENT**
Chalet
Auberge
Camp rustique
Camping



PÊCHE

- **QUOTIDIENNE**
Embarcation de la Sépaq
Embarcation personnelle
À gué
Aventure
- **AVEC HÉBERGEMENT**
Chalet
Auberge
Camp rustique
Camping

SERVICES



HÉBERGEMENT

- **CAMPING**
- **PRÊT-À-CAMPER**
Tente Huttopia
Tente Hékipia
Tente-roulotte
Tente Huttopia nordique
- **CAMP DE PROSPECTEUR**
- **CHALET EXP.**
Nature
Modik
Compact
Traditionnel
- **HÔTELLERIE**
- **YOURTE**
- **ABRI TROIS MURS**
- **CAMP RUSTIQUE**
- **REFUGE**
- **IGLOO**



ATTRACTIONS TOURISTIQUES

- AQUARIUM DU QUÉBEC
- PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY
- ASTROLAB
(parc national du Mont-Mégantic)
- MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE
(parc national de Miguasha)

SCOLAIRE

- ACCUEIL DE GROUPES SCOLAIRES
- VISITE DANS LES ÉCOLES

CORPORATIF ET ÉVÉNEMENTIEL

- SALLES DE RÉUNION, DE RÉCEPTION ET DE BANQUET



RESTAURATION

- RESTAURANT
- CAFÉTÉRIA
- CASSE-CROÛTE

AUTRES SERVICES

- LOCATION D'ÉQUIPEMENTS (canot, kayak, vélo)
- BOUTIQUE NATURE ET BOUTIQUE FAUNE
- DÉPANNEUR

LA SÉPAQ EN CHIFFRES

23

PARCS NATIONAUX

.....
PARC MARIN
DU SAGUENAY-
SAINT-LAURENT
.....

6 985 kilomètres carrés
DE TERRITOIRE

15

RÉSERVES FAUNIQUES

66 048 kilomètres carrés

DE TERRITOIRE

.....
SÉPAQ ANTICOSTI
.....

4 177 kilomètres carrés
DE TERRITOIRE

9

ÉTABLISSEMENTS

.....
2 ATTRAITS MAJEURS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC
.....

4 HÔTELS | 3 CAMPINGS



303 068

PERSONNES AYANT
PARTICIPÉ AUX
ACTIVITÉS DE
DÉCOUVERTE

11 300

KILOMÈTRES
DE ROUTE

106

TENTES
HÉKIPIA

196

CAMPS RUSTIQUES
ET REFUGES

473

HÉBERGEMENTS EN
PRÊT-À-CAMPER

322

TENTES
HUTTOPIA

239

SENTIERS DE
COURTE
RANDONNÉE

44 088

ÉLÈVES AYANT PARTICIPÉ
AU PROGRAMME
D'ACTIVITÉS SCOLAIRES

10

SENTIERS DE
LONGUE
RANDONNÉE

24

CENTRES DE
DÉCOUVERTE ET
DE SERVICES

5,843

MILLIONS DE
JOURS DE VISITE

2 912

EMPLOYÉS

PLUS DE
13 000

LACS

PLUS DE
7 200

SITES DE CAMPING

182

UNITÉS
D'HÔTELLERIE

66,5%

TAUX DE
SUCCÈS
CHASSE À
L'ORIGINAL

24

NATURE

711

CHALETS

(INCLUANT EXP., NATURE,
MODIK, COMPACT)

25

COMPACT

PLUS DE
200

ENTENTES DE
PARTENARIAT

18

MODIK

25

EXP.



LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017 DE LA SOCIÉTÉ : **BILAN ANNUEL**

La troisième année de la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2017 vient de se terminer. Celui-ci a été élaboré en vue de favoriser l'essor de la Sépaq afin qu'elle continue de remplir pleinement une mission rajeunie et renouvelée qui est de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

Avec le thème « Faire découvrir la nature du Québec », la Sépaq s'est défini une vision, s'engageant à faire vivre des expériences distinctives et mémorables à ses clientèles en matière de tourisme de nature, et cela, en s'appuyant sur son savoir-faire en gestion et en développement du patrimoine naturel et culturel et sur l'engagement d'une équipe d'employés passionnés. Afin de répondre aux engagements pris et atteindre cette nouvelle vision, l'accent a été mis sur la conservation du patrimoine et sur le développement de nouveaux produits porteurs et innovants, que ce soit au niveau des activités ou de l'hébergement ou encore l'ajout de nouvelles offres de forfaits, promettant ainsi un éventail de séjours sur mesure et variés.

La mise en œuvre de ce plan stratégique s'est donc poursuivie cette année, toujours en s'articulant autour de six grandes valeurs : la créativité, le plaisir, la performance, le respect, la concertation et l'intégrité qui teintent l'ensemble des pratiques de gestion et les actions de la Sépaq.

Il faut également rappeler que cinq enjeux majeurs ont été ciblés et jumelés à cinq grandes orientations. Divers axes d'intervention, découlant de ces orientations, ont été déterminés afin de définir les actions à poser. Afin de s'assurer de l'avancement des différentes facettes de ce dossier prioritaire pour l'avenir de la Société, un suivi des objectifs à atteindre, des indicateurs et des cibles est effectué.

Il est possible de consulter le Plan stratégique 2012-2017 de la Sépaq sur son site Web à sepaq.com sous le menu *Notre organisation – Documentation corporative*.

Par ailleurs, un bilan des principales activités, regroupées sous les cinq grandes orientations, est présenté ci-après, ainsi qu'un tableau énonçant les résultats au 31 mars de chaque année écoulée, pour chacun des indicateurs.

ORIENTATION

01

ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PROTECTION DES RÉSERVES FAUNIQUES

Pour assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel, l'un des premiers axes d'intervention est la protection des réserves fauniques et de leur biodiversité. En 2014-2015, la Société a poursuivi ses actions aux échelles nationale et régionale relativement à la réalisation de projets d'expérimentation du concept d'aire protégée polyvalente, de concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). L'aire protégée polyvalente vise à répondre à la fois à des objectifs de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles. Les projets réalisés visent, entre autres, à évaluer le potentiel d'intégration de deux réserves fauniques au registre québécois des aires protégées. Les deux projets pilotes initiés depuis quelques années pour expérimenter ce concept dans les réserves fauniques Mastigouche et de Matane sont toujours en cours.

La Société a investi encore beaucoup d'efforts cette année en matière de gestion intégrée des ressources, l'un des axes majeurs du régime forestier mis en œuvre par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Plus spécifiquement, la Société a complété un projet visant à munir chaque réserve faunique de plans d'aménagement pour l'habitat de l'orignal, du cerf de Virginie et de la gélinotte huppée. Ces plans d'aménagement permettront à la Société de faciliter l'intégration des besoins inhérents à la protection et à l'amélioration de l'habitat de ces espèces dans la planification de l'aménagement forestier prévue dans les réserves fauniques.

En collaboration avec le MFFP, la Société a réalisé un inventaire aérien de l'orignal dans la réserve faunique de Rimouski. Celui-ci a permis de confirmer la forte croissance de la population. En effet, le cheptel est passé de 12 orignaux par 10 kilomètres carrés (données de 2001) à 29,6 orignaux par 10 kilomètres carrés, soit une des plus fortes densités au Québec. Cette information a permis d'augmenter le prélèvement dès la saison 2014, au grand plaisir des chasseurs.

Un plan de gestion de l'orignal (2014-2017) a été élaboré et mis en œuvre à l'automne 2014 dans la réserve faunique des Chic-Chocs. D'ici 4 ans, la population de l'orignal devrait atteindre 15 orignaux par 10 kilomètres carrés, soit la capacité de support de l'habitat selon les spécialistes du MFFP. Elle est actuellement de 11 orignaux par 10 kilomètres carrés. Ce plan vise à diminuer la pression de chasse du segment femelle et permettra terme de bonifier l'expérience de chasse et d'augmenter le prélèvement.

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX

Stratégie de conservation des parcs nationaux

Depuis plusieurs années, la Société a mis en œuvre de nombreuses actions favorisant la conservation des parcs nationaux, que l'on pense au Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE), à la conception et à l'implantation des plans de conservation dans chacun des parcs ou encore à la création du guide de caractérisation des sites d'implantation pour les projets d'immobilisations. De nombreux projets de recherche et d'acquisition de connaissances sont de plus réalisés, et ce, régulièrement en partenariat avec le milieu scientifique. Toutes ces actions sont essentielles et ont permis d'agir concrètement pour la conservation de ces territoires exceptionnels et des richesses qu'ils renferment.

Dans le cadre du Plan stratégique 2012-2017, la Société a réservé une somme de 1,5 million de dollars à même ses liquidités pour la mise en œuvre des plans de conservation, somme à laquelle s'ajouteront des contributions de partenaires. En 2014-2015, la Société a investi 781 000 dollars à la réalisation de ces plans, dont 337 000 dollars proviennent de partenariats avec le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF) et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Ainsi, 246 projets pour favoriser la mise en œuvre des plans de conservation ont été réalisés dans l'ensemble des parcs.

Au cours des dernières années, le nombre des autorisations de recherche émises à des partenaires provenant d'universités, de ministères, d'organismes de conservation et autres a augmenté. Ainsi, pour l'année 2014-2015, 111 autorisations ont été émises. Parmi les projets majeurs, il faut noter un projet visant la sauvegarde des caribous au parc national de la Gaspésie, un projet de recherche scientifique sur des techniques de contrôle du phragmite exotique au parc national des Îles-de-Boucherville, un projet de recherche sur l'épidémie de l'arpenreuse de la pruche au parc national de la Jacques-Cartier, des projets de fouilles archéologiques au parc national du Lac-Témiscouata, un projet de télémétrie sur le loup au parc national du Mont-Tremblant et un projet de stabilisation des berges au parc national de la Pointe-Taillon.

De plus, en de nombreuses occasions, les équipes des parcs collaborent et contribuent à la réalisation de projets d'envergure régionaux ou nationaux, parfois en partageant des données, d'autres fois en y investissant temps et argent pour le bénéfice commun du parc et des partenaires. On peut citer, parmi ces projets, une étude réalisée dans le cadre des actions du RPGLSF,



PARC NATIONAL DE FRONTENAC



PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER

visant à identifier l'impact du marnage au Grand lac Saint-François au parc national de Frontenac, une contribution à l'initiative pour le développement d'un atlas québécois des libellules et le partage de données issues de différents inventaires réalisés dans le cadre du PSIE, comme les inventaires de chiroptères et de la faune benthique.

Fonds Parcs Québec

Les dons récoltés par le Fonds Parcs Québec, grâce à la généreuse contribution des visiteurs, ont permis de soutenir douze projets de recherche essentiels à la conservation des parcs nationaux. Les contributions volontaires au fonds ont permis d'investir 70 500 dollars dans ces projets de conservation spécifiques. À titre d'exemple, mentionnons ceux portant sur la cartographie fine des habitats sensibles au parc national des Monts-Valin, sur le suivi télémétrique des orignaux (en partenariat avec le MFFP, le ministère des Transports, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et la MRC de Maria-Chapdelaine) au parc national de la Pointe-Taillon, sur la création d'une ceinture verte autour du parc national de la Yamaska pour la préservation d'une connectivité entre les milieux naturels (en partenariat avec Nature-Action Québec, la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska et l'Organisme de bassin versant de la Yamaska) et sur la préservation des corridors écologiques avec les terres environnantes et l'évaluation de la connectivité avec le Corridor appalachien au parc national du Mont-Orford. Dès les débuts du Fonds Parcs Québec en 2010, les dons récoltés ont permis de soutenir des projets qui ne l'auraient pas été autrement.

Forum sur les zones périphériques des parcs nationaux

Une page d'histoire s'est écrite les 30 et 31 octobre 2014 alors que 130 personnes se sont réunies à l'occasion du Forum sur les zones périphériques organisé par la Société. L'objectif de cet événement visait à servir de bougie d'allumage afin de sensibiliser et mobiliser les principaux partenaires à l'importance de la zone périphérique pour la conservation des parcs nationaux. Les participants provenaient des tables d'harmonisation des parcs nationaux, des conseils régionaux de l'environnement, de ministères et d'organismes de conservation, ainsi que des gestionnaires de parcs nationaux.

Le constat est que, malgré l'efficacité des mesures de conservation mises de l'avant dans chacun des parcs nationaux, les effets de ce qui se passe en périphérie des parcs aura toujours une grande influence. Plusieurs parcs nationaux sont de petite superficie et se situent parfois au cœur de régions fortement peuplées, sujettes à diverses formes d'utilisation du territoire, comme l'exploitation forestière et minière, l'agriculture ou simplement l'urbanisation. Tous ces usages sont parfaitement légitimes et nécessaires pour assurer le développement économique et social des milieux de vie. Dans les faits, les autorités locales prennent souvent certaines décisions de développement sans même se douter des impacts sur le parc national voisin. Cette même réalité s'applique également aux propriétaires de lots privés contigus aux parcs, notamment pour les activités agroforestières. À divers degrés, les habitats et les espèces des parcs nationaux peuvent être influencés par ces activités menées à la périphérie des parcs.

Bien que la Société n'ait pas le mandat de gérer les zones périphériques, elle a pris l'initiative d'engager cette conversation, avec la conviction que les zones périphériques peuvent devenir des alliées extraordinaires pour assurer la conservation des parcs nationaux et que cette mobilisation peut même être bénéfique aux zones périphériques. Déjà, il y a quelques années, deux parcs nationaux ont ouvert la voie en mettant sur pied des projets qui ont fait consensus avec les communautés limitrophes : le parc national du Mont-Mégantic et le parc national de Frontenac. Tous deux étaient confrontés à des enjeux de conservation spécifiques à leur territoire, l'un en matière de pollution lumineuse alors qu'il abrite l'observatoire astronomique du Mont-Mégantic, l'autre ayant la volonté de maintenir ou d'améliorer la santé du Grand lac Saint-François. D'autres parcs nationaux ont emboîté le pas par la suite : le parc national de la Yamaska, le parc national du Mont-Orford, le parc national d'Oka et le parc national du Mont-Tremblant, chacun y allant avec des projets touchant des enjeux spécifiques à leur territoire et visant à améliorer le niveau de maintien de l'intégrité écologique.

De plus, le forum a permis de faire la lumière sur les projets déjà existants, de s'inspirer de pratiques ayant cours dans d'autres pays, dont celles en vigueur dans le réseau des parcs nationaux français, et de réfléchir aux moyens permettant d'intégrer les préoccupations de conservation des parcs nationaux dans la gestion des zones périphériques afin que tous bénéficient de parcs nationaux et de territoires régionaux en bonne santé.

Un sondage transmis aux participants du forum a révélé un excellent taux d'appréciation. Globalement, la presque totalité des participants a affirmé que l'événement a été un moment privilégié pour échanger avec d'autres sur les zones périphériques, tout en permettant de mieux comprendre les enjeux liés à ces zones et en incitant à vouloir s'impliquer davantage dans leur communauté pour la mise en œuvre de projets de conservation.

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Pour les parcs nationaux, l'acquisition de connaissance est primordiale; car pour conserver, il faut d'abord connaître. Tous les projets de recherche, d'inventaire et de suivi permettent d'enrichir la connaissance des territoires. Les connaissances acquises permettent aussi d'offrir et d'enrichir les activités de découverte, caractère distinctif d'une visite dans les parcs nationaux. Finalement, la diffusion peut aussi se traduire sous différentes formes afin de sensibiliser le public à la mission des parcs.

Le Bulletin de conservation, une treizième édition

Pour une treizième année consécutive, la présentation de plusieurs projets de conservation a été publiée dans le cadre du Bulletin de conservation. Au total, quinze articles dressent un portrait de divers projets de suivi, d'inventaire, de recherche scientifique et de gestion du milieu réalisé à la grandeur du réseau. Ce bulletin est disponible sous format papier et numérique sur le site Web de la Société, au lien suivant : http://www.sepaq.com/pq/conservation/bulletin_conservation.dot.

Le blogue de conservation

Autre outil de diffusion, le blogue Parcs Québec Conservation, accessible au <http://www.sepaq.com/parcs-quebec/blogue/>, résume de nombreux projets en lien avec la conservation et l'éducation. Chaque semaine, un nouveau billet est publié, ajoutant 50 billets par année à la série de courts articles. Les billets du blogue, incluant ceux des années précédentes, ont généré près de 80 000 visites au cours de l'année, représentant une augmentation de près de 20 % comparativement à l'année précédente.

Les activités de découverte

Une foule de possibilités sont offertes aux visiteurs afin d'augmenter leurs connaissances sur le milieu naturel. Certaines activités sont offertes par le biais de gardes-parcs naturalistes alors que d'autres sont réalisées de façon autonome par le visiteur. La technologie a même permis aux internautes d'assister, dans le confort de leur foyer, à la naissance d'un pygargue à tête



PARC NATIONAL DE L'ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ



PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON



RÉSERVE FAUNIQUE LA VÉRENDRYE

blanche, grâce à la discrète installation d'une webcam dans son nid, au parc national du Lac-Témiscouata.

Au cours de la dernière année, la Société a concentré la présentation de son programme de découverte animée dans les périodes de plus forte fréquentation. Afin de revoir les façons de faire en la matière et de tracer le chemin pour l'avenir en fonction des capacités financières, une réflexion portant sur la découverte et l'éducation a été lancée à l'automne 2014. Des gestionnaires et des gardes-parcs naturalistes ont été invités à participer à cette réflexion qui devrait se conclure, au cours de l'année 2015, avec le dépôt d'une stratégie précisant les orientations et les actions pour les prochaines années.

Partage de l'expertise des parcs

Dans le cadre de ses activités pour contrer la pollution lumineuse, le parc national du Mont-Mégantic a participé à la préparation d'une formation sur le contrôle de la pollution lumineuse destinée aux municipalités.

Des événements scientifiques

Le parc national du Bic a organisé, le 5 mai 2014, un troisième colloque sur la recherche scientifique, permettant aux chercheurs qui réalisent leurs travaux sur ce territoire de partager leurs résultats et réfléchir aux perspectives pour de futurs projets.

Le parc national du Lac-Témiscouata a organisé, les 16 et 17 août 2014, un premier colloque populaire dans le cadre du Congrès mondial acadien. Cet événement a permis de présenter différents aspects liés à la conservation du parc et à son histoire, ainsi que de créer un lien entre les communautés acadiennes et les communautés locales.

20^e anniversaire du parc national du Mont-Mégantic

Dans le cadre de son vingtième anniversaire, le parc national du Mont-Mégantic a produit et a diffusé une capsule vidéo afin de rendre hommage aux pionniers qui ont permis la création de ce parc.

Gestion des pêcheries

En 2014-2015, l'exploitation de la pêche sportive effectuée dans les parcs nationaux a été intégrée au système informatisé de suivi et d'analyse des pêcheries développé par la Société, initialement implanté dans les réserves fauniques, afin de gérer de façon plus optimale et efficace la mise en valeur durable de la ressource halieutique dans ces aires protégées. Le système permet d'uniformiser la saisie des statistiques de pêche, de fournir un outil efficace et performant pour suivre et analyser les pêcheries, de conserver un historique d'exploitation et d'avoir une image complète des pêcheries.

Plusieurs projets ont été réalisés dans les réserves fauniques avec l'appui de la Fondation de la faune du Québec et/ou de Pêche et Océans Canada

pour améliorer les connaissances sur certains habitats problématiques de l'omble de fontaine ou pour restaurer des frayères et assurer la libre circulation du poisson. Ces projets ont été principalement réalisés en fonction des orientations émises dans les plans de pêcheries élaborés pour chacune des réserves fauniques.

La Société a continué de veiller à la coordination et au suivi de la mise en œuvre des douze plans directeurs inhérents à la protection et à la mise en valeur des pêcheries dans les réserves fauniques. Ces plans visent à assurer un bon suivi de la gestion de l'exploitation de la pêche, une meilleure protection des habitats aquatiques clés des réserves fauniques, l'identification des lacs déficients les plus prometteurs à des fins de restauration d'habitat et ceux les plus propices à l'ensemencement. Ultiment, les mesures ciblées dans les plans directeurs permettront d'assurer la pérennité de la ressource halieutique pour les générations actuelles et futures et d'offrir une qualité de pêche satisfaisante à la clientèle des réserves fauniques.

Les réserves fauniques de Portneuf et Mastigouche ont collaboré à la réalisation d'un projet de recherche triennal initié grâce à l'implication du MFFP et de trois universités : l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Chicoutimi. Ce projet vise à acquérir de nouvelles connaissances contribuant à assurer la pérennité des populations d'ombles de fontaine et à maintenir à long terme l'industrie récréotouristique associée à son exploitation par la pêche. Le projet vise également à diminuer les interactions négatives entre les populations d'ombles de fontaine indigènes et celles issues des ensemencements, en proposant des outils d'aide à la décision qui permettront de réduire le mélange génétique entre les populations et en atténueront les impacts écologiques.



RÉSERVE FAUNIQUE DE PAPINEAU-LABELLE

ORIENTATION

02

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME DE NATURE



LA SÉPAQ, SOURCE DE RICHESSE COLLECTIVE

CHAQUE JOUR
DE VISITE, 60,72 \$
SONT DÉPENSÉS À
L'EXTÉRIEUR DES
TERRITOIRES

522,9 M\$

DE P.I.B./ANNÉE

168,1 M\$

DE REVENUS FISCAUX
ET PARAFISCAUX/ANNÉE

À CHAQUE 1,0 M\$
DÉPENSÉ PAR
LA SÉPAQ,
CELLE-CI MAINTIENT
58 EMPLOIS
DANS L'ÉCONOMIE
DU QUÉBEC

GÉNÈRE 4,6%
DES RETOMBÉES
DIRECTES
ET INDIRECTES
SUR L'EMPLOI
DANS LE SECTEUR
TOURISTIQUE

7 967

EMPLOIS DIRECTS
ET INDIRECTS/ANNÉE

Source : Écotec Consultants & ÉcoRessources inc. (2013). Évaluation des activités économiques associées aux établissements de la Société des établissements de plein air du Québec, Québec.



RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN RÉGION

Afin d'affirmer son rôle clé dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature, la Société se doit de poursuivre et accentuer son rôle de partenaire de marque en région. Comme ses établissements sont gérés au bénéfice de la population, la Société favorise la participation des intervenants régionaux à la réalisation de ses mandats et s'assure que les actions prises sont en harmonie avec la vision régionale. Pour faciliter cette concertation, chaque parc national est doté d'une table d'harmonisation et chaque réserve faunique, d'un conseil d'administration local. Ces instances sont composées d'intervenants régionaux et de représentants de la Société et jouent un rôle-conseil très constructif sur différents sujets, comme les orientations, l'offre de services, les plans d'action annuels, les budgets et les plans de mise en valeur des établissements. Ces tables et conseils se réunissent de deux à quatre fois par année, en plus d'une rencontre annuelle des présidents. En ce qui concerne les établissements du secteur touristique, certains d'entre eux sont également dotés d'instances de concertation. Ainsi, la Station touristique Duchesnay bénéficie de la contribution d'un conseil d'administration local alors que le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec disposent plutôt d'un comité de mise en valeur.

Avec l'objectif de stimuler la création de richesse collective, la Société entend continuer de développer des partenariats d'affaires avec l'entreprise privée et d'autres organismes, toujours dans le but de valoriser l'attrait des établissements tout en consolidant l'offre touristique régionale. Au cours de la dernière année, la Société a conclu de nouvelles ententes avec des partenaires afin de l'aider à progresser dans certains secteurs d'activités prioritaires et favoriser la pratique du tourisme de nature. Certains de ces partenariats sont décrits ci-après.

Corporation de développement économique Wabak Pimadizi

La Société et la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi ont conclu un partenariat d'affaires pour financer, construire et exploiter un site d'hébergement dans le secteur Baie-des-Sables du Grand-lac-Victoria, dans la réserve faunique La Vérendrye. Ce partenariat avec la communauté autochtone du lac Simon vise la construction de six chalets Modik et permettra, outre un partage des coûts et bénéfices, de développer un secteur à fort potentiel de cette réserve faunique et d'y consolider l'offre d'hébergement de pêche en l'adaptant aux tendances du marché. Les travaux de construction débiteront à l'été 2015.

Université Laval

L'Université Laval procédera à la création d'une Chaire de recherche sur l'attractivité et l'innovation en tourisme (Québec-Charlevoix). La Société est devenue l'un des partenaires de cette chaire de recherche. L'objectif général de la chaire consiste à produire et à transférer des connaissances scientifiques afin d'accroître l'attractivité touristique et de favoriser l'innovation des entreprises touristiques des régions de Québec et de Charlevoix.

PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE GÉRÉ PAR LA SOCIÉTÉ

Entretien des actifs

Réinvestir de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Société et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel est l'un des objectifs du Plan stratégique 2012-2017, permettant à celle-ci de réaliser sa mission d'assurer la pérennité du patrimoine qui lui a été confié. Pour la première fois, la Société a atteint et même dépassé son objectif en ayant investi plus de 2 % de la valeur de ses actifs, soit 3 %.

De plus, au cours de l'année 2014-2015, la Société a géré 450 projets différents, dont 260 sont en cours de réalisation et 190 sont à l'étude. L'ensemble de ces projets représente un déboursé de l'ordre de 51 millions de dollars, uniquement pour l'année.

L'essentiel des investissements est attribuable à l'accélération du programme d'entretien des infrastructures pour lequel des projets pour une valeur 24 millions de dollars ont été réalisés au cours de l'année. En général, les sommes investies ont servi à aménager et consolider des sites de camping, des infrastructures et des bâtiments. Dans les réserves fauniques, il y a eu de nombreuses réfections de routes, ponts et passerelles, en plus de la réalisation de différents aménagements et la réfection de bâtiments.

Programme de gestion environnementale

La mise en œuvre du Programme de gestion environnementale visant la réduction de l'empreinte environnementale de la Société s'est poursuivie au cours de l'année. Le suivi du projet pilote en efficacité énergétique installé à l'été 2013 au site Vauréal de l'île d'Anticosti s'est poursuivi. L'optimisation effectuée durant la saison 2013 a permis d'atteindre, pour la saison 2014, une réduction de 45 % de l'énergie utilisée par rapport à l'année de référence du projet, et ce, malgré une exploitation accrue du site.

Forte de l'expérience positive au site Vauréal, la Société a procédé à la conversion de trois autres sites d'hébergement de l'île d'Anticosti au solaire

hybride, soit Jupiter 12, Chicotte-la-Mer et McDonald. Pour chacun des sites, 14 400 watts de panneaux solaires photovoltaïques ainsi que des accumulateurs et des onduleurs ont été installés de façon à réduire le temps de fonctionnement de la génératrice. Des équipements de chauffage de l'eau domestique, de buanderie ainsi qu'un chauffage centralisé dont les efficacités énergétiques nettes sont plus élevées ont également fait partie du projet et contribué à diminuer la consommation énergétique.

Dans les réserves fauniques, la conversion de l'éclairage et de la réfrigération au propane d'une cinquantaine de chalets vers l'énergie solaire a été réalisée au courant de l'été et de l'automne 2014. La réduction de la consommation de propane diminue les émissions de gaz à effet de serre en plus de générer des bénéfices pour la clientèle.

De façon générale, la conception de tous les nouveaux bâtiments localisés dans des lieux ne pouvant être reliés au réseau d'Hydro-Québec intègre les technologies solaires et des appareils à haute efficacité énergétique. Les chalets Modik et les chalets standards construits à l'été 2014 ont été dotés de systèmes solaires autonomes pour l'éclairage et la réfrigération et, dans certains cas, pour le pompage de l'eau. D'autres chalets dont la construction est prévue à l'été 2015 seront également dotés de ces technologies.



PARC NATIONAL D'AIGUEBELLE

ORIENTATION

03

**GARANTIR
UNE EXPÉRIENCE
CLIENT DE
QUALITÉ**



ÉVOLUTION DE L'OFFRE

Toujours à l'écoute de sa clientèle, la Société fait de nombreux efforts pour adapter les activités et services qu'elle offre en fonction de l'expérience client recherchée.

Activité de pêche

À la suite de l'assouplissement des modalités de réservation pour l'activité de pêche au cours des dernières années, un nouveau produit est né. En effet, en fonction des réservations et de la durée des séjours de pêche, il arrive fréquemment qu'il y ait des disponibilités pour des courts séjours de pêche de 24 heures. Offre unique dans l'industrie, la Société invite maintenant les clients à opter pour une escapade de 24 heures de pêche en chalet. Sauf exception, il est ainsi possible de pêcher le soir de l'arrivée et le lendemain, et ce, tout en profitant du confort d'un chalet au bord de l'eau. Un nouveau module de réservation sur le site Web de la Société permet de trouver rapidement les chalets disponibles pour une seule nuitée. Tous les chalets sont offerts pour un minimum de deux personnes. Ces escapades de 24 heures sont très populaires et permettent de joindre une clientèle qui désire expérimenter la pêche à moindre coût ou qui, simplement, ne dispose pas de suffisamment de temps pour un plus long séjour.

De plus, pour les nouveaux clients pêcheurs, un formulaire en ligne a été mis à leur disposition, leur permettant de laisser leurs coordonnées afin qu'un expert puisse les rappeler à leur convenance et leur offrir un forfait de pêche sur mesure. Cette nouvelle initiative a été bien appréciée.



SÉPAQ ANTICOSTI



RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

Activité de chasse

La période de chasse quotidienne au petit gibier a été prolongée de façon importante de la mi-octobre à la fin novembre dans la réserve faunique Mastigouche, permettant à un plus grand nombre de chasseurs d'en profiter. La réserve faunique Rouge-Matawin a ouvert un secteur de chasse au petit gibier pour les adeptes du VTT, répondant ainsi à une demande grandissante de ces chasseurs motorisés.

Relance du parc national d'Oka

Afin de s'adapter aux nouvelles tendances du marché, le parc national d'Oka s'est mis au goût du jour en se dotant d'un plan de relance dynamique permettant d'attirer une clientèle de jeunes adultes et de familles. Parmi les actions marquantes posées, une promenade en bois a été construite pour faire le lien entre le centre de services Le Littoral et l'aire de jeux. Tout ce secteur permet dorénavant aux familles de bénéficier d'un environnement paisible. Répartis un peu partout sur les rives sablonneuses, de nombreux équipements ont été mis à la disposition des visiteurs pour profiter de la vue sur le lac des Deux-Montagnes et des couchers de soleil, tout en partageant un repas en famille ou entre amis. Par ailleurs, le centre communautaire, situé au cœur du camping, a été revitalisé afin d'offrir davantage d'activités récréatives.

Nouveaux avantages de la carte réseau Parcs Québec

Depuis le 1^{er} avril 2014, la Société offre de nouveaux avantages à l'achat ou au renouvellement de la carte annuelle réseau Parcs Québec. Ces avantages consistent en une nuitée de camping gratuite pour un emplacement rustique



PARC NATIONAL D'OKA



PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

ou aménagé sans services en semaine, un laissez-passer pour une visite quotidienne et un rabais de 10 % sur les articles en Boutique Nature. Les avantages ont reçu un accueil enthousiaste de la clientèle et ont été grandement utilisés.

Enregistrement en ligne du camping

Pendant l'été 2014, l'enregistrement automatisé en ligne du camping a été mis en service de façon progressive pour tous les parcs. À la fin de la saison régulière, ce sont 4 168 campeurs qui ont profité de cette nouveauté, facilitant ainsi leur arrivée, ce qui représente un taux de réponse à l'invitation à s'enregistrer en ligne de 30 %. Plusieurs clients ont d'ailleurs mentionné à quel point ils appréciaient ce nouveau service, qui est un résultat tangible de la volonté de la Société d'améliorer l'expérience des visiteurs.

Adaptation de services pour la clientèle à mobilité réduite

Toujours dans le but de répondre aux besoins de la clientèle et d'assurer la plus large accessibilité possible aux parcs nationaux, trois chalets Compact ont été adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Deux de ces chalets sont dans le parc national d'Oka alors que le troisième fait partie de l'offre d'hébergement du parc national du Mont-Tremblant.

Élaboration de la Stratégie famille

S'appuyant sur une compilation des meilleures pratiques destinées aux familles, la Société a élaboré une stratégie famille qui sera déployée de façon progressive durant les trois prochaines années. Sachant que cette

clientèle représente 30 % du marché des voyages d'agrément dans le monde, en plus de présenter le plus fort taux de croissance en tourisme, la Société souhaite donc mieux se positionner auprès des familles afin de leur offrir de nombreuses occasions de se rassembler pour vivre des moments uniques qui fabriquent ces premiers souvenirs marquants de l'enfance et de l'adolescence.

Toutes les actions et orientations retenues ont été élaborées en fonction des bénéfices recherchés par les familles et des facteurs de succès identifiés pour se différencier en tant que destination famille. Le plan de mise en œuvre sera donc articulé autour des éléments suivants :

- La simplification des modalités pour favoriser l'accès aux familles;
- L'offre de tarifs abordables aux familles;
- La présentation spécifique des expériences et services offerts aux familles.

Concrètement, plusieurs nouveautés et actions seront mises de l'avant dans les prochaines années touchant, entre autres, l'accueil des familles et la facilitation de leur expérience en réduisant les irritants. Ainsi, des activités seront adaptées pour accueillir toute la famille en plus d'infrastructures et d'aménagements qui seront adaptés pour les enfants.

DÉVELOPPEMENT DE TERRITOIRES ET DE SERVICES

Parcs Québec

Nombre de parcs nationaux ont atteint une maturité en matière de développement et sont maintenant dotés d'infrastructures de qualité pour

recevoir les visiteurs. Quelques gestes restent à poser pour compléter l'offre dans le réseau, dont les suivants, réalisés en 2014.

Le secteur Arthabaska du parc national des Grands-Jardins, habitat des peupliers à lichens, avec son architecture de paysage sculpté par le feu, attendait depuis longtemps d'être mis en valeur pour révéler le cœur du parc. Un magnifique centre de découverte et de services a été érigé près du lac. Construit en privilégiant l'utilisation du bois, les travaux se sont terminés à l'automne 2014 avec la réalisation d'un aménagement paysager s'intégrant harmonieusement à l'environnement. Tout près, un camping de 35 emplacements pourra accueillir les visiteurs dès l'été 2015. Par ailleurs, cinq chalets EXP., derniers-nés des hébergements créés par la Société, ont été implantés parcimonieusement au pied du mont du Lac-des-Cygnes, tout juste derrière le centre de services. Ces hébergements, généreusement fenestrés, offrent une vue imprenable sur les montagnes majestueuses.

L'offre d'activités du parc national du Fjord-du-Saguenay s'est enrichie d'une nouvelle façon de découvrir le territoire avec l'installation d'une via ferrata surplombant le fjord dans le secteur de Rivière-Éternité. Spectaculaire, cette via ferrata est déjà reconnue comme l'une des dix plus belles au monde selon Prisme Canada. Pour le visiteur audacieux, c'est une expérience à couper le souffle ! Du côté est, dans le secteur de Baie-Sainte-Marguerite, le camping a été agrandi avec l'ajout de treize sites sans service, quatorze sites avec services, de même que la construction d'un pavillon sanitaire. Finalement, un pont fixe a été construit, en remplacement de la passerelle sur câble, facilitant et sécurisant l'accès des visiteurs à l'autre rive de la baie Sainte-Marguerite.

Au parc national de la Jacques-Cartier, un nouveau secteur hors-piste a été ouvert pour la saison hivernale. Pour les amateurs de ces types d'activités, il est possible d'y pratiquer la randonnée alpine, le télémark, le surf des neiges et la raquette. Il y a maintenant deux secteurs hors-piste dans ce parc totalisant 150 hectares.

Au parc national d'Aiguebelle, un sentier pédestre reliant le centre de découverte et de services et le secteur des lacs de faille a été aménagé. Quant à lui, le parc national du Mont-Orford propose une nouvelle boucle de vélo de cinq kilomètres, accessible à la famille.

Au parc national des Îles-de-Boucherville, le stationnement, situé dans le secteur Molson, a été transformé en un espace réservé pour le camping en véhicule récréatif; quinze emplacements avec services eau-électricité et station de vidange sont maintenant offerts à cette clientèle. Par ailleurs, le parc a un nouveau partenaire, Enviro Kayak Itée, afin de diversifier les services offerts à la clientèle en matière d'activités nautiques.

Au parc national de Miguasha, une salle d'exposition a été entièrement dédiée à Elpistotège Watsoni. Rappelons que l'équipe du parc fait la découverte du premier fossile complet de ce poisson à nageoires charnues en 2010 et

que son existence a été dévoilée en novembre 2013. La présentation scénographique permet au visiteur d'observer « Elpi » de près.

Le parc national de Plaisance et la municipalité de Plaisance ont collaboré à la création et à l'installation d'une œuvre de pierre signalant la présence du parc dans la communauté, aux abords de la route 344.

Dans la perspective de la création du parc national d'Opémican, la Société a procédé à l'embauche du directeur pour travailler à la planification et au développement du tout dernier-né des parcs nationaux du sud du Québec.

Finalement, dans le cadre de la reconstruction du barrage des Érables situé dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie par le MDDELCC et de la passerelle par la Société, le parc a été fermé durant toute la saison 2014-2015. Cette fermeture a aussi permis à la Société de faire des travaux d'aménagement dans les sentiers.

Poursuite de l'implantation de Parc Parcours

L'implantation de Parc Parcours s'est poursuivie. Cette nouvelle approche d'expérience de visite à contenu éducatif vise à bonifier l'expérience de découverte autonome des parcs nationaux par le moyen d'installations muséologiques et à l'aide de productions liées à des applications technologiques accessibles via une tablette ou un téléphone intelligent. Ainsi, au parc national du Bic, l'aménagement de l'espace découverte de la ferme Rioux est complété. Les éléments phares du parc, soit « Le cap à l'Original, au cœur de l'histoire ! », « Les hauts sommets du parc » et « L'estuaire et ses formes littorales », deviennent les trois grands chapitres de la découverte du parc. Ici encore, une borne interactive et l'application mobile permettent aux visiteurs de concocter rapidement leur menu de découverte du parc.





PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY



AQUARIUM DU QUÉBEC

Au parc national des Grands-Jardins, l'implantation progressive de Parc Parcours a été réalisée tant au centre de services du Mont-du-Lac-des-Cygnes qu'au centre de découverte et de services du Lac-Arthabaska. C'est surtout à compter de la prochaine saison que les visiteurs profiteront de ces ajouts majeurs pour la mise en valeur et la découverte du parc.

À Anticosti, Parc Parcours s'exprime différemment. Les paysages à couper le souffle, l'histoire et la faune fascinante de cette île mythique sont les déclencheurs de la découverte dès l'arrivée sur l'île, dans le tout nouveau pavillon de services de l'Auberge Port-Menier.

Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

L'expertise de Parcs Canada et de la Société a été mise à contribution pour réaliser la mise en valeur du nouveau pôle de découverte de Grandes-Bergeronnes dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, seul parc québécois faisant l'objet d'une cogestion fédérale-provinciale. Installés à la fin de l'automne 2014, les lutrins de découverte du quai de Grandes-Bergeronnes seront accessibles aux visiteurs dès le début de la saison 2015. Leur contenu présente, en un clin d'œil, les faits saillants de l'importance du Saint-Laurent pour les humains, et ce, depuis des millénaires.

Parc de la Chute-Montmorency

Malgré un début de saison difficile au niveau de l'accessibilité en raison du débordement printanier de la rivière qui a détruit tout le secteur compris dans la zone de la promenade de la chute (Boischatel sud), le Parc de la Chute-Montmorency a connu, en 2014, une croissance de sa fréquentation de l'ordre de 5 %, et ce, malgré une stabilité relative de la fréquentation touristique dans la région de Québec.

Faisant suite aux recommandations du comité de mise en valeur du Parc de la Chute-Montmorency concernant la réintroduction de la fonction hôtelière

et au consensus du milieu touristique régional à l'égard de ce projet, la Société a procédé à un appel de propositions au printemps 2014 visant à recruter un partenaire privé en mesure de financer, construire et exploiter un complexe hôtelier sur le site. À l'échéance à l'automne, aucun projet n'a été déposé. Toutefois, cet appel de propositions n'a pas empêché la Société de progresser dans le déploiement de son plan de mise en valeur. En effet, la réalisation d'activités sensorielles (via ferrata et tyrolienne) et l'aménagement du pied de la chute, de la gare du téléphérique et d'un passage derrière la chute sont autant d'éléments réalisés ou en cours de développement qui contribueront à la mise en valeur de ce site patrimonial fort important pour la région de Québec.

Aquarium du Québec

L'Aquarium a connu en 2014 sa meilleure année de fréquentation à vie avec plus de 415 000 visiteurs. Elle a également établi sa journée record de fréquentation en juillet avec près de 5 350 visiteurs. Le succès d'événements tels le Festi Lumière et surtout l'activité de l'Halloween qui a connu cette année un engouement sans précédent n'est pas étranger à l'augmentation de l'achalandage à l'Aquarium.

Soulignons par ailleurs que l'entente de partenariat entre le Groupe Jean Coutu inc. et l'Aquarium du Québec s'est poursuivie en 2014. En plus d'un engagement de visibilité réciproque et de la contribution financière du Groupe Jean Coutu inc. aux objectifs de l'Aquarium afin d'offrir une plus-value au service à la clientèle familiale sur le site de l'Aquarium, le fabuleux cirque Jean Coutu s'est produit en juillet 2014 avec ses animations, jongleurs, acrobates et amuseurs, pour le plus grand plaisir des familles.

Auberge Port-Menier

Rappelons que l'Auberge Port-Menier de l'île d'Anticosti a été complètement détruite par un incendie en novembre 2011. Les travaux de reconstruction du pavillon de services de l'auberge vont bon train et la mise en service du nouveau bâtiment devrait avoir lieu en juin 2015. Son implantation sur le site de l'ancienne auberge ainsi que sa facture architecturale typique des bâtiments historiques du village contribueront parfaitement à son intégration dans le paysage de Port-Menier.

Auberge et Golf Fort-Prével

En juin 2014, la Société a lancé un appel de propositions visant à recruter un promoteur intéressé à proposer un projet de mise en valeur permettant de donner une nouvelle vision pour le site de l'Auberge et Golf Fort-Prével. L'appel de propositions permettait à un éventuel promoteur de proposer différentes formes de mise en valeur (prise en charge de l'exploitation, octroi d'un bail emphytéotique, location des actifs, cession de droits ou d'actifs, etc.). La Société en est venue à cette démarche considérant notamment la décroissance des activités de l'établissement depuis de nombreuses années. Malgré les multiples démarches de la Société, notamment auprès de la communauté d'affaires de la Gaspésie, la Société n'a reçu aucune proposition. La Société est en réflexion sur l'avenir de ce site.

Site de l'ancien Jardin zoologique du Québec

En avril 2014, la Société et la Commission de la capitale nationale du Québec sont devenues chacune propriétaire d'une partie du site de l'ancien Jardin zoologique du Québec. Dans le cadre de cette cession par le gouvernement, celui-ci a mandaté la Société afin d'effectuer une mise en valeur du terrain central dans une optique de développement récréatif, touristique et éducatif. La Société doit financer ce mandat par la vente d'actifs non utiles à la mise en valeur. À cet effet, la Société a entamé des actions afin de se départir de ces actifs.

Par ailleurs, la Société a lancé un appel de propositions à la fin du printemps 2014, visant à recruter un promoteur privé ayant la capacité d'implanter un projet permettant d'augmenter l'offre touristique dans la région de Québec afin de mettre en valeur le terrain central. Le processus, décliné en deux étapes, devrait se compléter au cours de l'automne 2015.

Centre touristique du Lac-Simon

Dans la mouvance du virage famille et en continuité avec les orientations prises depuis de nombreuses années pour ce site, la Société a investi plusieurs milliers de dollars au Centre touristique du Lac-Simon afin d'aménager une aire de jeux comprenant un immense trampoline, cinq glissades, un rocher d'escalade ainsi que des modules thématiques permettant aux plus jeunes d'exercer leurs habiletés. Ces aménagements ont permis d'augmenter de

35 % la fréquentation du site durant la saison 2014 par rapport à l'année précédente, ce qui est de bon augure pour le futur.

Également, la Société a conclu des ententes de partenariat avec les municipalités de Duhamel et de Lac-Simon afin de permettre à leurs citoyens de fréquenter à peu de frais la plage et le site sur une base annuelle. Ces ententes confirment la volonté de la Société de développer des partenariats avec ses clientèles de proximité.

QUALITÉ DE L'OFFRE

La Société a toujours accordé une grande importance à la qualité des services qu'elle offre à sa clientèle. Afin d'améliorer l'expérience client et de s'assurer de cette qualité, la Société a poursuivi la réalisation des démarches implantées à ces fins.

Encore cette année, des clients-mystère ont visité plusieurs établissements de la Société à l'été 2014. Les clients-mystère effectuent leurs visites de façon anonyme et vivent les mêmes expériences que les clients de la Société. Ces visites permettent d'évaluer la qualité des services, des activités et des hébergements. Depuis plusieurs années, cette démarche permet de cibler les forces et les faiblesses de l'expérience client et d'apporter les correctifs requis, toujours dans le but d'améliorer cette expérience.

Recherche et sondages

Par ailleurs, l'année 2014-2015 fût passablement chargée en ce qui a trait à la recherche marketing et au développement de l'intelligence d'affaires. Une importante étude a été réalisée sur l'intérêt pour la pratique de la pêche chez les Québécois âgés de 55 ans et plus. Cette étude, qui a bénéficié d'un soutien financier du MFFP, a permis d'identifier des pistes de solutions qui permettraient aux pêcheurs âgés de 55 ans et plus de pratiquer cette activité plus longtemps.

Du côté de la chasse à l'orignal, plus de 1 800 clients actifs et anciens clients ont été sondés afin de connaître leur niveau de satisfaction à l'égard de leur plus récente expérience de chasse dans les réserves fauniques de la Société.

La satisfaction à l'égard de l'expérience a également été mesurée auprès de 12 400 personnes ayant fréquenté un parc national du réseau Parcs Québec dans le but d'y effectuer un séjour ou tout simplement une visite à la journée.

Finalement, près de 700 visiteurs de l'Aquarium du Québec ont participé à une étude visant à connaître leur profil, leur degré de satisfaction ainsi que les améliorations et les nouveautés qu'ils souhaiteraient voir se développer pour cet établissement qui figure parmi les attractions touristiques les plus populaires de la région de Québec.

ORIENTATION

04

GÉNÉRER DE NOUVEAUX REVENUS



ACTIVITÉS ET SERVICES

Hébergement

Toujours dans le but de répondre à l'évolution des besoins de la clientèle en matière d'hébergement et devant le succès de plusieurs nouveaux types d'hébergement implantés au cours des dernières années, la Société a continué d'augmenter son offre d'hébergement en 2014-2015, lui permettant ainsi de générer de nouveaux revenus. Cette nouvelle offre permet d'atteindre une toute nouvelle clientèle en plus d'attirer une clientèle existante vers de nouveaux modes de villégiature.

Derniers-nés en matière d'hébergement, la Société a implanté douze nouveaux EXP. en 2014-2015. Le secteur Franceville du parc national du Mont-Mégantic en a accueilli sept, tandis que les cinq autres ont été implantés dans le secteur du mont du Lac-des-Cygnes, au parc national des Grands-Jardins. L'EXP. a cette particularité de révéler la personnalité de chacun des parcs où il se trouve. Ainsi, l'expérience diffère d'un parc à l'autre.

Le chalet Compact est maintenant implanté dans trois établissements de la Société. Le Centre touristique du Lac-Simon, le parc national d'Oka et, depuis l'année 2014, le parc national du Mont-Tremblant, disposent chacun de plusieurs unités de ce chalet, abordable et confortable, parfait pour un couple ou pour une famille.

En 2014-2015, dix-huit chalets Modik étaient disponibles pour la clientèle dans cinq réserves fauniques. Fort d'une très grande popularité auprès des pêcheurs, le chalet Modik, d'une capacité de quatre personnes, est bien équipé et est offert à un prix inférieur de 30 % par rapport à celui des chalets standards. Il est construit tout en bois du Québec et tire en majorité son énergie du soleil. Dans plusieurs réserves fauniques, une reconfiguration de l'offre de pêche a été amorcée en modernisant des sites déjà existants avec ce type de chalet ou en développant de nouveaux sites d'hébergement. Dès le début de la saison 2015, sept nouveaux chalets Modik seront disponibles à la clientèle dans la réserve faunique des Laurentides, soit cinq au Lac-à-Jack et deux au camping Belle-Rivière.

Par ailleurs, un grand redéploiement de l'offre d'hébergement est actuellement en cours au secteur Le Domaine de la réserve faunique La Vérendrye. En effet, 8 chalets sur 27 ont été conservés et rénovés afin de bonifier l'expérience client; ils sont tous désormais situés aux abords du lac Jean Perré. Les cinq chalets qui ont été déménagés du Domaine au secteur Joncas sont devenus disponibles pour la chasse dès l'automne 2014. Dans le secteur sud de la réserve, cinq chalets Modik ont été implantés au lac Giroux et seront disponibles à la clientèle dès l'ouverture de la pêche 2015. Finalement, le

nouveau partenariat avec la communauté autochtone du lac Simon visant la construction de six chalets Modik dans le secteur Baie-des-Sables du Grand-lac-Victoria s'inscrit également dans ce projet de modernisation de l'offre d'hébergement.

Plusieurs autres établissements ont vu leur offre d'hébergement bonifiée, notamment, à la réserve faunique du Saint-Maurice avec le déplacement des chalets du secteur Wessonneau et la construction de chalets standards et à la réserve faunique Papineau-Labelle avec la construction d'un chalet standard. Le parc national du Bic a aussi un tout nouveau chalet disponible à la location, soit le chalet l'Abbé situé entre la baie des Cochons et la baie du Ha ! Ha ! Ce chalet, parfait pour accueillir une famille nombreuse, fut restauré tout en conservant son charme rustique.

Le célèbre chalet de l'Île dans la réserve faunique de Port-Daniel, véritable emblème photographique du chalet de pêche de la Société, a été complètement rénové en 2014, permettant ainsi d'en assurer la pérennité.



PARC NATIONAL D'OKA – CHALET COMPACT



RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES – CHALET MODIK

Prêt-à-camper

La grande popularité du prêt-à-camper Huttopia, que l'on retrouve dans les parcs nationaux, ne se dément pas. De ce fait, la Société a donc ajouté quelques unités en 2014 dans les parcs nationaux du Lac-Témiscouata, de Plaisance et de la Yamaska. Ce type d'hébergement permet de découvrir les joies du camping sans avoir à apporter tout son équipement. Disponible dans 16 des 24 parcs nationaux du Québec, la tente Huttopia dispose de chauffage d'appoint, de lits et de tout le nécessaire pour cuisiner. Simple, confortable et authentique, elle s'intègre à merveille à son environnement.

Le prêt-à-camper Hékipia, offert dans plusieurs réserves fauniques et dans les campings des centres touristiques, répond aux critères de confort et

d'authenticité recherchés par les amateurs de plein air voulant camper sans s'embarasser de tout le matériel. Des nouvelles unités ont été ajoutées dans 3 réserves fauniques en 2014, ce qui porte à 106 unités le nombre total d'Hékipia offert à la Société en 2014-2015.

Camping

Afin de répondre aux besoins grandissants de la clientèle pour les campings avec services, 132 sites de camping rustiques ont été convertis en sites avec 2 services dans les parcs nationaux. D'autres sites de camping ont aussi été aménagés dans plusieurs établissements de la Société.



Chasse



Pêche



Camping



Chalet



Parcs nationaux

LA MISE EN MARCHÉ

Commercialisation

La Société a poursuivi sa stratégie de mise en marché en priorisant l'approche par produit porteur, soit la chasse, la pêche, le camping, la villégiature (chalet) et les parcs nationaux. La deuxième année de cette stratégie a permis de mettre encore plus d'emphasis sur chacun des produits porteurs et ainsi, de définir les clientèles principales de chacun. Cette approche plus ciblée apporte une meilleure lecture du marché et, par la même occasion, vise des actions marketing plus efficaces.

Par exemple, pensons au lancement de la page Facebook Sépaq—Chasse et Pêche qui a connu un franc succès : près de 26 000 fans en seulement 6 mois. La Société a aussi développé des approches de dernière minute afin de répondre à un segment de marché, lesquelles ont eu une excellente réceptivité.

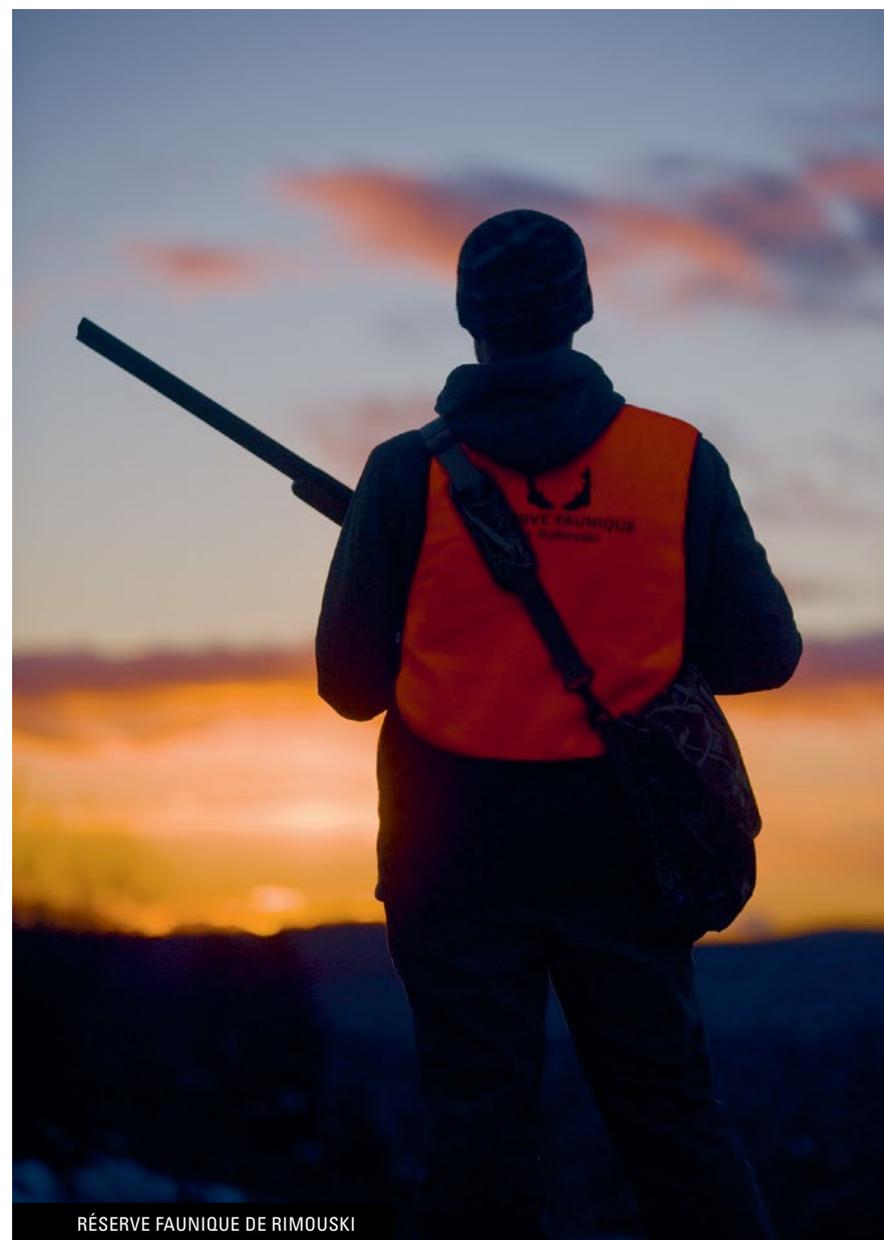
Gestion de la relation client – marketing relationnel

La Société a maintenu sa stratégie de rétention en bonifiant ses actions de gestion de la relation client. Des relances clients automatisées ont été effectuées, permettant de communiquer avec les clients ayant visité un des établissements de la Société au cours de la dernière année, mais n'ayant pas encore réservé pour la prochaine saison.

De plus, certaines actions de fidélisation ont permis d'offrir des incitatifs aux clients pour un second séjour au cours de la même saison.

Acquisition de clientèle

Toujours consciente que le marché est en constante évolution, la Société se montre très présente afin de développer de nouvelles clientèles. Que ce soit par des moyens plus traditionnels comme la radio, les journaux, la télévision ou encore sa présence constante dans les salons spécialisés, la Société déploie une panoplie d'actions lui permettant d'entrer en communication avec les clientèles cibles. De cette façon, elle s'assure d'une meilleure coordination de ses actions. Celles-ci sont bonifiées par une stratégie de marketing lui permettant de maximiser ses investissements auprès de clients ciblés.



RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI

ORIENTATION

05

ACCROÎTRE L'AGILITÉ ET LA SOUPLESSE DE L'ORGANISATION



LE PROJET ADN – LA NÉCESSITÉ DE SE RÉINVENTER DANS LES PARCS NATIONAUX

« Décider de ce qui ne doit pas être fait est aussi important que décider ce qui doit être fait. Et c'est vrai pour les entreprises comme pour les produits. »

Steve Jobs

La Société a réalisé un important exercice visant à recentrer l'exploitation des parcs nationaux. Quels sont les activités et les services essentiels devant être offerts par chacun des parcs nationaux du réseau ? À quel moment doivent-ils l'être, pour faire en sorte que la conservation et l'accessibilité de ces territoires soient garanties, et ce, dans le respect des ressources financières projetées disponibles ?

Le projet ADN fixe dorénavant les engagements de gestion de la Société pour le réseau Parcs Québec, et ce, pour chacun des domaines névralgiques de gestion dans lesquels les équipes des parcs nationaux doivent intervenir. Il a également permis de mieux définir l'offre de services de chacun des territoires sur la base de critères pragmatiques qui confèrent et reconnaissent la personnalité de chacun des parcs nationaux.

Ces engagements de gestion pour le réseau, lorsqu'ils sont mis en œuvre, permettent de respecter le niveau de ressources disponibles, d'en favoriser une utilisation responsable et équitable en fonction de la réalité de chacun des parcs nationaux. À moyen et long termes, il assurera plus de stabilité dans les emplois.

Effectifs de la Société

SECTEUR	TEMPS PLEIN	SAISONNIER, OCCASIONNEL, CONTRACTUEL	ÉTUDIANT
Administration et finances	18	2	–
Affaires corporatives et secrétariat général	6	–	2
Commercialisation	25	5	–
Exploitation – Parcs Québec	101	806	346
Exploitation – secteur faunique	43	599	11
Exploitation – secteur touristique	64	502	221
Immobilisations et ressources matérielles	25	6	–
Présidence et direction générale	2	–	–
Ressources humaines	13	1	2
Technologies de l'information	22	1	1
Ventes et réservations incluant le centre de contact client	26	26	27
Vérification interne	2	7	–
SOUS-TOTAL	347	1 955	610
GRAND TOTAL			2 912

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines font partie des priorités corporatives de la Société. En effet, avec plus de 2 900 employés, la Société doit miser sur la qualité de l'expérience employé si elle veut assurer la rétention de ses employés et développer leurs compétences. Le transfert des connaissances et la préparation de la relève font également partie de cette stratégie.

Soucieuse de maintenir ses équipes de travail mobilisées et motivées, la Société a mené, en septembre 2014, un sondage de satisfaction auprès de son personnel régulier et saisonnier. Les résultats de ce sondage permettront à la Société de continuer à miser sur les points forts identifiés au regard des approches de gestion du personnel et d'améliorer certains autres éléments, en ayant toujours comme objectif de bonifier l'expérience employé et, par le fait même, l'expérience client.

Formation

Le renouvellement de huit des neuf conventions collectives s'étant conclu l'an dernier, la Société a continué de fournir, au cours de l'année, le soutien nécessaire à l'ensemble des gestionnaires, notamment par des formations appropriées sur l'application des nouvelles dispositions de l'ensemble des conventions collectives.

La Société accorde une grande importance à la formation de son personnel. La formation du nouveau personnel sur les normes d'accueil et de service à la clientèle, qui ont contribué à augmenter la notoriété de la Société au fil des ans, s'est poursuivie; cette formation s'inscrit dans l'objectif de la Société

de maintenir un haut niveau de satisfaction de ses clients. Dans le cadre des démarches de fidélisation et de rétention de la clientèle en lien avec le Plan stratégique 2012-2017 ainsi qu'en matière de méthodes de travail sécuritaires, de la formation et de l'accompagnement du personnel ont également eu lieu. D'autres formations, permettant aux gestionnaires d'améliorer le processus d'évaluation de rendement de leur personnel, ont aussi été données.

Compétences

Enfin, des démarches ont été entamées visant à mieux préciser les rôles, les responsabilités et les compétences attendues du personnel cadre, en lien avec les objectifs stratégiques de l'entreprise, lesquelles devraient permettre d'améliorer la performance de l'organisation et les processus de recrutement à venir.

PROCESSUS D'AFFAIRES

Technologies et efficacité d'affaires

Pour l'année 2014-2015, l'emphase a été mise sur la contribution à l'efficacité d'affaires corporative par l'évolution des systèmes de mission et des infrastructures. Les gains significatifs en productivité sont déjà perceptibles et annonciateurs d'excellents résultats sur le terrain. Les principales réalisations de la dernière année se divisent en deux grandes catégories d'efficacité d'affaires, soit l'évolution des systèmes de mission et l'évolution des infrastructures.

Du côté de l'évolution des systèmes de mission, le plan d'évolution des outils et des plateformes de ventes et de réservations fait partie des grandes réalisations de 2014-2015. Amorcé l'an dernier, cet important projet couvre autant les systèmes administratifs que le site Web de la Société. Le volet administratif est en déploiement progressif dans les établissements et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2015-2016. Pour le volet Web, une première livraison permettant à la clientèle de la Société de naviguer sur le site avec n'importe quel médium, mobile ou non, a été réalisée.

Plusieurs initiatives d'évolution auront permis de faciliter l'accès aux services de la Société et d'améliorer l'efficacité, notamment l'automatisation de la gestion des promotions de la carte annuelle des Parcs et le préenregistrement électronique du séjour. Ce dernier permet de diminuer les files d'attente lors de l'arrivée des clients. Aussi, la Société s'est dotée d'un registre de ses actifs immobiliers, de son matériel roulant et de ses infrastructures qui permettra de mettre en place, dans les prochaines années, des programmes d'entretien et de supporter la stratégie d'investissement.

En ce qui concerne l'évolution des infrastructures, les différents travaux réalisés ont permis d'augmenter les niveaux de service de la base technologique de la Société. Finalement, le projet de remplacement de l'infrastructure de téléphonie a permis à la Société de se doter d'un centre d'appel à la fine pointe de la technologie, augmentant du même coup l'efficacité de son centre de contact client tout en diminuant le coût total d'exploitation.

Amélioration de la capacité d'analyse de la Société

La Société a poursuivi ses efforts de développement technologique visant à améliorer sa capacité d'analyse des données afin de supporter ses décisions financières et d'affaires. Les travaux relatifs à la mise en place d'un entrepôt virtuel pour les données opérationnelles, financières et informationnelles sont parachevés. L'indicateur sur les taux d'occupation a été développé et il est en place pour le secteur du camping. Il sera par ailleurs mis en œuvre progressivement pour l'ensemble des secteurs d'activités en 2015-2016.

Centre de contact client

En plus du remplacement de l'infrastructure de téléphonie, la restructuration du centre de contact client s'est poursuivie. La consolidation de l'équipe du contrôle de la qualité a été réalisée. De plus, en période de pointe estivale, le centre peut désormais compter sur une équipe dédiée au service à la clientèle après-vente.

Équipe des ventes

En 2014-2015, l'équipe des déléguées commerciales a été redéployée sur des mandats spéciaux au profit des établissements les plus dépendants de la clientèle corporative et d'agrément, soit les établissements du secteur touristique. La réorganisation de cette équipe se poursuivra en 2015-2016 afin de concentrer l'équipe des ventes du siège social sur la vente des produits porteurs de la Société et de consolider les équipes de ventes dans certains établissements.

DES MARQUES DE RECONNAISSANCE

Grands Prix du tourisme québécois

Le parc national du Lac-Témiscouata s'est illustré, le 19 mai 2014, dans le cadre de la remise des Grands Prix du tourisme québécois (GPTQ), organisée par le réseau des associations touristiques régionales (ATR). En effet, le parc national du Lac-Témiscouata a obtenu le lauréat national « bronze », dans la catégorie Campings et sites de plein air, de sport et de loisir.

Prix d'excellence Cecobois

Lors de la quatrième édition des prix d'excellence Cecobois tenue le 24 septembre 2014, le prix Design intérieur a été décerné au centre de découverte du parc national du Mont-Tremblant, situé dans le secteur de la Diable. Ce bâtiment offre une architecture unique et élégante, inspirée de la nature qui l'entoure. Le jury a salué l'importante variété d'essences locales utilisée, ce choix contribuant à mettre en valeur la richesse des textures et des couleurs présentes sur le site.

Prix d'excellence du Conseil canadien des parcs

En septembre 2014, la Société a été désignée comme lauréate d'un prix d'excellence du Conseil canadien des parcs pour la mise en place de son PSIE. Le prix est remis à une agence en reconnaissance de réalisations extraordinaires, de l'innovation, du leadership et de la promotion des parcs et aires protégées au Canada.

La réception de ce prix fait suite au dépôt public du premier rapport 2003-2012 du PSIE, officiellement déposé le 10 septembre 2014. Ce rapport présente les résultats des inventaires, échantillonnages et des analyses réalisés ces dix dernières années dans les parcs nationaux. Ces mesures indiquent que, globalement, les parcs nationaux ont maintenu ou amélioré le niveau d'intégrité écologique de leurs écosystèmes. Ces résultats sont remarquables dans un contexte où la fréquentation des parcs nationaux a doublé pendant cette période, passant de 2 millions à 4 millions de jours de visite et que 140 millions de dollars ont été investis dans des infrastructures pour améliorer l'accessibilité aux parcs. Les résultats détaillés du rapport ainsi que le rapport, sont présentés sous la forme d'un minisite Web accessible au lien suivant : www.parcquebec.com/integriteecologique.

Prix Parcs Québec de l'interprète de l'année

Le 16 octobre 2014, l'Association québécoise des interprètes du patrimoine (AQIP), remettait à madame Émilie Grenier le Prix Parcs Québec de l'interprète de l'année pour les qualités professionnelles exceptionnelles de cette garde-parc naturaliste qui œuvre auprès des visiteurs du parc national d'Aigüebelle depuis maintenant quatre ans. Chaque année, l'AQIP reconnaît les mérites



ÉMILIE GRENIER



VALÉRIE ROY



PIERRE GOULET

des institutions et des gens qui participent à la mise en valeur du patrimoine des Québécois. Parcs Québec parraine ce prix depuis 2006. C'est la troisième fois qu'un employé de Parcs Québec remporte le prix.

Prix de la relève de la FIHOQ – Coop fédérée

Le 29 octobre 2014, la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) décernait à madame Valérie Roy le Prix de la relève pour son projet d'embellissement horticole du Parc de la Chute-Montmorency et également pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et sa personnalité rayonnante. Depuis maintenant quatre ans, madame Roy travaille activement au développement horticole du site en ayant comme objectif principal d'améliorer l'expérience des visiteurs au Parc de la Chute-Montmorency, deuxième site touristique le plus fréquenté du territoire de la capitale après le Vieux-Québec.

Personnalité de l'année – Tourisme Cantons-de-l'Est

En février 2015, monsieur Pierre Goulet, directeur du parc national du Mont-Mégantic, a été désigné Personnalité de l'année par Tourisme Cantons-de-l'Est. En décernant ce prix, Tourisme Cantons-de-l'Est récompense cet homme d'exception pour son travail qui a su, au-delà des limites du parc, rejaillir sur toute la région.

RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017

01

ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

AXE D'INTERVENTION : PROTECTION DES RÉSERVES FAUNIQUES

OBJECTIF 1 Contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d'améliorer leur encadrement légal

Indicateur 1 Nombre de réserves fauniques s'étant fait reconnaître un statut d'aire protégée

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
4	0	0	0	Les 2 projets pilotes sur le concept des aires protégées polyvalentes se sont poursuivis et pourraient mener à terme à l'obtention de statut pour ces territoires.

Indicateur 2 Nombre d'activités de collaboration menées par la Société auprès des autorités décisionnelles afin de promouvoir l'adoption d'une politique visant notamment l'amélioration de la protection des réserves fauniques

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
15	2	4	4	La Société a continué de promouvoir l'élaboration d'une politique auprès du MFFP, qui, en raison de contraintes budgétaires, n'a pu y consacrer les ressources nécessaires.

OBJECTIF 2 Gérer les réserves fauniques selon les principes de gestion intégrée des ressources

Indicateur 1 Adoption par la Société d'une stratégie de gestion intégrée des ressources

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
D'ici la fin 2013-2014	s. o.	Reporté en 2014-2015	Reporté en 2015-2016	Retard de la mise en œuvre pour des raisons exceptionnelles.

AXE D'INTERVENTION : INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX

OBJECTIF 1 Mettre en œuvre la stratégie de conservation du réseau des parcs nationaux

Indicateur 1 Nombre de parcs nationaux ayant débuté la mise en œuvre du nouveau plan de conservation

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
22 d'ici 2014	22 en production	23	23	s. o.

OBJECTIF 2 Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux

Indicateur 1 Nombre de parcs nationaux ayant mis en place une structure de concertation dédiée à la zone périphérique

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
22	0	0	Forum de réflexion réalisé	La première démarche a été entamée par la tenue du Forum en novembre 2014.

AXE D'INTERVENTION : CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

OBJECTIF Augmenter la connaissance du territoire, notamment, sous ses aspects naturel et culturel afin d'en améliorer la gestion

Indicateur 1 Nombre de nouveaux partenariats de recherche

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
15	37	41	46	s. o.

Indicateur 2 Nombre de réserves fauniques ayant un plan d'amélioration de leurs pêcheries

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
15	12	12	12	s. o.

02

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME DE NATURE

AXE D'INTERVENTION : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN RÉGION

OBJECTIF 1 Stimuler la création de richesse collective

Indicateur 1 Valeur des retombées économiques du Plan stratégique 2012-2017

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
100 % des retombées économiques visées	En évaluation	40 %	60 %	s. o.

Indicateur 2 Nombre de nouveaux partenariats d'affaires

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
20	4	7	10	s. o.

OBJECTIF 2 Affirmer le rôle clé de la Société dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature

Indicateur 1 Valeur des retombées économiques du Plan stratégique 2012-2017

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
100 % des retombées économiques visées	En évaluation	40 %	60 %	s. o.

AXE D'INTERVENTION : PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE GÉRÉ PAR LA SOCIÉTÉ

OBJECTIF 1 Réinvestir de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Société et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel

Indicateur 1 Pourcentage d'investissement par année dans le maintien des actifs et en matière de protection du territoire

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
2 % de la valeur des actifs	1,3 %	1,4 %	3 %	s. o.

OBJECTIF 2 Réduire l'empreinte environnementale de la Société

Indicateur 1 Pourcentage de diminution des émissions de gaz à effet de serre

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
12 %	0 %	0 %	0 %	La façon de calculer n'est pas représentative des améliorations faites par la Société à cet égard.

Indicateur 2 Pourcentage de diminution de la quantité d'électricité achetée au réseau de distribution d'Hydro-Québec pour les bâtiments

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
2 %	0 %	0 %	0 %	La façon de calculer n'est pas représentative des améliorations faites par la Société à cet égard.

03

GARANTIR UNE EXPÉRIENCE CLIENT DE QUALITÉ

AXE D'INTERVENTION : ÉVOLUTION DE L'OFFRE

OBJECTIF 1 Adapter les activités et services en fonction de l'expérience client recherchée

Indicateur Taux annuel de satisfaction de ses clientèles ciblées

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
Au-delà de 90 %	92 % pour la pêche	96 % nouveaux types d'hébergement	97 % Aquarium Parcs Québec : • 94 % camping • 93 % clientèle quotidienne 93 % prêt-à-camper	s. o.

OBJECTIF 2 Innover dans l'offre d'activités et de services

Indicateur Nombre de nouvelles activités offertes à la clientèle

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
10	5	7	8	s. o.

OBJECTIF 3 Développer un lien personnalisé avec la clientèle

Indicateur Nombre de clients actifs pouvant être ciblés par le marketing relationnel

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
75 000	60 324	66 531	72 170	s. o.

AXE D'INTERVENTION : QUALITÉ DE L'OFFRE

OBJECTIF Implanter une démarche qualité

Indicateur 1 Implantation d'une démarche qualité

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
100 % de la mise en œuvre de la démarche qualité	–	–	Débutée	s. o.

Indicateur 2 Nombre annuel de sondages éclair automatisés développés

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
4 000	Reportée en 2013-2014	Mise en place prévue pour l'automne 2014	Reporté	Ce projet a été retiré de la liste des priorités des technologies de l'information considérant les autres mesures mises en place par la Société pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Indicateur 3 Taux annuel de satisfaction de ses clientèles ciblées

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
Au-delà de 90 %	92 % pour la pêche	96 % nouveaux types d'hébergement	97 % Aquarium Parcs Québec : • 94 % camping • 93 % clientèle quotidienne 93 % prêt-à-camper	s. o.

04

GÉNÉRER DE NOUVEAUX REVENUS

AXE D'INTERVENTION : ACTIVITÉS ET SERVICES

OBJECTIF 1 Optimiser l'offre actuelle d'activités et de services **OBJECTIF 2** Augmenter l'offre d'activités et de services

Indicateur 1 Pourcentage d'augmentation des revenus commerciaux

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
5 % par année	4,6 %	5,2 %	8,2 %	s. o.

Indicateur 2 Augmentation de la durée du séjour

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
Moyenne de 3,1 jours par séjour	2,6 jours	2,6 jours	2,7 jours	s. o.

Indicateur 3 Pourcentage d'augmentation du revenu moyen par jour de visite

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
4 %	1 %	8,4 %	9,3 %	s. o.

AXE D'INTERVENTION : MISE EN MARCHÉ

OBJECTIF Définir et déployer une stratégie marketing pour l'ensemble de la Société

Indicateur Pourcentage d'augmentation du nombre de jours de visite

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
5 %	1,6 %	0 %	0 %	Un établissement a été vendu et un autre était fermé en 2014-2015.

AXE D'INTERVENTION : DIVERSIFICATION DES REVENUS

OBJECTIF Diversifier les sources de revenus

Indicateur Revenus provenant d'un programme d'alliance stratégique

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
900 000\$ par année	–	11 000\$	55 000\$	Retard dans la mise en œuvre.

05

ACCROÎTRE L'AGILITÉ ET LA SOUPLESSE DE L'ORGANISATION

AXE D'INTERVENTION : RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF Mettre en place une stratégie et des processus de gestion des ressources humaines basés sur l'expérience employé

Indicateur 1 Évaluation de l'expérience employé

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
Implantation de l'évaluation en 2013-2014	s. o.	En partie	L'évaluation a été effectuée	s. o.

Indicateur 2 Pourcentage de diminution du taux de roulement du personnel

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
5 %	1,05 %	1,48 %	1,03 %	Le taux de roulement est calculé sur le nombre total d'employés et il y a moins d'employés en 2014-2015.

Indicateur 3 Pourcentage des nouveaux employés ayant suivi le nouveau programme d'accueil et d'intégration

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
100 %	Reporté en 2013-2014	10 %	74,9 %	s. o.

AXE D'INTERVENTION : PROCESSUS D'AFFAIRES

OBJECTIF 1 Augmenter la marge de manœuvre financière afin de soutenir les opérations et la croissance

Indicateur Diminution du ratio des frais d'exploitation sur les revenus commerciaux

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
5 %	1 %	1 %	3 %	s. o.

OBJECTIF 2 Faire reconnaître les rôles distincts de la Société – mandataire de l'État et entreprise commerciale

Indicateur Adoption d'un nouveau modèle d'affaires

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
Déploiement du nouveau modèle d'affaires d'ici la fin 2013-2014	s. o.	En évaluation	Le discours sur le budget du 26 mars 2015 confirme le statut commercial de la Société	Une modification législative est prévue pour l'automne 2015.

OBJECTIF 3 Optimiser les technologies de l'information

Indicateur Adoption d'un plan directeur en technologies de l'information

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
D'ici la fin 2013-2014	s. o.	Élaboration complétée	Complété	s. o.

OBJECTIF 4 Renforcer la capacité d'analyse de l'organisation

Indicateur Mise en œuvre d'un tableau de bord

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
D'ici la fin 2012-2013	En cours	En partie	L'indicateur sur les taux d'occupation a été développé et il est en place pour le secteur du camping	s. o.

OBJECTIF 5 Actualiser les processus de travail et simplifier les règles administratives

Indicateur Diminution du ratio des frais d'administration sur les revenus

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Explication de la non-atteinte
2 %	–	0 %	0,1 %*	Cette cible sera atteinte sur 5 ans.

* Résultat excluant les éléments exceptionnels hors du contrôle de la Société, soit la réduction des honoraires de gestion pour Parcs Québec, la contribution additionnelle demandée pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ainsi que le début de la mise en œuvre du parc national d'Opémican.

REVUE FINANCIÈRE ET ÉTATS FINANCIERS



REVUE FINANCIÈRE

Le présent rapport financier passe en revue l'exploitation de la Société pour l'exercice financier clos le 31 mars 2015 ainsi que sa situation financière à cette date.

L'analyse de la direction doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes afférentes présentées ci-après, ceux-ci ayant été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et dans le respect de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives aux paiements en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01), entrée en vigueur le 14 juin 2013.

Résultats en bref

La Société réalise un résultat net de 4,3 millions de dollars pour son exercice clos le 31 mars 2015 comparativement à un montant de 1,7 million de dollars pour son exercice financier précédent.

Il s'agit d'une amélioration de 2,6 millions de dollars qui s'explique principalement par une croissance de 3,2 % de ses revenus conjuguée à une gestion rigoureuse de ses dépenses limitant ainsi à 1,2 % leur taux de croissance.

Pour la première fois de son histoire, la Société a enregistré plus de 100 millions de dollars en revenus commerciaux.

Le niveau d'investissements a été sans précédent, se situant à 46,9 millions de dollars. De plus, la Société a dépassé pour une première fois l'objectif de 2 % d'investissement de la valeur de ses actifs.

La Société a donc livré un résultat net substantiellement plus élevé que l'année précédente et, par conséquent, contribué au-delà des efforts budgétaires demandés par les instances gouvernementales pour l'atteinte du déficit zéro.

Produits

Les revenus totaux de la Société connaissent une croissance de 3,2 %, passant de 133,4 millions de dollars à 137,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Les revenus commerciaux totalisent 100,3 millions de dollars par rapport à 97,5 millions de dollars pour l'exercice précédent soit une croissance de 2,9 %.

Cette progression des revenus commerciaux est attribuable à une adaptation des produits et services de la Société qui répondent mieux aux besoins des clients, à la mise en place de nouveaux produits et services au cours de la

dernière année et à une mise en marché mieux ciblée. La fréquentation a aussi contribué à cette progression avec une hausse de 2,3 %.

Cette amélioration des revenus commerciaux a été atteinte malgré un printemps tardif influençant les activités de pêche et la fermeture du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie durant l'exercice financier 2014-2015.

Quant aux honoraires de gestion, ceux-ci se situent à 20,1 millions de dollars comparativement à 20,9 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette réduction est attribuable à la baisse des honoraires de gestion des parcs nationaux.

Charges

Les dépenses totales sont de 133,3 millions de dollars comparativement à 131,7 millions de dollars en 2013-2014, ce qui représente une légère augmentation de 1,2 %. Si on exclut les pertes sur les éléments d'actifs, le niveau des dépenses est le même que l'exercice précédent.

Globalement, même si au total les dépenses sont au même niveau que l'an dernier, quelques fluctuations sont à noter. Les frais généraux et administratifs ont connu une baisse substantielle de 2,3 millions de dollars tandis que l'entretien et énergie (1,2 million de dollars) et l'amortissement (1,6 million de dollars) ont subi des augmentations, de même que les pertes sur disposition d'actifs pour 1,4 million de dollars.

La réduction des frais généraux et administratifs pour un montant de 2,3 millions de dollars, soit une baisse de 17,6 % par rapport à l'exercice précédent, est principalement attribuable à la variation des passifs éventuels, la Société ayant eu gain de cause dans plusieurs de ses dossiers.

L'augmentation des frais d'entretien et d'énergie s'explique principalement par le rattrapage effectué au niveau des dépenses de maintien d'actifs (0,9 million de dollars) et les frais liés au site du Jardin zoologique du Québec (0,4 million de dollars). Rappelons qu'une partie du site a été transférée à la Société en avril 2014 pour des fins de mise en valeur.

Concernant la dépense d'amortissement, la hausse de 9 % s'explique principalement par le rythme soutenu des investissements qui totalisent 82 millions de dollars depuis deux ans, dont 46,9 millions de dollars cette année, ce qui implique la mise en opération de nombreuses immobilisations.

Finalement, la charge relative aux salaires et avantages sociaux est demeurée stable. Cette stabilité résulte de l'absorption des hausses salariales, des progressions d'échelle consenties, de même que la hausse ponctuelle et significative des contributions au Régime de retraite du personnel

d'encadrement (RRPE), qui ont été compensées par une révision des modes d'exploitation, principalement dans les parcs nationaux, et également par la mise en place de mesures d'optimisation pour les autres secteurs d'activités.

Résultat net

Le résultat net de la Société s'élève à 4,3 millions de dollars pour son exercice clos le 31 mars 2015. Exprimé en fonction des revenus totaux, le revenu net de la Société représente 3,1 % comparativement à 1,3 % pour l'exercice clos le 31 mars 2014, soit une hausse de 2,6 millions de dollars, dégageant ainsi une marge de manœuvre au niveau de la gestion des liquidités.

Investissements

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles ont atteint 46,9 millions de dollars au cours de l'exercice 2014-2015, répartis de la façon suivante : 36,5 millions de dollars au niveau des bâtiments et des infrastructures, 5 millions de dollars pour le mobilier, les équipements et les améliorations locatives, 3,1 millions de dollars pour le remplacement du matériel roulant, de même que 2,3 millions de dollars pour les immobilisations incorporelles.

La hausse des investissements en immobilisations s'explique principalement par l'accélération des investissements prévus au programme d'entretien des infrastructures pour lequel la Société a réalisé 24 millions de dollars de projets en 2014-2015.

Maintien d'actifs

Le pourcentage d'investissement en maintien d'actifs est de 3 % en 2014-2015 comparativement à 1,4 % pour l'exercice précédent. Ainsi, la Société aura réalisé 50 % de plus que sa cible annuelle de 2 % fixée au Plan stratégique 2012-2017, et ce, pour la première fois depuis l'adoption de ce plan.

Les sommes investies en maintien d'actifs en 2014-2015 totalisent 35 millions de dollars comparativement à 16 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette augmentation significative est attribuable à l'accélération des investissements prévus au programme d'entretien des infrastructures.

Généralement, le financement des investissements en maintien des actifs est réalisé majoritairement par les liquidités générées par l'exploitation. Cependant, pour l'exercice financier 2014-2015 et le prochain exercice financier, le financement proviendra en grande partie de l'accélération des investissements prévus au programme d'entretien des infrastructures.

Cette contribution du gouvernement au maintien du patrimoine permet d'assurer la pérennité des actifs cédés à la Société.

Flux de trésorerie

Une hausse nette de trésorerie de 2,2 millions de dollars est enregistrée en 2014-2015 comparativement à une baisse de 0,8 million de dollars en 2013-2014.

Les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie pour un montant de 14,9 millions de dollars, soit une baisse de 2,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent (16,9 millions de dollars). Certaines fluctuations sont à signaler, dont la variation du résultat net de 2,6 millions de dollars, la variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement pour une réduction de 6,3 millions de dollars (note 9), la variation des virements de subventions reportées pour une réduction de 1,7 million de dollars, lesquelles furent compensées par les augmentations au niveau de l'amortissement pour 1,6 million de dollars et des pertes sur disposition d'actifs pour 1,4 million de dollars. Concernant la variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement, il faut noter les réductions les plus significatives au niveau des créances pour 0,9 million de dollars, du compte à recevoir du gouvernement du Québec pour 1,4 million de dollars, des comptes à payer de 3,4 millions de dollars et des dépôts clients et produits reportés pour 1,1 million de dollars.

Les activités d'investissement ont totalisé 40,3 millions de dollars en 2014-2015 par rapport à 30,4 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. La hausse de 9,9 millions de dollars s'explique principalement par la variation des investissements en immobilisations corporelles de 10,4 millions de dollars conjuguée à la variation des investissements en immobilisations incorporelles de 1,2 million de dollars. La hausse est attribuable aux projets réalisés dans le cadre du programme d'entretien des infrastructures.

Quant aux activités de financement, elles totalisent 27,6 millions de dollars comparativement à 12,7 millions de dollars pour l'an dernier, soit une hausse de 14,9 millions de dollars principalement due à l'augmentation de la variation des emprunts pour 14,4 millions de dollars et des subventions aux immobilisations corporelles encaissées de 2,5 millions de dollars conjuguée à la diminution de la variation de l'émission de capital-actions de 1,8 million de dollars.

La réalisation de l'accélération des investissements prévus au programme d'entretien des infrastructures a nécessité le recours à des emprunts additionnels, lesquels sont financés par le gouvernement.

Le tableau des flux de trésorerie de la Société présente des liquidités de 3,5 millions de dollars au 31 mars 2015, comparativement à 1,2 million de dollars au 31 mars 2014.

Situation financière

Au 31 mars 2015, la Société présente un actif total de 312,3 millions de dollars comparativement à 288,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, pour une augmentation de 24 millions de dollars.

Cette hausse s'explique par une augmentation des actifs non courants de 23,5 millions de dollars attribuables aux immobilisations corporelles et incorporelles et par une légère hausse de 0,4 million de dollars des actifs courants. Cette légère hausse des actifs courants est attribuable principalement à la variation des postes suivants : augmentation de la trésorerie (2,2 millions de dollars), du compte à recevoir du gouvernement (1,4 million de dollars) et des actifs classés comme détenus en vue de la vente (1,3 million de dollars) et réduction de l'avance à une société liée (- 4,7 millions de dollars).

Les passifs courants totalisent 96,0 millions de dollars au 31 mars 2015 comparativement à 76,6 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 19,4 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable principalement au financement à court terme d'emprunts relatifs à des immobilisations pour un montant de 20,6 millions de dollars. Le recours à des emprunts additionnels a été nécessaire afin de réaliser les projets subventionnés et l'apport des fonds liés aux liquidités générées par l'exploitation ont permis de maintenir une situation financière saine de la Société.

Financement des activités

La Société gère ses activités selon un cadre de financement autorisé par le conseil d'administration et selon les limites fixées par le gouvernement. Le solde des emprunts au 31 mars 2015 est de 135,5 millions de dollars (note 14) soit une hausse de 19,4 millions de dollars par rapport au niveau de l'exercice précédent qui était de 116,1 millions de dollars, ce qui s'explique par l'augmentation des investissements subventionnés.

La charge d'intérêts est sensiblement au même niveau que pour l'exercice précédent soit 2,7 millions de dollars, et ce, même si les emprunts sont plus élevés, le taux moyen ayant été inférieur à 2013-2014.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

La Société a adopté en 2012-2013 les normes IFRS pour la préparation de ses états financiers. Aux fins de comparaison et d'évaluation de sa performance financière, la Société produit, pour sa gouverne, des états financiers qui sont conformes aux IFRS. Par ailleurs, la Société produit aux fins d'élaboration des comptes publics, des états financiers selon les normes comptables du secteur public qui respectent également l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives aux paiements en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01), entrée en vigueur le 14 juin 2013.

Perspectives

L'exercice 2015-2016 sera marqué en outre par la poursuite du plan d'investissement de la Société qui totalisera près de 64 millions de dollars et qui aura des impacts sur les résultats de la Société.

Ce plan comprend de nouveaux investissements totalisant 21,6 millions de dollars prévus dans le cadre du discours sur le budget du 26 mars 2015, relativement à la Stratégie maritime. La Société amorcera les projets dès 2015-2016 et les investissements s'intensifieront pour les années subséquentes.

Le plan d'investissement comporte également des projets d'affaires technologiques majeurs qui se poursuivront en 2015-2016 afin de doter la Société d'outils pour générer et soutenir sa croissance.

Les investissements prévus au niveau du maintien des actifs permettront d'atteindre de nouveau la cible annuelle de 2 % fixée au Plan stratégique 2012-2017 et de poursuivre le rattrapage déjà amorcé.

Soucieuse d'accroître sa rentabilité, la Société poursuivra la révision de ses modes d'exploitation afin de les optimiser et d'améliorer son efficacité. Par ailleurs, l'impact des majorations significatives du taux de cotisation au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ajoutera de la pression sur la gestion des dépenses de la Société.

Finalement, lors du discours sur le budget de 2015-2016, le gouvernement a indiqué qu'il mettra en place une nouvelle approche de gouvernance des organismes publics définis comme des sociétés d'État, notamment à l'égard de la Société, en leur fixant des cibles d'amélioration de leurs résultats nets. Cette nouvelle approche respecte l'autonomie du conseil d'administration de la Société. Par ailleurs, le gouvernement a aussi confirmé, dans le cadre de ce même discours sur le budget, le caractère commercial de la Société. À cet égard, des modifications législatives sont prévues, lesquelles permettront de répondre aux objectifs du Plan stratégique 2012-2017 liés à la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires à la Société.

RAPPORT DE LA DIRECTION

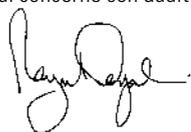
Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants basés sur l'information actuellement disponible. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). La Société a dressé ses états financiers en se conformant à l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

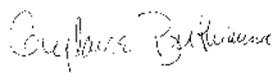
La Société reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Raymond Desjardins
Président-directeur général



Guylaine Berthiaume, CPA, CA
Vice-présidente à l'administration et aux finances

Québec, le 5 juin 2015



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des établissements de plein air du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société des établissements de plein air du Québec n'a pas comptabilisé, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes internationales d'information financière (IFRS) qui prévoient la comptabilisation des subventions lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société des établissements de plein air du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS):

	Augmentation (Diminution) En milliers de dollars	
	2015	2014
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	100 526	77 349
Subventions reportées	97 418	75 237
Résultats non distribués	3 108	2 112
État du résultat global		
Subventions	996	(406)
Virement de subventions reportées	—	(9)
Résultat net et résultat global	996	(415)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 5 juin 2015

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
PRODUITS		
Pêche et villégiature	36 869	36 512
Chasse	17 990	17 930
Restauration, boutiques et dépanneurs	15 373	15 539
Autres activités de plein air	25 497	23 391
Concessions et divers	4 568	4 133
Intérêts	1 024	1 146
Subventions	6 477	5 818
Virement de subventions reportées (note 6)	9 738	8 007
Honoraires de gestion	20 081	20 936
	137 617	133 412
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	63 035	62 983
Entretien et énergie	19 981	18 785
Frais généraux et administratifs (note 7)	10 867	13 194
Produits de revente	8 944	9 027
Frais de vente et marketing (note 8)	6 569	6 883
Amortissement	19 739	18 106
Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 451	91
Charge d'intérêts	2 749	2 660
	133 335	131 729
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	4 282	1 683

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital-actions	Résultats non distribués	Total
Pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (en milliers de dollars canadiens)			
Solde au 1^{er} avril 2013	80 409	(7 205)	73 204
Émission de capital-actions	2 954	–	2 954
Résultat net et résultat global	–	1 683	1 683
Solde au 31 mars 2014	83 363	(5 522)	77 841
Émission de capital-actions (note 11)	1 193	–	1 193
Résultat net et résultat global	–	4 282	4 282
Solde au 31 mars 2015	84 556	(1 240)	83 316

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et résultat global	4 282	1 683
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	19 739	18 106
Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 451	91
Virement de subventions reportées	(9 738)	(8 007)
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	125	(18)
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	1 783	1 508
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement (note 9)	(2 751)	3 536
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	14 891	16 899
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avance à une société liée (note 10)	4 670	3 754
Intérêts reçus	1 013	1 097
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	(44 602)	(34 206)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	943	84
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 299)	(1 108)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(40 275)	(30 379)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts à court terme	20 572	13 283
Remboursements d'emprunts à long terme	(10 789)	(8 218)
Produits reçus d'emprunts à long terme	9 649	–
Subventions aux immobilisations corporelles encaissées	9 800	7 306
Émission de capital-actions (note 11)	1 193	2 954
Intérêts payés	(2 796)	(2 605)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	27 629	12 720
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	2 245	(760)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 240	2 000
TRÉSORERIE À LA FIN	3 485	1 240

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2015 (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
ACTIFS		
Actif courant		
Trésorerie	3 485	1 240
Créances	5 296	4 847
Stocks	2 757	2 573
Frais payés d'avance	1 349	1 819
Avance à une société liée (note 10)	35 679	40 349
À recevoir du gouvernement du Québec	1 399	7
Actifs classés comme détenus en vue de la vente (note 12)	1 572	268
Total de l'actif courant	51 537	51 103
Actif non courant		
Immobilisations corporelles (note 12)	257 145	235 110
Immobilisations incorporelles (note 13)	3 578	2 132
	312 260	288 345
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Comptes à payer et frais courus	13 000	13 735
Honoraires de gestion reportés	—	543
Subventions perçues d'avance	196	216
Dépôts de clients et produits reportés	19 111	18 992
Emprunts (note 14)	58 790	38 218
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	4 900	4 867
Total du passif courant	95 997	76 571
Passif non courant		
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	1 184	1 092
Emprunts (note 14)	76 707	77 847
Subventions reportées (note 6)	55 056	54 994
Total du passif	228 944	210 504
Capitaux propres		
Capital-actions (note 11)	84 556	83 363
Résultats non distribués	(1 240)	(5 522)
Total des capitaux propres	83 316	77 841
	312 260	288 345

Engagements (note 17)

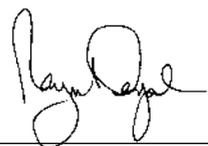
Éventualités (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



M. Daniel Deslauriers



M. Raymond Desjardins

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2015 (en dollars canadiens)

1 – STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été créée par la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01). Son siège social est situé au 2640, boulevard Laurier, bureau 1300, à Québec, dans la province de Québec, au Canada. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2 – DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers annuels sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et publiées dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Les présents états financiers annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 5 juin 2015.

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des provisions pour congés de maladie et vacances présentés à l'état de la situation financière.

3 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives ayant servi à la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après :

a) Participation dans un partenariat

La Société comptabilise sa participation dans une entreprise commune selon sa quote-part de chacun des actifs, passifs, produits et charges de celle-ci, en fonction des intérêts qu'elle détient dans l'entreprise commune, car selon la structure de partenariat établie, les deux parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise, et chacune a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

b) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les produits tirés de la vente de restauration, boutiques, dépanneurs, concessions et divers lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles et autorisées par le Parlement dans l'année financière du gouvernement, et lorsque les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et d'une société liée pour assumer la gestion de l'offre des activités et des services dans les parcs nationaux et à l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis selon la substance de l'accord concerné.

c) Trésorerie

La trésorerie est constituée des fonds de caisse et des montants déposés auprès de banques.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

e) Immobilisations corporelles, incorporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et dans la mesure où il est probable que les avantages économiques futurs devant être obtenus iront à la Société.

La Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses composantes significatives et amortit séparément chacune de ces parties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Terrains et territoires à vocation récréative ou touristique	non amortis
Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 14 %
Matériel roulant, mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 6 % et 33 %

Les immobilisations incorporelles, composées de licences, de logiciels, d'applications et d'investissements relatifs au site Web, ont une durée d'utilité déterminée et sont amorties selon la méthode linéaire à des taux de 10 % et 20 %.

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Un élément des immobilisations corporelles ou incorporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles ou incorporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net sous la rubrique : Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

f) Dépréciation des actifs à long terme

À la fin de chaque période, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif à long terme ait subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la Société détermine la valeur recouvrable de cet actif qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) concerné). Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les actifs doivent être pris individuellement. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les entrées de trésorerie sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

g) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont comptabilisées au résultat net sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

h) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes à prestations définies comportent des garanties à la retraite ou au décès. Les risques liés à ces régimes sont partagés par plusieurs entités soumises à un contrôle commun, soit celui du gouvernement du Québec.

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

i) Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui, majoritairement, seront remboursables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. La portion courante représente la portion de la provision dont la direction de la Société s'attend à ce qu'elle soit réglée moins d'un an après la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Ces montants ne sont donc pas indexés ni actualisés.

La portion de la provision pour congés de maladie dont la direction de la Société s'attend à ce qu'elle soit réglée plus d'un an après la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants représente un avantage du personnel à long terme.

Une provision pour congés de maladie est également constituée pour des banques pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation de journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoullées en totalité au moment de la retraite de l'employé. Cette provision représente un avantage du personnel à long terme.

Les provisions découlant d'avantages du personnel à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés, sont évaluées sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période annuelle de présentation de l'information financière. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les intérêts nets sont également imputés au résultat net de l'exercice. Puisque le régime des congés de maladie cumulés est considéré comme un autre avantage à long terme, les écarts de réévaluation sont comptabilisés au résultat net immédiatement dans l'exercice courant.

j) Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la Société sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Les vacances seront prises majoritairement dans l'exercice suivant celui au cours duquel elles font l'objet de la provision et ne sont donc pas indexées ni actualisées.

k) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

Trésorerie	Prêts et créances
Créances	Prêts et créances
Avance à une société liée	Prêts et créances
À recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Comptes à payer et frais courus	Passifs comptabilisés au coût amorti
Emprunts	Passifs comptabilisés au coût amorti

Les actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction.

Les instruments financiers classés dans les « Prêts et créances » sont évalués subséquemment au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.

Les instruments financiers classés dans les « Passifs comptabilisés au coût amorti » sont évalués subséquemment au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et qu'il en résulte une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

Une indication objective de dépréciation peut inclure, de la part du débiteur :

- des difficultés financières importantes; ou
- une rupture de contrat, telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

4 – MODIFICATIONS DE NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS

Nouvelles normes appliquées au cours de l'exercice

La Société a appliqué au cours de l'exercice les IFRS nouvelles et révisées suivantes.

Modification de l'IAS 32, *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*

Ces modifications donnent des précisions sur les exigences en matière de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. En particulier, elles précisent le sens des expressions « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compensation » et « réalisation et règlement simultanés ».

La Société a adopté les modifications à l'IAS 32 le 1^{er} avril 2014, mais ceci n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

Modification de l'IAS 36, *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers*

Les modifications d'IAS 36 éliminent l'exigence de présentation de la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle un *goodwill* ou une autre immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée a été attribué lorsque l'UGT n'a fait l'objet d'aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur. En outre, les modifications prévoient des exigences de présentation d'informations additionnelles applicables lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est évaluée à la juste

valeur diminuée des coûts de sortie. Ces nouvelles informations à fournir comprennent la hiérarchie de la juste valeur, les principales hypothèses et les techniques d'évaluation utilisées, conformément aux informations à fournir qui sont prévues par IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur.

La Société a adopté les modifications à l'IAS 36 le 1^{er} avril 2014, et ce de façon rétrospective. L'adoption des modifications de l'IAS 36 n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

IFRIC 21, Droits ou taxes

La Société a appliqué l'IFRIC 21, *Droits ou taxes* pour la première fois au cours de l'exercice considéré. IFRIC 21 donne des précisions sur le moment où il faut comptabiliser un passif relatif au paiement d'un droit ou d'une taxe imposés par une autorité publique. L'interprétation contient une définition d'un droit ou d'une taxe et précise que le fait générateur d'obligation qui crée le passif relatif au paiement d'un droit ou d'une taxe est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires. L'interprétation fournit des indications sur la manière dont les différents accords liés aux droits et aux taxes doivent être comptabilisés et précise que ni la nécessité économique, ni le principe de continuité d'exploitation pour la préparation des états financiers, ne signifient qu'une entité a une obligation actuelle de s'acquitter du droit ou de la taxe qui sera exigible du fait de l'exercice d'une activité au cours d'une période future.

La Société a adopté l'IFRIC 21 le 1^{er} avril 2014, mais ceci n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

Nouvelles normes publiées, mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers annuels, de nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a terminé son projet sur les instruments financiers en publiant un amendement à la norme IFRS 9, intitulée *Instruments financiers*, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39, intitulée *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Tel qu'amendé, la norme IFRS 9 apporte une approche logique pour la classification des actifs financiers, qui repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle d'affaires dans lequel un actif est classé. Cette approche simple fondée sur des principes remplace la méthode existante fondée sur des règles, qui est généralement considérée complexe et difficile à appliquer. La nouvelle approche découle également d'un modèle de dépréciation sur les pertes attendues qui s'applique à tous les instruments financiers, éliminant ainsi la source de complexité associée aux exigences comptables précédentes.

La norme IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

Modification de l'IFRS 10 et de l'IAS 28, Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et sa coentreprise ou son entreprise associée

Les modifications indiquent qu'à la vente ou à l'apport d'actifs à une coentreprise ou à une entreprise associée, ou encore lorsque le contrôle conjoint ou une influence notable est conservé dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise, la mesure dans laquelle le profit ou la perte est comptabilisé dépend du fait que les actifs ou la filiale constituent une entreprise ou non, au sens de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Lorsque les actifs ou la filiale constituent une entreprise, le profit ou la perte est comptabilisé en entier; dans le cas contraire, la quote-part de l'entité dans le profit ou la perte est éliminée.

Les modifications à l'IFRS 10 et à l'IAS 28 s'appliqueront de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette modification aura sur les états financiers de la Société.

Modification de l'IFRS 11, Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes

Les modifications de l'IFRS 11 fournissent des indications sur la façon de comptabiliser l'acquisition d'une entreprise commune qui constitue une entreprise au sens de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Plus particulièrement, elles indiquent que les principes pertinents de comptabilisation des regroupements d'entreprises établis dans IFRS 3 et dans d'autres normes doivent être appliqués. Les mêmes dispositions doivent être appliquées à la formation d'une entreprise commune si et seulement si l'apport de l'un des coparticipants au moment de la formation de l'entreprise commune consiste en une entreprise existante.

Un coparticipant doit également présenter les informations pertinentes sur les regroupements d'entreprises qui sont exigées par IFRS 3 et par d'autres normes.

Les modifications à l'IFRS 11 s'appliqueront de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette modification aura sur les états financiers de la Société.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

La norme, publiée en mai 2014, énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera, lors de son entrée en vigueur, les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et l'IAS 11, *Contrats de construction* et les interprétations connexes.

Selon le principe de base de l'IFRS 15, une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services.

Selon IFRS 15, une entité comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'une obligation de prestation est remplie (ou à mesure qu'elle est remplie), c'est-à-dire lorsque le contrôle des biens ou des services sous-jacents visés par cette obligation de prestation est transféré au client. IFRS 15 contient des dispositions beaucoup plus prescriptives pour traiter de cas spécifiques. De plus, la norme contient des obligations d'information étendues.

Actuellement, la norme IFRS 15 sera en vigueur pour les exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2017. Toutefois, en avril 2015, l'IASB a voté pour la publication d'un exposé-sondage proposant de reporter la date d'entrée en vigueur de la norme aux exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2018. L'exposé-sondage a été publié en mai 2015.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

Modification de l'IAS 16 et de l'IAS 38, *Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables*

Les modifications de l'IAS 16 interdisent aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles. Les modifications de l'IAS 38 introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle. Cette présomption peut être réfutée uniquement dans les deux cas suivants :

1. l'immobilisation incorporelle est exprimée selon une mesure des produits;
2. il peut être démontré qu'il existe une forte corrélation entre les produits et la consommation des avantages économiques liés à l'immobilisation incorporelle.

Les modifications s'appliqueront de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

À l'heure actuelle, la Société utilise l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. La direction de la Société est d'avis que l'amortissement linéaire est la méthode la plus appropriée pour refléter la consommation des avantages économiques inhérents aux actifs respectifs et ne prévoit donc pas que l'application de ces modifications à l'IAS 16 et à l'IAS 38 ait une incidence significative sur les états financiers de la Société.

Modifications de l'IAS 19: *Régimes à prestations définies: Cotisations des membres du personnel*

En novembre 2013, l'IASB a publié des modifications à portée limitée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, intitulées *Régimes à prestations définies: cotisations des membres du personnel* (modifications de l'IAS 19). Ces modifications à portée limitée s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime de prestations définies. Elles visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service, par exemple les cotisations des membres du personnel qui correspondent à un pourcentage fixe du salaire. Ces modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que ces modifications auront sur les états financiers de la Société.

5 – UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux IFRS, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les estimations et jugements qui suivent sont ceux qui ont été faits par la direction et qui ont une incidence importante sur les états financiers de la Société. Les estimations sont fondées sur l'expérience passée, s'il y a lieu, ainsi que sur diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents des estimations.

Les estimations et les jugements que la direction considère comme critiques sont les suivantes :

i. Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles de la Société sont établies par la direction au moment de leur acquisition, et sont par la suite réexaminées chaque année. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires, ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'immobilisation corporelle est jugée importante si ses coûts répartis sont significatifs comparativement au coût total du bien en question. De plus, pour définir les parties d'un bien, la Société doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des rythmes de consommation distincts.

ii. Provision pour congés de maladie

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, et du nombre moyen d'heures de maladie non utilisées dans les banques de journées de maladie à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut donc varier en fonction de changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

iii. Provision pour vacances

Le calcul de la provision pour vacances est établi en multipliant, pour chaque employé, le nombre d'heures de vacances qu'il a accumulé par son taux horaire de rémunération à la fin de la période. Le total des vacances réellement payées peut varier du montant calculé en fonction de différents facteurs : l'augmentation des salaires, le départ ou l'arrivée d'employés, le report autorisé d'une partie des vacances. Les employés de la Société doivent normalement prendre leurs vacances chaque année.

iv. Instruments financiers

La direction exerce son jugement à l'égard de la classification des instruments financiers. Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers. Le classement détermine le traitement comptable de l'instrument. La direction établit le classement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, en fonction du but sous-jacent de cet instrument.

6 – SUBVENTIONS REPORTÉES

(en milliers de dollars)	2015	2014
Solde au début	54 994	55 695
Nouvelles subventions	9 800	7 306
Virements au résultat net	(9 738)	(8 007)
Solde à la fin	55 056	54 994

La Société a reçu des subventions liées à des actifs pour lesquelles les travaux ne sont pas encore réalisés en fin d'exercice, totalisant un montant de 1 929 000 \$ (2014 : 671 000 \$).

7 – FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les « frais généraux et administratifs » comprennent notamment les frais suivants : honoraires professionnels, frais du personnel, communications, frais informatiques et administratifs, fournitures, dépenses reliées aux immeubles et terrains ainsi que des frais divers.

8 – FRAIS DE VENTE ET MARKETING

Les « frais de vente et marketing » comprennent des frais de vente tels que des frais de cartes de crédit ainsi que de la publicité.

9 – INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Créances	(449)	412
Stocks	(184)	(160)
Frais payés d'avance	470	(95)
À recevoir du gouvernement du Québec	(1 392)	31
Comptes à payer et frais courus	(752)	2 647
Honoraires de gestion reportés	(543)	(601)
Subventions perçues d'avance	(20)	52
Dépôts de clients et produits reportés	119	1 250
	(2 751)	3 536

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 44 602 000 \$ (2014 : 34 206 000 \$) comprennent des variations de frais courus de (17 000 \$) (2014 : 1 209 000 \$).

10 – OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées selon la même base que si les parties n'étaient pas liées, la Société est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

En date du 3 mai 2006, la Société a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec (SPSNQ), contrôlée par le gouvernement du Québec, selon laquelle, elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec. Au cours de l'exercice, la SPSNQ a remboursé à la Société une somme nette de 4 670 000 \$ (2014 : 3 754 000 \$), portant le solde de l'avance à une société liée à 35 679 000 \$ au 31 mars 2015 (2014 : 40 349 000 \$). La somme due à la Société a porté intérêt au taux moyen de 2,44 % (2014 : taux moyen de 2,44 %), est garantie par le gouvernement du Québec et est sans modalité de remboursement. Au cours de l'exercice, la Société a inscrit un produit d'intérêts de 1 013 000 \$ (2014 : 1 097 000 \$). De plus, la Société a comptabilisé un produit d'honoraires de gestion de 5 119 000 \$ (2014 : 4 563 000 \$).

Par ailleurs, le 15 janvier 2014, le gouvernement du Québec a adopté un décret autorisant d'une part, la résiliation de la convention emphytéotique des immeubles du Jardin zoologique du Québec signée en mars 2002 et d'autres parts, le transfert de la propriété constituant le terrain central de l'ancien Jardin zoologique du Québec (lot 3 859 789) ainsi que les bâtisses et les biens meubles ayant servi à son exploitation, à la Société.

La Société s'est aussi vu céder, par le ministère des Transports, la propriété des lots 1 046 472, 1 046 479, 3 859 787 et 4 657 385 du cadastre du Québec avec les bâtisses et les biens meubles qui s'y trouvent faisant partie de l'ancien site du Jardin zoologique. Ces transferts ont pris effet le 4 avril 2014 pour un montant symbolique de 1 \$, montant pour lequel la Société a comptabilisé la transaction dans ses états financiers.

Pour une période de cinq ans, la Société devra coordonner la mise en valeur du terrain central afin de développer son potentiel récréatif, touristique, culturel ou éducatif permettant ainsi de maintenir le caractère public du site et d'entraîner des retombées pour la région. Quant aux autres lots cédés, la Société aura la possibilité de vendre ces actifs afin de financer son mandat de mise en valeur.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent le président et directeur général, les vice-présidents et les autres membres de l'équipe de direction de la Société. Le tableau suivant représente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Rémunération du personnel à court terme	1 196	1 163
Cotisations au fonds de pension	145	127
	1 341	1 290

La Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec des parties liées autres que celles déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers.

11 – CAPITAL-ACTIONS

(en milliers de dollars)	2015	2014
Autorisé		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 1 100 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
576 944 actions (2014 : 565 014) payées comptant	57 694	56 501
	84 556	83 363

Le 17 novembre 2014, la Société a émis au ministre des Finances 11 930 actions ordinaires pour une considération monétaire de 1 193 000 \$ (2014 : 29 547 actions ordinaires pour une considération monétaire de 2 954 700 \$).

12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total 31 mars 2015
Coût						
Solde au 1 ^{er} avril 2014	3 274	13 817	315 580	22 170	33 749	388 590
Acquisitions	1	32	36 509	3 114	4 963	44 619
Dispositions	–	–	(2 577)	(1 442)	(86)	(4 105)
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente	–	(1 572)	–	–	–	(1 572)
Solde à la fin	3 275	12 277	349 512	23 842	38 626	427 532
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} avril 2014	–	–	119 021	14 843	19 616	153 480
Amortissement	–	–	13 362	2 627	3 407	19 396
Dispositions	–	–	(1 385)	(1 034)	(70)	(2 489)
Solde à la fin	–	–	130 998	16 436	22 953	170 387
Valeur comptable nette 31 mars 2015	3 275	12 277	218 514	7 406	15 673	257 145

(en milliers de dollars)	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total 31 mars 2014
Coût						
Solde au 1 ^{er} avril 2013	2 483	13 817	291 141	20 647	29 764	357 852
Acquisitions	791	–	25 194	2 101	4 911	32 997
Dispositions	–	–	(102)	(578)	(19)	(699)
Transfert aux immobilisations incorporelles	–	–	–	–	(896)	(896)
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente	–	–	(653)	–	(11)	(664)
Solde à la fin	3 274	13 817	315 580	22 170	33 749	388 590
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} avril 2013	–	–	107 127	12 570	16 951	136 648
Amortissement	–	–	12 347	2 709	2 803	17 859
Dispositions	–	–	(68)	(436)	(20)	(524)
Transfert aux immobilisations incorporelles	–	–	–	–	(107)	(107)
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente	–	–	(385)	–	(11)	(396)
Solde à la fin	–	–	119 021	14 843	19 616	153 480
Valeur comptable nette 31 mars 2014	3 274	13 817	196 559	7 327	14 133	235 110

Des immobilisations corporelles ayant une valeur comptable nette de 1 572 000 \$ (2014 : 268 000 \$) ont été reclassées comme actifs classés comme détenus en vue de la vente au 31 mars 2015 en raison de leur cession prochaine. De ce montant, des terrains à vocation récréative et touristique ayant une valeur comptable nette de 1 549 000 \$ ont été vendus le 14 mai 2015.

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures, matériel roulant et mobilier, équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 21 989 000\$, 104 000\$ et 2 199 000\$ (2014: 11 541 000\$, 256 000\$ et 1 519 000\$), n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas prêtes à être mises en service en fin d'exercice.

13 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers de dollars)	Licences et logiciels	Applications	Site Web	Total 31 mars 2015
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2014	1 524	1 341	774	3 639
Acquisitions	–	2 081	218	2 299
Perte de valeur	–	(38)	(472)	(510)
Solde à la fin	1 524	3 384	520	5 428
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2014	854	351	302	1 507
Amortissement	79	264	–	343
Solde à la fin	933	615	302	1 850
Valeur comptable nette 31 mars 2015	591	2 769	218	3 578

(en milliers de dollars)	Licences et logiciels	Applications	Site Web	Total 31 mars 2014
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2013	1 326	–	309	1 635
Acquisitions	198	445	465	1 108
Transfert des immobilisations corporelles	–	896	–	896
Solde à la fin	1 524	1 341	774	3 639
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2013	851	–	302	1 153
Amortissement	3	244	–	247
Transfert des immobilisations corporelles	–	107	–	107
Solde à la fin	854	351	302	1 507
Valeur comptable nette 31 mars 2014	670	990	472	2 132

Des immobilisations incorporelles au montant de 2 101 000\$ (2014: 900 000\$) classées sous les rubriques applications et site Web représentant respectivement 1 883 000\$ et 218 000\$ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas prêtes à être mises en service en fin d'exercice.

Des immobilisations incorporelles incluses dans les catégories site Web et applications ont été dépréciées suite à l'évaluation de leur valeur d'utilité qui s'est avérée nulle.

Par conséquent, une perte de valeur de 510 000\$ a été comptabilisée aux résultats nets de l'exercice sous la rubrique « Perte nette sur dispositions d'immobilisations corporelles et incorporelles ».

14 – EMPRUNTS

(en milliers de dollars)	2015	2014
Acceptations bancaires échéant en avril 2015 et portant intérêt à des taux variant de 0,968 % à 1,351 % (2014 : 1,311 % à 1,317 %)	48 000	30 000
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
a) 2,075 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	15 019	17 347
b) 1,162 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 19 mars 2019	9 649	–
c) 2,452 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2019	36 635	40 735
d) 3,022 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2022	26 194	27 983
	135 497	116 065
Portion courante	(58 790)	(38 218)
Portion non courante	76 707	77 847

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	
2016	58 790
2017	11 027
2018	19 009
2019	8 987
2020	21 281

La Société a négocié auprès d'institutions financières et du Fonds de financement des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 165 000 000 \$ (2014 : 165 000 000 \$) que le gouvernement du Québec lui autorise à emprunter jusqu'au 30 avril 2015. De ce montant, des emprunts à long terme qui existaient lors de l'ancien régime d'emprunt s'ajoutent dont le solde est de 77 848 000 \$ au 31 mars 2015 (2014 : 86 065 000 \$). Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Société le remboursement du capital et des intérêts des programmes d'investissements en immobilisations qu'il a préalablement autorisés par décret. Ces programmes représentent la quasi-totalité des emprunts contractés par la Société. Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

15 – AVANTAGES DU PERSONNEL

a) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations définies et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2015, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale cotisable, et celui du RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2015 (5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 4 194 000 \$ (2014 : 3 274 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)

	2015		
	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	3 527	2 432	5 959
Charge de l'exercice*	4 782	1 716	6 498
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 719)	(1 654)	(6 373)
Solde à la fin	3 590	2 494	6 084
Portion courante	(2 762)	(2 138)	(4 900)
Portion non courante	828	356	1 184

(en milliers de dollars)

	2014		
	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	3 368	2 609	5 977
Charge de l'exercice*	4 847	1 606	6 453
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 688)	(1 783)	(6 471)
Solde à la fin	3 527	2 432	5 959
Portion courante	(2 803)	(2 064)	(4 867)
Portion non courante	724	368	1 092

* La charge de l'exercice inclut les intérêts et l'amortissement des gains et des pertes actuariels.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour congés de maladie de la Société sont les suivantes :

	2015	2014
Taux d'actualisation	de 1,05 % à 1,55 %	de 1,40 % à 2,45 %
Taux de croissance de la rémunération	2,50 %	2,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	de 1 à 4 ans	de 1 à 5 ans

16 – PARTENARIAT

La Société détient une participation de 50 % dans Mistissini-Sépaq S.E.N.C. dont l'objet est d'opérer et de gérer conjointement les réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi ainsi que de promouvoir l'emploi des Cris et de la population de la région. La quote-part de chacun des éléments d'actifs, passifs, produits et charges comptabilisés par la Société selon les intérêts qu'elle détient dans cette entreprise commune se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Produits	564	540
Charges	529	666
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	43	(111)
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Actifs courants		
Frais payés d'avance	3	3
Passifs courants		
Comptes à payer et frais courus	33	36
Dépôts de clients	224	213
Passifs non courants		
Subventions reportées	50	50

17 – ENGAGEMENTS

La Société est liée par des contrats de location simple dont le solde est de 11 665 000 \$ (2014 : 13 330 000 \$), exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. La charge de loyer s'élève à 1 082 000 \$ (2014 : 1 088 000 \$) et les paiements minimums exigibles s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	
Moins d'un an	1 740
Un an à moins de cinq ans	5 023
Cinq ans ou plus	4 902

De plus, au 31 mars 2015, la Société s'est engagée à acquérir des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 6 762 000 \$ (2014 : 10 969 000 \$) ainsi que des immobilisations incorporelles pour un montant de 336 000 \$ (2014 : 460 000 \$).

18 – ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation et de développement, la Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et poursuites judiciaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société. La provision pour litiges, imputée dans les « frais généraux et administratifs », est constituée des coûts estimés pour des litiges en relation avec les activités offertes dans les établissements de la Société ainsi que pour certains projets d'investissements et de cession d'actifs.

La direction est également d'avis que la divulgation aux états financiers des informations sur les provisions en lien avec ces réclamations et poursuites judiciaires envers la Société pourrait porter préjudice à cette dernière dans le cadre de ses défenses, en raison de la divulgation d'informations jugées confidentielles et critiques relativement aux estimations des provisions. Par conséquent, les informations afférentes aux provisions ne sont pas divulguées.

19 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux risques financiers.

a) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Instruments financiers courants

La valeur comptable des instruments financiers courants, soient la trésorerie, les créances, l'avance à une société liée, les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les comptes à payer et les frais courus, est représentative de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

Emprunts

Au 31 mars 2015, la juste valeur des emprunts de 135 497 000 \$ (2014: 116 065 000 \$) s'établissait à 140 883 000 \$ (2014: 118 935 000 \$), compte tenu de l'actualisation aux taux de 0,8224 % à 1,2847 % (2014: 1,4876 % à 2,4029 %) des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par cartes de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. De plus, l'avance à la société liée est garantie par le gouvernement du Québec. Par conséquent, la Société n'a pas de compte en souffrance significatif.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque par ses comptes à payer et frais courus et ses emprunts.

La Société gère son risque de liquidité en effectuant des prévisions et en gérant ses flux de trésorerie générés par ses activités d'exploitation, et en prévoyant ses déboursés en immobilisations et ses activités de financement. La Société gère également ses flux de trésorerie en maintenant des soldes d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et de facilités de crédit suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants.

Les échéances des passifs financiers se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Moins de un an	De un an à moins de cinq ans	De cinq ans à moins de dix ans	Total
Au 31 mars 2015				
Comptes à payer et frais courus	13 000	—	—	13 000
Emprunts (capital et intérêts)	60 905	66 078	17 694	144 677
	<u>73 905</u>	<u>66 078</u>	<u>17 694</u>	<u>157 677</u>
Au 31 mars 2014				
Comptes à payer et frais courus	13 735	—	—	13 735
Emprunts (capital et intérêts)	40 422	46 740	40 004	127 166
	<u>54 157</u>	<u>46 740</u>	<u>40 004</u>	<u>140 901</u>

d) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur des paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt relativement à l'avance à une société liée et aux emprunts.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de variations dans les taux d'intérêt du marché.

La Société est peu exposée à un risque de taux d'intérêt au niveau de l'avance à la société liée et des emprunts puisque la majorité de ces deux éléments porte intérêt à taux fixes.

L'effet net d'une augmentation de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit de 430 000 \$ le résultat net et les capitaux propres (2014 : 182 000 \$).

20 – GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués et du capital-actions. La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Québec.

À cette fin, la Société effectue périodiquement des analyses formelles pour comparer les résultats réels aux résultats prévus et en communique les conclusions à l'équipe de direction et au conseil d'administration.



LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EST COMPOSÉ DE

9

MEMBRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

- 1 **DANIEL DESLAURIERS**
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 2 **RAYMOND DESJARDINS**
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 3 **CAROLE BOISVERT** (ABSENTE SUR LA PHOTO)
- 4 **ANNE DUPÉRÉ**
- 5 **ASHLEY ISERHOFF**
- 6 **NICOLE PERRAULT**
- 7 **HUGHES T. POULIN**
- 8 **ANDRÉ ROY**
- 9 **KHATÉRE TALAI**

COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la Société est composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général. Les membres sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société. À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à temps partiel.

Au cours du dernier exercice financier, aucune nouvelle nomination n'a eu lieu.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANIEL DESLAURIERS ①

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RECRUTEMENT

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 21 DÉCEMBRE 2005
DATE DE RENOUELEMENT ► 17 MARS 2010
DATE DE NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL ► 14 SEPTEMBRE 2011
DATE DE FIN DU MANDAT ► 13 SEPTEMBRE 2016
STATUT ► ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Détenteur d'un doctorat en médecine (MD) depuis 1983 et d'un diplôme de spécialiste en Biochimie Médicale du Collège des médecins du Québec (CMQ) et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC/FRCPC) depuis 1992. Daniel Deslauriers est également détenteur d'une maîtrise ès sciences (MSc) en biologie cellulaire et moléculaire (1991). Il est aussi détenteur d'une licence du Conseil médical du Canada (LMCC/LCMC).

Monsieur Deslauriers a exercé la médecine générale et d'urgence dans différentes régions du Québec avant de faire sa spécialité en Biochimie Médicale. Depuis 1992, monsieur Deslauriers exerce sa spécialité au centre hospitalier affilié universitaire CHA-Hôtel-Dieu de Lévis (maintenant dénommé CSSS Alphonse-Desjardins) ainsi que dans trois hôpitaux périphériques situés en région. Il a également eu l'opportunité d'agir à titre de chef du service de biochimie médicale et de chef du département de biologie médicale dans différents établissements. Il a été médecin-conseil dans deux agences régionales de santé et de services sociaux du Québec. Il est actuellement chef du service de biochimie médicale du Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins (CSSS Alphonse-Desjardins) et président du comité consultatif clinique régional du projet Optilab pour le CISSS de Chaudière-Appalaches.

Monsieur Deslauriers détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des Administrateurs de Sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC) et il est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA).

Il a siégé à différents conseils d'administration, dont celui de l'Association médicale du Québec (AMQ) et comme membre-substitut du conseil d'administration de l'Association médicale canadienne (AMC).

RAYMOND DESJARDINS ②

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 8 SEPTEMBRE 2010
DATE DE RENOUELEMENT ► 17 JUILLET 2013
DATE DE FIN DU MANDAT ► 7 SEPTEMBRE 2016
DÉPART À LA RETRAITE ► 30 JUIN 2015

Diplômé en biologie-écologie de l'Université du Québec à Montréal, Raymond Desjardins assumait la fonction de vice-président exploitation Parcs Québec depuis 1999 à la Société, jusqu'à sa nomination à titre de membre du conseil d'administration et président-directeur général, le 8 septembre 2010.

Depuis ses débuts à la Société, monsieur Desjardins a participé activement à la réalisation d'un programme d'investissement majeur et d'un plan d'affaires qui ont contribué à mener le réseau Parcs Québec à un niveau d'excellence qui se compare avantageusement aux grands réseaux de parcs nationaux en Amérique du Nord. Très sensible aux enjeux spécifiques des régions, il a participé à la mise en place de mécanismes de concertation avec ces milieux afin d'en favoriser le développement.

Auparavant, monsieur Desjardins a occupé diverses fonctions reliées à la ressource faunique et aux parcs, entre autres, au ministère de l'Environnement et de la Faune et au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il a également œuvré comme chargé de projets pour la réalisation de plusieurs études d'impacts sur l'environnement et comme directeur sur de nombreux projets de recherche en environnement. Monsieur Desjardins a aussi enseigné au département des techniques du milieu naturel au cégep de Saint-Félicien.

Monsieur Raymond Desjardins siège présentement au Comité directeur en tourisme de même qu'au Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique.

CAROLE BOISVERT ●

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 14 SEPTEMBRE 2011
DATE DE FIN DU MANDAT ► 13 SEPTEMBRE 2015
STATUT ► ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Membre en règle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en tant que Fellow et diplômée en administration de l'Université Laval, Carole Boisvert est également détentrice d'une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme une administratrice de sociétés certifiée (ASC).

Madame Boisvert possède plusieurs années d'expérience qui lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie des différentes entités gouvernementales.

De 2004 à 2010, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe et contrôleur des finances au ministère des Finances du Québec. Le contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale, de l'intégrité du système comptable du gouvernement et de la fiabilité des données financières qui y sont enregistrées. Le contrôleur des finances produit, pour le ministre des Finances, les états financiers consolidés du gouvernement, les comptes publics et divers autres rapports financiers du gouvernement. À titre de comptable agréée, elle a signé les états financiers produits pour le ministre. Pour le gouvernement, cette signature est un gage certain de fiabilité de l'information financière divulguée dans ses états financiers.

De 1991 à 2004, madame Boisvert a assumé différents postes dans des ministères et organismes publics. Elle a été responsable de la Direction de la planification des programmes et des budgets au ministère du Revenu. Elle a aussi agi à titre d'agente de vérification pour le Vérificateur général du Québec. Par ailleurs, de 1988 à 1991, madame Boisvert a œuvré au sein de la firme comptable Samson Bélair/Deloitte & Touche.

Madame Carole Boisvert siège présentement au conseil d'administration de l'Agence du revenu du Québec, de l'Institut national de la recherche scientifique et du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHU de Québec) à titre d'administratrice indépendante.

ANNE DUPÉRÉ ●

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

MEMBRE DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 17 MARS 2010
DATE DE FIN DU MANDAT ► 16 MARS 2014
STATUT ► ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Diplômée en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal, Anne Dupéré est également détentrice d'un certificat en affaires immobilières de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval (1987).

Madame Dupéré possède plusieurs années d'expérience dans le milieu des affaires, tant en entreprises privées que publiques. Ces expériences lui ont permis d'accroître et de diversifier ses compétences, notamment dans le développement d'entreprise, tant du point de vue local, national qu'international.

Elle a occupé, entre autres, le poste de directrice générale de la Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane et du Centre canadien de valorisation du diamant. De 2005 à 2010, elle a été directrice du développement des affaires pour Diarough Canada inc. Depuis mai 2010, elle assume les fonctions de vice-présidente au développement du Groupe Bertrand Rioux inc.

ASHLEY ISERHOFF ●

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 28 MARS 2012
DATE DE FIN DU MANDAT ► 27 MARS 2016
STATUT ► ADMINISTRATEUR

Après avoir fait des études en administration publique à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Ashley Iserhoff a effectué deux mandats à titre de vice-grand chef du Grand Conseil des Cris et vice-président de l'Administration régionale Crie. Depuis avril 2015, monsieur Iserhoff assume les fonctions de directeur du développement social au sein du Conseil de la Nation Crie de Mistissini.

Membre de la Nation Crie de Mistissini et résident de Mistissini, monsieur Iserhoff est également très impliqué au sein de nombreux organismes touchant la société crie. Ainsi, il a été membre du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage qui a été créé lors de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) qui a été mis sur pied pour conseiller les gouvernements fédéral et provincial quant à l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de mesures pouvant affecter l'environnement ou la société crie.

Monsieur Iserhoff a été président du conseil d'administration du Réseau de communications Eeyou, une société de télécommunications à but non lucratif fournissant des services de transport de données à large bande pour les communautés d'Eeyou Istchee et les municipalités de la région de la Baie-James.

Il a siégé également sur de nombreux comités relevant de l'Administration régionale Crie comme le groupe de travail sur la lutte contre la pauvreté, le groupe de travail sur la gouvernance de la Nation Crie et le Comité consultatif sur la Justice qui supervise la mise en œuvre de l'entente concernant l'administration de la justice pour les cris qui lie le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris.

En septembre 2011, monsieur Iserhoff a été honoré par le « National Center for American Indian Enterprise Development » (NCAIED) et a reçu le prix « Native American 40 Under 40 Awards » qui souligne annuellement la réussite de 40 dirigeants autochtones de moins de 40 ans qui ont fait preuve de leadership, d'initiative et de dévouement dans leurs entreprises et dans les collectivités autochtones. Le NCAIED est la plus importante et la plus ancienne organisation américaine pour la promotion et le développement économique et d'affaires des sociétés autochtones.

Monsieur Iserhoff est également impliqué à titre de président du Club de hockey « Bears » de la Nation Crie qui regroupe les équipes Bantam BB et Midget AA.



NICOLE PERRAULT 5

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
MEMBRE DU COMITÉ DE RECRUTEMENT

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 17 MARS 2010
DATE DE FIN DU MANDAT ► 16 MARS 2014
STATUT ► ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Nicole Perrault est titulaire d'un baccalauréat en droit (1985) et d'un diplôme de droit notarial de l'Université Laval (1986). En 2002, elle a complété une formation en gestion de projets à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Madame Perrault a exercé sa profession pendant près de 17 ans pour ensuite relever un autre défi au niveau politique dans le cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune de 2003 à 2007. En 2007, elle est recrutée par les dirigeants de L. Fournier et fils inc. et de Développements DSF pour prendre la responsabilité des projets domiciliaires pour ces entreprises. Depuis février 2014, elle occupe de nouvelles fonctions au sein de l'équipe de direction de L. Fournier et fils inc., à titre de directrice, Stratégies et relations publiques.

Toujours engagée dans son milieu, elle a été membre de plusieurs conseils d'administration d'organismes à vocation développement socio-économique de la région de Val-d'Or. Elle a été également membre fondatrice et administratrice de la Maison de soins palliatifs de la Source Gabriel de Val-d'Or.

HUGHES T. POULIN 6

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 21 DÉCEMBRE 2005
DATE DE RENOUVELLEMENT ► 17 MARS 2010
DATE DE RENOUVELLEMENT ► 28 MARS 2012
DATE DE FIN DU MANDAT ► 27 MARS 2013
STATUT ► ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1969, Hughes T. Poulin est aussi détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval (1972). Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC).

Monsieur Poulin a occupé différentes fonctions dans le domaine de l'immobilier. Il a entre autres fondé son entreprise de gestion et de développement immobilier en 1982. Concurrément à ses activités au sein de son entreprise, il a été impliqué dans l'administration de différentes entreprises de l'industrie de l'acier et occupe toujours des fonctions dans ce domaine. Ses principales activités touchent la gestion directe des opérations, le champ des affaires corporatives et du développement et le domaine des résidences pour personnes âgées.

Il est présentement membre du conseil d'administration de Groupe Fertek inc., Numesh inc., Oméga inc., Métaltech-Omega inc., Échafaud Plus (Laval) inc., Architecture Tout Bois 2007 inc., Huajin Jyangan Numesh Ltée (Chine), Metalech-Omega LLC USA ainsi que 8135142 Canada Ltée. De plus, il siège au conseil d'administration de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec de même qu'à son comité de gouvernance et d'éthique à titre d'administrateur non membre nommé par l'Office des professions du Québec. Il a aussi été administrateur dans le domaine de santé (Hôpital de l'Enfant-Jésus et Hôpital du Saint-Sacrement et leur fondation respective) et celui de l'éducation (président du conseil du Séminaire Saint-François).

ANDRÉ ROY 7

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
MEMBRE DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
MEMBRE DU COMITÉ DE RECRUTEMENT

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 25 AVRIL 2001
DATE DE RENOUVELLEMENT ► 21 DÉCEMBRE 2005
DATE DE RENOUVELLEMENT ► 17 MARS 2010
DATE DE FIN DU MANDAT ► 16 MARS 2012
STATUT ► ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

André Roy a occupé des postes de haut niveau dans la fonction publique du Québec pendant sa carrière. Il a notamment été directeur général de l'administration à la Régie de l'assurance maladie du Québec, directeur général adjoint du même organisme de même que directeur général du Réseau Travail Québec et directeur général des programmes au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il a par la suite occupé le poste de vice-président aux relations publiques et aux communications à La Capitale groupe financier inc.

Monsieur Roy a siégé à de nombreux conseils d'administration dont ceux de la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, La Capitale, compagnie d'assurances générales, la Fondation du Musée de la civilisation, l'Hôpital Saint-François-d'Assise et sa fondation, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 03 ainsi que la Société des jeux mondiaux des policiers et des pompiers Québec 2005 et la Société des jeux du Québec à Charlesbourg.

Il siège présentement au conseil d'administration du Centre CASA et de la Fondation du Centre CASA, de Riviera Apts « A » of Hallandale Inc. et au comité de placement des Sœurs du Saint-Cœur-de-Marie.

KHATÉRÉ TALAÏ 8

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
MEMBRE DU COMITÉ DE RECRUTEMENT

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 29 NOVEMBRE 2006
DATE DE RENOUVELLEMENT ► 17 MARS 2010
DATE DE FIN DU MANDAT ► 16 MARS 2013
STATUT ► ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Titulaire d'une maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (1992) et d'un baccalauréat en administration des affaires (1989) de l'Université du Québec à Chicoutimi, Khatéré Talaï détient aussi un diplôme d'études collégiales en sciences économiques et sociales (1984) de l'Académie de Paris.

Chargée de gestion pour l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi, madame Talaï a également été consultante pour l'implantation du modèle organisationnel et le développement des employés chez Rio Tinto Alcan et conseillère au Service aux entreprises et à la collectivité pour le cégep de Saint-Félicien.

Elle a siégé au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'Université du Québec à Chicoutimi à titre de présidente et au conseil d'administration de l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi à titre de directrice au développement.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de la Société et veille à sa performance. Il voit à ce que la gestion de la Société soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférents et aux autres lois et règlements qui la régissent. Il s'assure aussi que la Société prenne les mesures requises pour atteindre les objectifs fixés par sa mission.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil d'administration sont non rémunérés, à l'exception du président-directeur général de la Société. Les frais occasionnés par l'exercice de leurs fonctions leur sont cependant remboursés.

PRÉSIDENTIE DU CONSEIL

Le président du conseil d'administration assume le leadership de la gouvernance du conseil d'administration. Il préside et anime les réunions et il dirige le conseil dans tous les aspects de son travail. Il voit à l'organisation et au bon fonctionnement du conseil et s'assure de l'exécution de ses responsabilités.

Il voit également au bon fonctionnement des comités soit le comité de vérification, le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance et d'éthique et le nouveau comité des technologies de l'information et s'assure d'une constitution fonctionnelle et équitable des comités par le conseil d'administration. Il peut participer à toutes les réunions des comités qui en découlent et veille à ce qu'ils présentent régulièrement des rapports. Il s'assure aussi que les décisions du conseil d'administration soient mises en œuvre. Finalement, il s'assure de l'application des lois, des règlements et des politiques concernant l'organisation.

RÉUNIONS

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de réunions. Des réunions spéciales ou tenues par conférence téléphonique s'ajoutent, au besoin, durant l'année. Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration a tenu cinq réunions régulières et une réunion par conférence téléphonique. Quant à ses quatre comités permanents, ils ont tenu douze réunions régulières. Le conseil d'administration a également constitué un comité temporaire de recrutement afin de réaliser un mandat spécifique en lien avec l'annonce du départ à la retraite du président-directeur général. L'assistance des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée au tableau ci-après.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Nom	Conseil d'administration: Séances régulières	Conseil d'administration: Conférence téléphonique	Comité de vérification: Réunions régulières	Comité des ressources humaines: Réunions régulières	Comité de gouvernance et d'éthique: Réunions régulières	Comité des technologies de l'information: Réunions régulières	Comité de recrutement au 1 ^{er} juin 2015: Réunion régulière	Comité de recrutement au 1 ^{er} juin 2015: Conférences téléphoniques
Nombre de réunions	5	1	5	3	2	2	2	3
Boisvert, Carole	5/5	0/1	5/5	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Desjardins, Raymond	5/5	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Deslauriers, Daniel	5/5	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2/2 (P)	3/3 (P)
Dupéré, Anne	3/5	0/1	1/5	s. o.	1/2	0/2	s. o.	s. o.
Iserhoff, Ashley	2/5	0/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Perrault, Nicole	4/5	1/1	s. o.	s. o.	2/2 (P)	s. o.	2/2	3/3
Poulin, Hughes T.	4/5	1/1	s. o.	3/3 (P)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roy, André	5/5	0/1	5/5 (P)	3/3	2/2	2/2	2/2	3/3
Talaï, Khatéré	4/5	1/1	s. o.	3/3	s. o.	2/2 (P)	2/2	3/3

(P) Président du comité

FAITS SAILLANTS

PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017 ET PRIORITÉS CORPORATIVES

Le conseil d'administration suit avec attention le déploiement du Plan stratégique 2012-2017, à la rédaction duquel il a activement participé et, à cet effet, il a pris connaissance d'un bilan du Plan stratégique 2012-2017 et d'un bilan des priorités corporatives 2014-2015. Les priorités corporatives 2015-2016 ont également fait l'objet d'une présentation.

RÉSULTATS FINANCIERS ET CONTRÔLE INTERNE

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers audités 2013-2014, lesquels sont présentés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Par ailleurs, lors de chacune des réunions régulières, les résultats financiers périodiques de la Société ont été présentés aux administrateurs. Le conseil a aussi approuvé les prévisions budgétaires 2014-2015.

Le conseil a également suivi les mesures additionnelles de réduction imposées à la Société dans le cadre du budget 2014-2015, tout comme les impacts sur la Société de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État et de la décision du Conseil du trésor numéro 214371 du 25 novembre 2014 imposant des modalités de réduction de certaines dépenses visant à respecter les cibles budgétaires. Finalement, il a suivi les travaux du Commissaire au développement durable qui s'articulent autour de trois axes : la conservation du patrimoine naturel dans les parcs nationaux, la gouvernance de la Société et la prise en compte des principes de développement durable.

OPTIMISATION ORGANISATIONNELLE

Comme recommandé par le comité des ressources humaines, le conseil d'administration a approuvé la modification de certaines unités administratives de l'organigramme de la Société dans un objectif d'optimisation organisationnelle.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement,

le conseil d'administration a approuvé la programmation annuelle 2014-2015 ainsi que les projets en ressources informationnelles.

RÈGLEMENT SUR LA SIGNATURE

Le conseil d'administration a adopté un nouveau Règlement sur la signature de certains documents de la Société des établissements de plein air du Québec. Ce règlement a par la suite été approuvé par le gouvernement.

CONSTITUTION D'UN NOUVEAU COMITÉ – COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le conseil d'administration a constitué un nouveau comité le 21 août 2014, soit le comité des technologies de l'information. Le mandat de ce comité consiste à recommander au conseil d'administration de la Société les orientations générales en matière de technologies de l'information.

DÉPART À LA RETRAITE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général de la Société, monsieur Raymond Desjardins, a annoncé, au cours de l'hiver 2015, qu'il prenait sa retraite le 30 juin 2015. Le conseil d'administration a donc dû entamer un processus de recrutement d'un nouveau président-directeur général. Pour ce faire, un comité de recrutement a été mis sur pied et un plan d'action accompagné d'un échéancier a été dûment adopté et mis en œuvre. Conformément à la loi constitutive de la Société, le conseil d'administration a approuvé le nouveau profil de compétences et d'expérience pour le poste du président-directeur général et a formulé une recommandation au gouvernement quant à la nomination d'un nouveau président-directeur général.

PARTENARIAT

Le conseil d'administration a approuvé le partenariat d'affaires entre la Société et la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi pour le développement de produits touristiques dans la réserve faunique La Vérendrye. Les deux parties prévoient développer et exploiter un site d'hébergement dans le secteur Baie-des-Sables du Grand-Lac-Victoria. Le projet consiste en la construction de cinq chalets de type Modik pour la clientèle ainsi qu'une unité d'hébergement pour le personnel.



ΣÉΡΑΦ ΑΝΤΙCΟCΤΙ

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEURS ACTIVITÉS

Dans l'accomplissement de son mandat, en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent, soit le comité de vérification, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique, ainsi qu'au nouveau comité des technologies de l'information, qui sont chargés d'étudier les dossiers stratégiques de leur secteur respectif, d'en suivre l'évolution sur une base régulière, d'en faire rapport au conseil et de proposer des recommandations, s'il y a lieu. Par ailleurs, considérant le départ à la retraite du président-directeur général, un comité temporaire de recrutement a été créé. Son mandat consiste notamment à mettre en œuvre le processus de recrutement adopté par le conseil d'administration.

Les comités se réunissent régulièrement et font rapport verbalement de leurs activités au conseil à la suite de la tenue de chaque réunion. De plus, chaque administrateur peut consulter sur l'intranet des administrateurs les procès-verbaux des comités.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de vérification a notamment pour fonctions de voir à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation. Il doit veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques. Le comité a également pour mandat de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par la directrice de la vérification interne ou un dirigeant. Finalement, il doit examiner les états financiers audités avec la direction et le Vérificateur général du Québec et en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants :

Président : André Roy

Membres : Carole Boisvert, FCPA, FCA, Anne Dupéré

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale, la directrice de la vérification interne, la vice-présidente à l'administration et aux finances et la directrice de la comptabilité et du contrôle peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice financier 2014-2015. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de vérification :

- a examiné les états financiers audités au 31 mars 2014 avec le Vérificateur général du Québec et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration. Les honoraires de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. étaient de l'ordre de 40 000 \$ annuellement;
- s'est assuré de l'indépendance des auditeurs externes;
- a examiné le rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction sur l'audit des états financiers au 31 mars 2014 du Vérificateur général du Québec et ses recommandations et s'est assuré du suivi de ces recommandations;
- a pris connaissance du Plan d'audit des états financiers au 31 mars 2015 du Vérificateur général du Québec;
- a recommandé au conseil d'administration des modifications à la Politique de la vérification interne;
- a examiné la planification annuelle de la vérification interne et a assuré son suivi;
- a passé en revue chacun des comptes rendus et rapports de la vérification interne et des vérifications opérationnelles et rapports de vérification administrative produits par la Direction de la vérification interne;
- a pris connaissance des mises à jour du rapport de la direction pour l'identification des risques relevant de la Politique de gestion intégrée des risques;
- a effectué le suivi budgétaire des frais de fonctionnement du conseil d'administration;
- a suivi les mesures de réduction des dépenses imposées par le gouvernement;
- a collaboré avec le Commissaire au développement durable dans le cadre de ses travaux.

Le comité a eu l'occasion de rencontrer les représentants du Vérificateur général du Québec en l'absence des membres de la direction.

Pour les états financiers au 31 mars 2015, le Vérificateur général du Québec a confié le mandat d'audit à la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Les honoraires seront de l'ordre de 39 500 \$ annuellement. Le comité de vérification n'a pas recouru à des services d'autres experts externes en 2014-2015 que les mandats d'audit confiés par le Vérificateur général du Québec.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonctions de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines. Il doit élaborer et proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général en plus de déterminer les critères pour son évaluation et de faire des recommandations au conseil sur sa rémunération. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à l'établissement d'un programme de planification de leur relève.

Le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants :

Président : Hughes T. Poulin

Membres : André Roy, Khatéré Talaï

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale et le vice-président aux ressources humaines peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Ce comité a tenu trois réunions au cours de l'exercice financier 2014-2015. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité des ressources humaines a :

- recommandé au conseil d'administration d'approuver l'indexation des échelles salariales du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué ainsi que la mise à jour de la structure salariale au 1^{er} avril 2014;
- recommandé au conseil d'administration d'approuver le choix de la limite par lésion professionnelle 2015;
- recommandé au conseil d'administration la modification de certaines unités administratives de l'organigramme de la Société dans un objectif d'optimisation organisationnelle;
- a entamé une réflexion sur la rémunération de la haute direction.

Le comité des ressources humaines n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2014-2015.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer les règles de gouvernance et le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société ainsi que les codes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs et aux employés de la Société. Le comité détermine également les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général, et identifie les critères d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil. Finalement, le comité doit élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres et effectuer l'évaluation du fonctionnement du conseil.

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de trois membres indépendants :

Présidente : Nicole Perrault

Membres : Anne Dupéré, André Roy

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale et une avocate de la Vice-présidence – Affaires corporatives et secrétariat général peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu une réunion au cours de l'exercice financier 2014-2015. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de gouvernance et d'éthique a :

- révisé le formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et recommandé au conseil d'administration d'approuver un formulaire modifié;
- procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- révisé le programme d'accueil pour les membres du conseil d'administration;
- mis à jour le programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration.

Par ailleurs, le comité de gouvernance et d'éthique a organisé à l'attention des membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction une conférence intitulée « Faire face au déficit nature » en collaboration avec la Chaire de tourisme Transat ESG-UQUAM.

Le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2014-2015.

RAPPORT DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité des technologies de l'information a notamment pour fonctions de recommander au conseil d'administration de la Société les orientations générales en matière de technologies de l'information, dont plus particulièrement d'apprécier les grandes stratégies d'investissement des technologies de l'information proposées par la direction, d'examiner la programmation annuelle en technologies de l'information et d'examiner les demandes relatives à l'acquisition de biens et services en technologies de l'information qui nécessitent l'approbation du conseil d'administration tel que défini dans la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement. Il a également pour fonctions de s'intéresser principalement, en matière de technologies de l'information, aux liens avec la planification stratégique, aux projets d'investissement, aux risques liés à l'utilisation des technologies et à la continuité des opérations.

Le comité des technologies de l'information est composé de trois membres indépendants :

Présidente : Khatéré Talai

Membres : Anne Dupéré, André Roy

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale et le directeur général des technologies de l'information peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Le comité des technologies de l'information a tenu deux réunions au cours de l'exercice financier 2014-2015. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité des technologies de l'information a :

- recommandé au conseil d'administration d'approuver la proposition de mandat du comité;
- pris connaissance du bilan de la programmation annuelle 2014-2015 des ressources informationnelles.

Le comité des technologies de l'information n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2014-2015.

RAPPORT DU COMITÉ DE RECRUTEMENT

MANDAT ET COMPOSITION

Considérant l'annonce du départ à la retraite du président-directeur général pour le 30 juin 2015, le conseil d'administration a constitué un comité temporaire ayant pour principales fonctions de mettre en œuvre le processus de recrutement adopté par le conseil d'administration. Ce comité, désigné sous le nom de comité de recrutement, devait, en premier lieu, réviser le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général afin d'en formuler une recommandation au conseil d'administration. Également, ce comité avait pour fonctions de recruter, dans le respect des normes et procédures de la Société quant à l'octroi de contrats, les services d'un chasseur de têtes visant à accompagner le comité dans sa démarche, en plus de faire du démarchage afin de solliciter les meilleures candidatures. Finalement, il avait aussi pour mandat de repérer les candidats éventuels et les soumettre au chasseur de têtes en plus de participer aux entrevues de sélection avec celui-ci dans le but de formuler une recommandation au conseil d'administration.

Le comité de recrutement est composé de quatre membres indépendants :

Président : Daniel Deslauriers

Membres : Nicole Perrault, André Roy, Khatéré Talai

ACTIVITÉS

Le comité de recrutement a tenu deux réunions et trois conférences téléphoniques jusqu'à la formulation de sa recommandation au conseil d'administration. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de recrutement a :

- révisé le profil de compétence et d'expérience du président-directeur général;
- procédé au recrutement d'une firme de chasseurs de têtes;
- procédé aux entrevues;
- proposé une recommandation de nomination d'un président-directeur général au conseil d'administration.

Le comité de recrutement a recouru à des services d'experts externes à la suite d'un appel d'offres sur invitation, soit la firme Leaders & Cie, Conseils en gouvernance et leadership inc. Les honoraires sont de 57 500 \$.

LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction est composée de huit membres soit le président-directeur général, les six vice-présidents et le directeur général des technologies de l'information. Les vice-présidents sont nommés par le conseil d'administration, sur la recommandation du président-directeur général. L'équipe de direction se réunit généralement toutes les deux semaines.



PRÉSIDENT ET DIRECTION GÉNÉRALE

» Le président-directeur général : Raymond Desjardins

Le président-directeur général de la Société est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il assume la direction et la gestion de la Société dans le cadre des lois, règlements et politiques qui la concernent. Il propose au conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les plans d'immobilisations et d'exploitation. Il approuve les orientations et objectifs des vice-présidences et maintient un contrôle global sur les activités de la Société.



VICE-PRÉSIDENTE EXPLOITATION, SECTEURS FAUNIQUE ET TOURISTIQUE

► **Le vice-président
exploitation, secteurs
faunique et touristique :
Jean-Charles Morin**

La Vice-présidence exploitation, secteurs faunique et touristique chapeaute, pour le secteur faunique, quinze réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti et, pour le secteur touristique, neuf établissements œuvrant principalement dans les secteurs de l'hôtellerie, du camping et des attraits touristiques majeurs. Elle est constituée d'une Direction des opérations pour chacun des secteurs de même que d'un service de géomatique et de gestion intégrée des ressources.

En plus de soutenir l'ensemble des directions, la vice-présidence détermine les grandes orientations des deux secteurs.

Plus spécifiquement, en matière d'exploitation et de développement, elle planifie, coordonne et contrôle l'élaboration et la réalisation des programmes et des plans d'activités de chacun des établissements ainsi que la préparation et le suivi des plans d'opérations. Elle voit à l'élaboration des plans d'investissement et de mise en valeur ainsi qu'à la mise en œuvre des programmes d'immobilisations, et ce, en concertation avec les établissements. Elle prépare et effectue le suivi budgétaire des établissements et s'assure de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux sur la base de ses priorités.

Elle veille aussi à mettre en valeur le potentiel faunique et récréotouristique de chaque réserve. À cet effet, elle élabore des plans de gestion faunique, comme les plans directeurs des pêcheries et s'assure que les plans d'aménagement respectent le profil faunique de chaque territoire. Elle voit aussi à la protection du territoire et à une gestion intégrée des ressources. En ce qui concerne le secteur touristique, la vice-présidence supervise les plans de développement et la réalisation des travaux majeurs et des projets structurants.

Afin de contribuer à la concertation régionale et de maintenir la relation de confiance avec le milieu, la vice-présidence supervise, en collaboration avec ses établissements, la tenue des conseils d'administration locaux, pour le secteur faunique, et des comités de mise en valeur, pour certains établissements touristiques, en s'assurant de leur bon fonctionnement et en y associant les intervenants représentatifs du milieu.

Elle établit aussi des relations de partenariat avec les intervenants corporatifs souhaitant développer des activités et des services dans les établissements à l'intérieur des critères fixés par la Société. Enfin, au chapitre du développement stratégique des affaires, elle identifie des opportunités et conclut des ententes de partenariat d'affaires.



VICE-PRÉSIDENTE EXPLOITATION PARCS QUÉBEC

► **Le vice-président
exploitation
Parcs Québec :
Martin Soucy**

La Vice-présidence exploitation Parcs Québec a la responsabilité des 23 parcs nationaux méridionaux ainsi que du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Elle est constituée d'une direction des opérations (subdivisée en secteurs Est et Ouest du Québec) et d'une boîte d'expertise pour la conservation et l'éducation, l'expérience du visiteur et les services collectifs.

En plus de soutenir l'ensemble des directions des parcs nationaux, elle détermine les grandes orientations de ce secteur en matière de gestion des opérations, de conservation, d'offres d'expérience aux visiteurs, de développement des territoires et de concertation. Elle veille à ce que toutes les mesures soient prises afin d'assurer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux tout en intégrant un volet éducatif de découverte à l'offre des activités de chacun d'eux. Notamment, elle assure la mise en œuvre des plans de conservation et la gestion du Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE).

En matière d'exploitation et de développement, elle planifie, coordonne et contrôle l'élaboration et la réalisation des énoncés d'affaires quinquennaux ainsi que leur mise en œuvre via des plans d'action annuels. Dans la perspective d'une stratégie globale pour le réseau, elle élabore également, de concert avec les directeurs des parcs, les plans d'investissement et de développement, tout en assurant leur réalisation au sein d'un groupe de planification et de suivi du développement. Enfin, elle prépare et effectue le suivi budgétaire des établissements et s'assure de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux.

La vice-présidence veille également à entretenir des relations harmonieuses avec les intervenants représentatifs des milieux régionaux en périphérie des parcs nationaux afin d'assurer la mission de conservation des territoires et d'établir une synergie au niveau économique et touristique. Elle supporte à cet égard les directions des parcs dans l'animation des tables d'harmonisation. Elle établit et développe également des relations avec toute organisation régionale ou nationale susceptible de contribuer à l'atteinte de la mission des parcs et à leur rayonnement national et international.

Enfin, au chapitre du développement stratégique des affaires, elle identifie des opportunités et conclut des ententes de partenariat d'affaires afin de participer à la consolidation des destinations où sont présents les parcs nationaux et, de manière plus générale, au développement du tourisme de nature au Québec.



VICE-PRÉSIDENTE À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

► **La vice-présidente
à l'administration
et aux finances :**
Guylaine Berthiaume

La Vice-présidence à l'administration et aux finances soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière d'administration et de finances. Cette vice-présidence regroupe la Direction des immobilisations et des ressources matérielles ainsi que la Direction de la comptabilité et du contrôle et la Direction des finances.

Cette vice-présidence planifie, coordonne et gère l'ensemble des activités en matière d'administration, de financement, de gestion de la trésorerie, de planification budgétaire, de comptabilité, d'investissement et de développement. Elle fournit un soutien administratif à tous les directeurs de même qu'au personnel attiré à des tâches administratives et leur assure une formation adéquate. Elle dirige les activités relatives à la préparation et au suivi budgétaire de la Société et procède également à la mise à jour des projections financières. Les études économiques de même que le processus d'acceptabilité des projets d'investissement sont sous sa gouverne. Celle-ci doit s'assurer également que la comptabilisation et les opérations financières s'effectuent conformément aux politiques et procédures administratives. Elle prépare les rapports financiers périodiques et annuels. Cette vice-présidence dirige les activités relatives à l'élaboration et au suivi de la programmation du plan d'investissement et en assure le respect. Finalement, elle est responsable des achats regroupés en matière d'approvisionnement.



VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES

► **Le vice-président aux
ressources humaines :**
Pierre Bélanger

La Vice-présidence aux ressources humaines soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière de gestion des ressources humaines.

Cette vice-présidence fournit des services-conseils à l'ensemble des gestionnaires de la Société en matière de relations du travail, de dotation, de formation du personnel et de santé et sécurité au travail. Elle assume aussi la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques en matière de gestion des ressources humaines, en collaboration avec l'ensemble des directions des établissements.

Elle est également responsable de la gestion des régimes d'assurance collective et d'avantages sociaux et, notamment, des régimes de retraite, de la production de la paie pour l'ensemble du personnel ainsi que de la gestion du programme d'aide au personnel.

Finalement, elle négocie et applique les neuf conventions collectives et siège, lorsque requis, sur divers comités patronaux-syndicaux. Elle représente la Société en arbitrage de griefs et devant les différents tribunaux administratifs concernés.



VICE-PRÉSIDENT À LA COMMERCIALISATION

► **Le vice-président
à la commercialisation :**
Alain Brochu

La Vice-présidence à la commercialisation définit les orientations stratégiques et la mise en marché des produits porteurs et de l'ensemble des établissements sur les marchés québécois et hors Québec. Elle orchestre les communications marketing, tant à l'interne qu'à l'externe. Elle regroupe le Service des ventes et réservations ainsi que la planification marketing et la recherche.

Cette vice-présidence assume la responsabilité de toutes les activités relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et l'intégration des programmes, stratégies et plans de marketing par produit et par établissement. Elle planifie, coordonne et contrôle, de concert avec les vice-présidences de chacun des secteurs d'activités, les plans d'action marketing, la tarification, les prévisions budgétaires annuelles de marketing ainsi que leur suivi. Elle gère les relations avec les médias, les tournées de presse, les stratégies et campagnes publicitaires et la promotion. Cela inclut les bulletins d'information, les services créatifs et de marketing interactif, la gestion des médias sociaux, la recherche sur la connaissance de la clientèle et des marchés de même que l'évaluation de la qualité des services à la clientèle.

Le Service des ventes et réservations est, pour sa part, responsable du centre de contact client, des comptoirs des ventes et réservations, des tirages au sort, de la sollicitation des marchés corporatifs et scolaires ainsi que du réseau de distribution. Il coordonne également les salons de consommateurs et les relations avec les grossistes et les voyagistes.



DIRECTION GÉNÉRALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

► **Le directeur général
des technologies
de l'information :**
Gilbert Larocque

La Direction générale des technologies de l'information met en place des solutions technologiques permettant de soutenir le développement des affaires et de maintenir des niveaux de services technologiques optimaux dans l'entreprise. Elle offre aussi un rôle-conseil auprès des membres de la direction dans leurs choix d'investissement en matière de technologies de l'information par un processus de gestion du portefeuille de projets et la valorisation des projets d'affaires.

À l'affût des nouvelles technologies, sa cellule de veille technologique recherche constamment des solutions innovantes visant à améliorer l'efficacité du travail, l'expérience utilisateur et l'efficience des processus.

Cette direction générale assure également la gestion de la sécurité des actifs technologiques de la Société dans un souci d'excellence opérationnelle conforme aux pratiques reconnues. Son centre de services technologiques assure le support, les services-conseils, le traitement des demandes de services et les déploiements technologiques à l'ensemble des établissements ainsi qu'au siège social.

Finalement, elle est responsable de l'ensemble des systèmes informatiques et des infrastructures. À ce titre, elle acquiert et développe des systèmes et assure le respect de l'intégrité, la cohérence, la disponibilité et la sécurité des données.



VICE-PRÉSIDENTE AUX AFFAIRES CORPORATIVES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

➤ **La vice-présidente
aux affaires corporatives
et secrétaire générale :**
Nelly Rodrigue

La Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général soutient le conseil d'administration et la haute direction dans l'élaboration et l'implantation des règles de gouvernance. Elle fournit également le support juridique à l'ensemble de l'organisation.

Le rôle de la vice-présidence consiste principalement à appuyer le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions, ce qui inclut notamment son obligation à se conformer à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En plus du soutien en matière de convocation et de suivi des réunions du conseil d'administration et de ses quatre comités, la vice-présidence rédige et révisé le Règlement sur la régie interne de la Société, le code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs ainsi que celui des employés. Par ailleurs, la démarche de planification stratégique, le processus de gestion intégrée des risques et le suivi du Plan d'action de développement durable relèvent également de la vice-présidence tout comme la préparation des documents législatifs, tels que les décrets et mémoires. La vice-présidence est aussi responsable de l'application de la Loi sur l'accès

aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour la Société et elle est mandataire de la Société auprès de l'Office québécois de la langue française. Elle assume aussi les diverses redditions de comptes comme la préparation du rapport annuel et autres documents corporatifs de cette envergure.

La vice-présidence assume également le volet affaires juridiques. Les principales responsabilités rattachées à ce volet consistent à donner les avis légaux requis, préparer et réviser des contrats et autres documents légaux, tant pour les établissements que pour les vice-présidences, en plus de collaborer avec ceux-ci sur divers projets de développement et de partenariat. La vice-présidence fournit le support juridique tant en matière contractuelle que municipale et en environnement, en construction, en propriété intellectuelle et en pratiques commerciales. Elle offre aussi aux établissements de la formation sur ces sujets en plus de développer des outils à leur intention. Finalement, l'analyse et le traitement des poursuites reçues par la Société sont sous la responsabilité de cette vice-présidence.

LA RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société.

Nom et fonction	Salaire annuel	Prime de remplacement	Rémunération variable	Allocation automobile	Autres avantages *	Rémunération totale
Raymond Desjardins Président-directeur général	178 425\$	–	Aucune	3 191\$	3 215\$	184 831\$
Martin Soucy Vice-président exploitation Parcs Québec	143 933\$	–	Aucune	–	5 529\$	149 462\$
Nelly Rodrigue Vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale	143 933\$	–	Aucune	–	2 779\$	146 712\$
Guylaine Berthiaume Vice-présidente à l'administration et aux finances	143 933\$	–	Aucune	–	2 321\$	146 254\$
Jean-Charles Morin Vice-président exploitation, secteurs faunique et touristique	143 933\$	1 108\$	Aucune	–	637\$	145 678\$

* Peut inclure : contribution de l'employeur à l'assurance collective et/ou cotisation à un ordre professionnel et avantage imposable pour l'utilisation d'un véhicule automobile.

Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général (article 10 alinéa 3 de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec). Il participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Les autres membres de la haute direction participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE).

La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ces derniers participent.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Depuis le 29 novembre 2009, le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (le « Règlement »), adopté en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, oblige les organismes publics à diffuser certains documents sur leur site Web. Ces documents se trouvent à la section « Accès à l'information et diffusion » du site Web de la Société. Par ailleurs, ce Règlement enjoint la Société à rendre compte, dans son rapport annuel, des demandes d'accès reçues au cours de l'année financière et des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels réalisées.

COMPTE RENDU DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES EN 2014-2015

Nombre de demandes d'accès

Traitées dans un délai de 20 jours	31
Traitées dans un délai de 30 jours	3
Total des demandes reçues	34

Nombre de demandes d'accès

Refusées	3
Acceptées	20
Partiellement acceptées	9
Aucun document	1
Référées	0
Désistement	1
Total des demandes reçues	34

Renseignements complémentaires :

- aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information;
- aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables.

De manière générale, la nature des demandes d'accès se résume comme suit :

- renseignements ayant des incidences sur l'économie;
- renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;
- demande d'accès à des renseignements personnels.

De manière générale, les motifs de refus d'accès sont les suivants :

- les documents contiennent des renseignements de nature commerciale (article 22);
- les documents contiennent des renseignements fournis par un tiers (article 23);
- les documents renferment des renseignements personnels (articles 53, 54, 59).

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société met en application sa Politique d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels. En outre, le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Société contient une section particulière sur la protection des informations confidentielles.



CAMPING DES VOLTIGEURS

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

À la suite de la révision de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Société a adopté une nouvelle politique linguistique le 3 juin 2013, remplaçant celle adoptée le 15 décembre 2008. Ladite politique, qui a été diffusée au cours de l'année 2013-2014, est disponible sur le site Web de la Société.

La Société collabore étroitement avec l'Office québécois de la langue française. La mandataire de la Société auprès de l'Office a participé à la première rencontre du réseau des mandataires de l'Administration qui s'est tenue le 25 mars 2015 à Québec. De plus, elle a répondu régulièrement à des interrogations du personnel de la Société relativement à l'application de sa politique linguistique.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement annonçait la mise en place de la Politique de financement des services publics. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens. Par de meilleures pratiques tarifaires, elle vise à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et pour s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Les ministères et organismes sont donc tenus de faire état de la progression de la mise en place de la politique. En 2014-2015, la Société a poursuivi son processus de détermination et d'évaluation des tarifs basé sur la valeur du marché. Par ailleurs, une modification au Règlement sur les parcs a été édictée le 1^{er} avril 2011. Celui-ci fixe la tarification des droits pour chacun des exercices financiers, et ce, jusqu'au 31 mars 2016. Le processus de révision des droits d'accès a été réalisé en conformité avec la Politique de financement des services publics. Une autre modification au Règlement sur les parcs est en cours de processus, laquelle vise à favoriser la relève et à consolider le positionnement des parcs nationaux comme une destination de choix pour les familles. En effet, il est demandé d'exempter les enfants de 17 ans et moins de l'obligation de payer les droits d'accès dans les parcs nationaux et, par le fait même, de simplifier la grille tarifaire. Encore une fois, cette proposition respecte les orientations gouvernementales en matière de financement public.

CONTRATS DE SERVICES

Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, la Société indique le total en nombre et en valeur des contrats de services de 25 000 dollars et plus qu'elle a octroyés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2015 :

	Avec une personne physique	Autres qu'avec une personne physique
Nombre total	0	25
Valeur totale	0	2 688 451 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action de développement durable 2008-2015 de la Société comporte onze actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Société. Ce plan définit les activités que la Société met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (prolongée jusqu'au 31 décembre 2014).

Considérant le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'au 31 décembre 2014, la Société a reconduit son Plan d'action de développement durable 2008-2013 jusqu'au 31 mars 2015, tout en y ajoutant une onzième action en lien avec l'Agenda 21 de la culture.

Comme prévu par la Loi sur le développement durable, la Société fait état, dans ce rapport, des activités réalisées en 2014-2015 pour chacune des onze actions inscrites à son plan d'action.

ACTION 01

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

- Assurer l'adhésion du personnel aux orientations et actions gouvernementales de développement durable de même qu'aux orientations et au plan d'action de la Société en cette matière.
- Développer et maintenir les compétences de son personnel afin que l'exercice des responsabilités de la Société s'inscrive dans la recherche du développement durable.

ACTION

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique en s'assurant que 80 % du personnel de la Société soit sensibilisé d'ici 2011. De plus, réaliser des activités de formation des gestionnaires et de leur personnel sur la démarche de développement durable et le plan d'action de la Société afin qu'ils les intègrent dans l'exercice de leurs fonctions courantes; s'assurer que 50 % d'entre eux soient formés d'ici 2013.

CIBLES ET INDICATEURS

Le taux d'employés ayant été sensibilisés et formés.

- 80 % du personnel de la Société sera sensibilisé d'ici 2011.
- 50 % du personnel ciblé (184 employés) aura acquis, d'ici 2013, les compétences nécessaires pour intégrer les principes de développement durable dans l'exercice de leurs fonctions courantes.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- La cible qui vise à ce que 80 % du personnel de la Société soit sensibilisé à la démarche de développement durable a été atteinte.
- La cible qui vise à ce que 50 % du personnel ciblé ait acquis les compétences nécessaires pour intégrer les principes de développement durable dans l'exercice de leurs fonctions courantes a été atteinte.

ACTION 02

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

ACTION

Développer et mettre en œuvre, sur un horizon de trois ans, une stratégie de communication des actions environnementales et de développement durable en milieu naturel.

CIBLES ET INDICATEURS

Perception positive de la clientèle sur les actions de la Société en développement durable.

- Une mesure de cette perception est entreprise en 2011-2012 et un suivi de son évolution est réalisé régulièrement.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Une stratégie de communication de l'ensemble des composantes du plan d'action de la Société en matière de développement durable a été rédigée, mais non déployée au cours de l'exercice 2014-2015.

ACTION 03

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

ACTION

Augmenter la participation aux activités éducatives et de découverte, notamment par le développement de nouvelles activités mieux adaptées aux besoins, de manière à jouer pleinement un rôle de sensibilisation et d'éducation à la protection du patrimoine naturel.

CIBLES ET INDICATEURS

Le taux de participation aux activités éducatives et de découverte.

- À la suite d'une évaluation de sa performance éducative en 2009-2010, chaque parc s'est fixé des cibles d'augmentation de la participation d'ici mars 2013.
- Durant la période 2009-2013, la Société a poursuivi l'augmentation et la diversification de son offre de service à la clientèle scolaire.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

En 2014-2015, la fréquentation totale aux activités de découverte dans les parcs nationaux fut de 303 068 visiteurs, soit 34 757 de moins que l'année précédente. Cette diminution est proportionnelle à la diminution totale de la fréquentation dans les parcs et a été amplifiée par la fermeture du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie pour l'année entière. Pour les groupes scolaires, la fréquentation a légèrement diminué, passant de 48 683 à 44 088 étudiants. On dénombrait, dans les parcs nationaux, 329 activités de découverte en 2014-2015.

ACTION 04

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

ACTION

Faire connaître les résultats et les bénéfices de l'approche de gestion intégrée des ressources auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux impliqués en gestion de milieux naturels, particulièrement au niveau des conseils d'administration locaux des réserves fauniques et autres structures de concertation régionale et locale (partenaires fauniques, tables de gestion écosystémique, commissions régionales des ressources naturelles et du territoire, etc.).

CIBLES ET INDICATEURS

Le nombre d'interventions structurées auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux.

- ▶ Par ces interventions, la somme des connaissances résultant des expériences en gestion intégrée de la Société leur est rendue accessible de manière à stimuler l'innovation et l'engagement.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

En 2014-2015, la Société a continué de participer pour une 3^e année aux travaux du comité « MDDELCC-MFFP-MERN-Sépaq » en vue de l'implantation éventuelle d'aires protégées polyvalentes, notamment dans les réserves fauniques. Plus spécifiquement, la Société a poursuivi sa participation dans les divers comités de travail nationaux et régionaux instaurés pour établir le concept d'aire protégée polyvalente, évaluer les effets de son implantation sur la mise en valeur des ressources, définir le contenu des prototypes de plans directeurs inhérents et examiner des formules pour la gestion de tel territoire. La Société a collaboré à l'élaboration du document présentant le concept d'aire protégée polyvalente qui a été déposé au comité directeur « MDDELCC-MFFP-

MERN-Sépaq » pour avis. Enfin, la Société a maintenu sa participation dans le projet pilote « MDDELCC-MFFP-MERN-Sépaq » instauré pour expérimenter le concept d'aire protégée polyvalente élaboré dans les réserves fauniques de Matane et Mastigouche, territoires sous la gestion de la Société.

En 2014-2015, la Société a également poursuivi sa participation aux travaux de certaines Commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) et des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) formées de représentants de multiples organisations locales et régionales (communautés autochtones, MRC, pourvoyeurs, industrie forestière, associations environnementales, etc.). Les tables GIRT sont présentes dans toutes les régions du Québec et ont été mises sur pied de concert avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre de l'élaboration de la planification de l'aménagement forestier intégré (PAFI). La Société a également participé activement à des groupes de travail constitués par des tables de GIRT sur des objets particuliers, tels les paysages, la faune, la sylviculture intensive et les enjeux écosystémiques.

La Société a encore consenti en 2014 des efforts importants pour se munir de nouveaux outils qui l'aideront à mieux veiller à la vocation de conservation et de mise en valeur de la faune des réserves fauniques dans le cadre de la planification de l'aménagement forestier dans une optique écosystémique et de gestion intégrée. En effet, un important projet a été complété en vue de doter chaque réserve faunique de plans d'aménagement pour l'habitat de l'original, du cerf de Virginie et de la gélinotte huppée. Ces plans permettront de mieux guider les actions de la Société dans l'optimisation de la qualité de l'habitat lors de la participation à l'élaboration et à l'harmonisation des plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) et des programmations annuelles (PRAN). Les résultats issus de ce projet permettront à la Société d'être mieux préparée pour participer aux travaux des tables de GIRT et l'aideront à mieux faire intégrer les préoccupations des réserves fauniques inhérentes aux habitats dans les stratégies d'aménagement forestier, dans un contexte d'aménagement écosystémique et de gestion intégrée des ressources.

ACTION 05

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

- ▶ Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- ▶ Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- ▶ Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

ACTION

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.

CIBLES ET INDICATEURS

Nombre de pratiques mises en place et de gestes posés.

- ▶ Deux nouveaux gestes significatifs sont posés pour consolider les pratiques d'acquisition écoresponsables.
- ▶ Autant de gestes sont posés pour diminuer les émissions de GES ou la consommation d'énergie dans le cadre de l'exercice du travail par les employés et pour se rendre à leurs lieux de travail.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La cible a été atteinte.

Une Politique d'achats écoresponsables bonifiée est en application depuis deux années, laquelle s'applique à plusieurs catégories de biens spécifiques.

Plusieurs gestes sont posés pour diminuer les émissions de GES ou la consommation d'énergie dans le cadre de l'exercice du travail par les employés et pour se rendre à leurs lieux de travail.

À l'été 2013, un projet pilote de conversion du système électrique par génératrice diesel vers un système solaire hybride avait été réalisé au campement Vauréal à l'île d'Anticosti. Celui-ci ayant donné de bons résultats, trois autres campements de l'île ont été convertis à l'été 2014. Il s'agit de Jupiter XII, Chicotte-la-Mer et McDonald.

Des panneaux solaires photovoltaïques, des banques de batteries et des onduleurs ont été installés en parallèle avec les alimentations électriques existantes. Les gros appareils électriques énergivores (cuisinières, chauffe-eau, sècheuses) ont été remplacés par des modèles au propane. De même, le chauffage électrique a été remplacé par un chauffage central au glycol à partir d'une chaudière au mazout. Pour Vauréal, qui en était à sa première saison complète avec le système en service et dont les paramètres ont été optimisés, les économies d'énergie d'élèvent à 45 %, ce qui a fait baisser la facture de 35 % par rapport à l'année de référence.

ACTION 06

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX :

- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

ACTION

Adopter un système de gestion environnementale, lequel est décrit à la Société comme étant le Programme de gestion environnementale (PGE), et mettre en œuvre ses composantes portant sur : la gestion de l'énergie; la gestion de l'eau; la gestion des matières résiduelles; la gestion des matières dangereuses et toxiques; la gestion des aménagements (nouvelles infrastructures et mise à niveau des aménagements non conformes); les achats écoresponsables (achat et vente des produits, entretien ménager et papier); les pratiques écologiques hôtelières; la sensibilisation et la communication en ces matières (personnel, clientèle, public).

CIBLES ET INDICATEURS

Diminution de l'empreinte écologique de la Société.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de gestion environnementale, les cibles suivantes sont atteintes :—diminution de 8 % de la quantité de GES émise par la consommation de carburants d'origine fossile;—diminution de 6 % de la quantité d'électricité achetée au réseau de base d'Hydro-Québec; diminution de 9 % de la quantité d'eau potable consommée; 100 % des objets et produits valorisables et des produits dangereux et toxiques sont récupérés.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Toutes les cibles ont été atteintes et même dépassées, à l'exception de celle-ci : « 100 % des objets et produits valorisables et des produits dangereux et toxiques sont récupérés », dont le résultat se situe à 92 %.

ACTION 07

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX :

- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

ACTION

Sur la base des orientations, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE, élaborer un plan d'action 2008-2013 pour chaque établissement.

CIBLES ET INDICATEURS

Le nombre d'établissements ayant adopté et mis en œuvre un plan d'action.

- D'ici le 31 mars 2010, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE ont été définis et communiqués aux établissements.
- Au 31 mars 2013, tous les établissements ont mis en œuvre leur plan d'action.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Tous les établissements et le siège social ont adopté et mis en œuvre un plan d'action.

ACTION 08

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer un leadership en matière d'aménagement et de développement durables et intégrer des ressources et des territoires sous sa responsabilité afin que leur mise en valeur soit harmonieuse avec la vocation et la mission des réseaux, et assumer un rôle d'éducation et d'information en ces matières.

ACTION

Identifier, d'ici 2013, les résultats atteints depuis la mise en place de l'approche de gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques de même que les pistes d'amélioration, particulièrement au niveau du suivi de la performance des plans d'harmonisation « faune – forêt – récréation ».

CIBLES ET INDICATEURS

Le nombre de plans d'aménagement forestier intégrant les principes de la gestion intégrée des ressources.

- Au 31 mars 2013, l'efficacité du suivi de la performance des plans d'harmonisation a été mesurée et des pistes d'amélioration mises en œuvre avec les partenaires.
- À cette même date, les résultats atteints par l'approche de gestion intégrée ont été évalués et rendus publics par une stratégie de diffusion auprès des principaux partenaires.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

En 2014-2015, la Société a continué d'analyser et de commenter, dans une optique de gestion intégrée et écosystémique de la forêt, les interventions forestières prévues dans les réserves fauniques aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) et à la programmation annuelle (PRAN) élaborés par le MFFP pour la période 2013-2015. L'analyse des PAFI-O et de la PRAN a été réalisée en fonction de l'approche et des outils dont s'est dotée la Société pour optimiser la gestion intégrée des ressources dans les sites sensibles et d'intérêt pour les paysages, la faune, la récréation et la biodiversité dans les réserves fauniques.

Par ailleurs, la Société a continué de participer activement aux travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) dans les diverses régions où sont localisées les réserves fauniques et d'être active dans des comités mis en place par ces tables dans des domaines particuliers, tels les paysages, la faune, le récréotourisme et les enjeux écosystémiques.

Enfin, la Société a poursuivi ses actions en vue d'expérimenter le concept d'aire protégée polyvalente dans les réserves fauniques de concert avec le MDDELCC, le MFFP et le MERN. En 2014-2015, des efforts importants ont été investis avec des représentants du MDDELCC, du MFFP et du MERN afin de poursuivre l'expérimentation du concept dans deux réserves fauniques des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Maintenir l'intégrité écologique au même niveau que celui constaté selon les indicateurs mis en place dans les parcs nationaux et assurer le maintien du potentiel faunique déterminé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans les réserves fauniques.

ACTIONS

- Poursuivre, au cours de la période 2009-2013, le suivi d'indicateurs sur l'état de l'environnement des parcs nationaux; dans cette perspective, produire un premier bilan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique.
- Réaliser un suivi efficace de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique et ainsi, assurer la pérennité des espèces.

CIBLES ET INDICATEURS

La qualité de l'état de l'environnement des parcs nationaux.
Le niveau de maintien du potentiel faunique.

- Au cours de 2009-2010, un plan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique est rendu public. Sur la base de ces résultats, l'intégrité écologique des territoires des parcs est maintenue à un même niveau au cours de la période 2009-2013.
- Des mécanismes d'amélioration continue sont mis en place pour assurer l'efficacité du suivi de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Le Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) (<http://www.parcquebec.com/integriteecologique>), en place depuis 2003, se poursuit. Il regroupe plusieurs indicateurs dont le but est de mesurer les changements du niveau de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux exploités par la Société. Les parcs suivent en temps réel leur situation et adaptent leur gestion si nécessaire en fonction des indicateurs mesurés. En 2014, des efforts ont été déployés pour suivre différentes espèces d'animaux ou de plantes afin de mieux comprendre leur impact dans la biodiversité des parcs nationaux: la population de chauve-souris, les champignons, les changements profonds dans l'écosystème du caribou de la Gaspésie, les tortues de l'Outaouais, la grive de Bicknell, les rives

sablonneuses du lac Saint-Jean, le loup de l'Abitibi. De plus, des aménagements ont été réalisés de façon à respecter l'équilibre toujours précaire entre le développement et la conservation. L'inventaire des bryophytes (mousse) sur l'île Bonaventure a permis de découvrir 14 espèces se retrouvant exclusivement sur cette île. Ainsi, l'aménagement de sentiers au parc national des Grands-Jardins, la réhabilitation de la plage Fraser au parc national du Mont-Orford et une campagne de revitalisation de rives du lac des deux Montagnes au parc national d'Oka ont été au programme en 2014. Notons aussi la construction d'exclos pour protéger une flore particulièrement fragile du piétinement des randonneurs au sommet du mont La Chouenne dans le parc national des Grands-Jardins. Toutes ses actions et bien d'autres sont partagés sur le blogue Parcs Québec conservation.

Plusieurs projets ont encore été réalisés dans les réserves fauniques avec l'appui de la Fondation de la faune du Québec et/ou de Pêche et Océans Canada pour améliorer les connaissances sur certains habitats problématiques de l'omble de fontaine ou pour restaurer des frayères et assurer la libre circulation du poisson. Ces projets ont été principalement réalisés en fonction des orientations émises dans les plans de pêcheries élaborés pour chacune des réserves fauniques.

En 2014-2015, l'exploitation de la pêche sportive effectuée dans les parcs nationaux a été intégrée au système informatisé de suivi et d'analyse des pêcheries développé par et pour la Société afin de gérer de façon plus optimale et efficace la mise en valeur durable de la ressource halieutique dans ces aires protégées et dans les réserves fauniques. Le système permet d'uniformiser la saisie des statistiques de pêche, de fournir un outil efficace et performant pour suivre et analyser les pêcheries, de conserver un historique d'exploitation et d'avoir une image réseau des pêcheries.

Les réserves fauniques de Portneuf et Mastigouche ont collaboré à la réalisation d'un projet de recherche triennal initié en 2013 grâce à l'implication du MFFP et de trois universités: Laval, Sherbrooke et UQAC. Ce projet vise à acquérir de nouvelles connaissances contribuant à assurer la pérennité des populations d'omble de fontaine et à maintenir à long terme l'industrie récréotouristique associée à son exploitation par la pêche. Le projet vise à diminuer les interactions négatives entre les populations d'ombles de fontaine indigènes et celles issues desensemencements en proposant des outils d'aide à la décision qui permettront de réduire le mélange génétique entre les populations et en atténueront les impacts écologiques.

Enfin, la Société a participé aux travaux du comité national de rétablissement du caribou forestier initiés par le MFFP en 2014.

ACTION 10

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales qui lui sont confiées en affectant des ressources suffisantes pour en assurer la pérennité, leur caractère distinctif et leur accessibilité.

ACTION

Mettre en œuvre, au cours des trois prochaines années, un plan d'investissement adéquat permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation ou l'aménagement des milieux naturels ou fauniques, la consolidation de l'offre d'activités, de produits et de services de même que le développement de nouveaux produits écoresponsables.

CIBLES ET INDICATEURS

Pourcentage des dépenses de maintien sur la valeur des actifs.

Montant investi annuellement en aménagement et protection du milieu naturel.

Niveau de mise en œuvre du plan triennal d'investissement.

➤ À terme, un montant annuel correspondant à 2 % de la valeur de remplacement des actifs est investi en plus de répondre aux besoins de mise en valeur des équipements et de conservation des milieux naturels.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

L'un des objectifs du Plan stratégique 2012-2017 de la Société est de réinvestir de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Société et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel. À terme, le pourcentage d'investissement par année dans le maintien des actifs et en matière de protection du territoire devra atteindre 2 % de la valeur des actifs.

En 2014-2015, le pourcentage de dépenses de maintien sur la valeur des actifs se situe à 3 %.

De plus, les investissements permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation et l'aménagement des milieux naturels et fauniques, la consolidation et le développement se chiffrent à 35 millions de dollars.

ACTION 11

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Promouvoir les éléments reliés à l'histoire des territoires et de l'occupation humaine et leurs particularités dans la perspective du partage des connaissances du patrimoine naturel et culturel.

ACTION

Aménager un site dédié entièrement à l'histoire et au lien nature-culture au parc national du Lac-Témiscouata : « Le Jardin des Mémoires ».

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 18 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit :

18. Prendre en considération le fait que le patrimoine culturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique.

Elle répond à un engagement gouvernemental visant à faire de la culture une composante transversale majeure du développement durable et s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du présent plan d'action pour la période couvrant le 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015.

CIBLES ET INDICATEURS

Aménager le site « Le Jardin des Mémoires ».

➤ Le site sera aménagé et ouvert au public d'ici mars 2014.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Cette action est complétée depuis l'année 2013-2014 : le site est aménagé et a été ouvert au public le 21 juin 2013.

OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

Le Plan d'action en occupation et vitalité des territoires 2013-2016 de la Société comporte neuf actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Société. Ce plan définit les activités que la Société met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Comme prévu par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Société fait état, dans ce rapport, des résultats pour chacune des neuf actions inscrites à son plan d'action.

Objectif de la stratégie : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel

Axe d'intervention : Protection des réserves fauniques

ACTION 1 Contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d'améliorer leur encadrement légal

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015
Nombre de réserves fauniques s'étant fait reconnaître un statut d'aire protégée	3	0	0
Nombre d'activités de collaboration menées par la Société auprès des autorités décisionnelles afin de promouvoir l'adoption d'une politique visant notamment l'amélioration de la protection des réserves fauniques	12	2	2

ACTION 2 Gérer les réserves fauniques selon les principes de gestion intégrée des ressources

Indicateur	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015
Adoption par la Société d'une stratégie de gestion intégrée des ressources	D'ici la fin 2013-2014	Reporté en 2014-2015	Reporté en 2015-2016

Objectif de la stratégie : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel

Axe d'intervention : Intégrité écologique des parcs nationaux

ACTION 1 Mettre en œuvre la stratégie de conservation du réseau des parcs nationaux

Indicateur	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015
Nombre de parcs nationaux ayant débuté la mise en œuvre du nouveau plan de conservation	22	23	23

ACTION 2 Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux

Indicateur	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015
Nombre de parcs nationaux ayant mis en place une structure de concertation dédiée à la zone périphérique	15	0	Forum de réflexion réalisé

Objectif de la stratégie: Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel

Axe d'intervention: Connaissance du territoire

ACTION Augmenter la connaissance du territoire, notamment, sous ses aspects naturel et culturel afin d'en améliorer la gestion

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015
Nombre de nouveaux partenariats de recherche	12	4	9
Nombre de réserves fauniques ayant un plan d'amélioration de leurs pêcheries	15	12	12

Objectif de la stratégie: Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif

Axe d'intervention: Retombées économiques en région

ACTION 1 Stimuler la création de richesse collective

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015
Nombre de nouveaux partenariats d'affaires	15	3	6

ACTION 2 Affirmer le rôle clé de la Société dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015
Valeur des retombées économiques du Plan stratégique 2012-2017	70 % des retombées économiques visées	20 %	40 %

Objectif de la stratégie: Accentuer la régionalisation des opérations et de la prise de décision

Axe d'intervention: Régionalisation des responsabilités

ACTION Accroître les responsabilités confiées aux comités de gestion des établissements

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015
Élaboration de plans d'affaires par les établissements	Un plan d'affaires par établissement	En élaboration	22 établissements ont un plan d'affaires

Objectif de la stratégie: Assurer la collaboration entre les collectivités et le gouvernement

Axe d'intervention: Régionalisation des responsabilités

ACTION Entretenir des liens plus soutenus avec les intervenants régionaux

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015
Nombre de rencontres systématiques des structures consultatives de la Société	2 rencontres annuelles par établissement	Au moins 2 rencontres annuelles par établissement	Au moins 2 rencontres annuelles par établissement

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

MANDAT

La Société des établissements de plein air du Québec (la « Société » ou la « Sépaq ») a pour mandat d'administrer et de développer les territoires naturels et les équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive.

MSSION

La Sépaq a pour mission de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

VISION

La Sépaq est reconnue pour faire vivre des expériences distinctives et mémorables à ses clientèles, en matière de tourisme de nature. Elle s'appuie sur un savoir-faire en gestion et en développement du patrimoine naturel et culturel et sur l'engagement d'une équipe d'employés passionnés.

VALEURS

CRÉATIVITÉ ➤ Nous mettons en œuvre des approches novatrices et originales dans la gestion et le développement des activités et des services afin de réaliser pleinement notre mission.

PLAISIR ➤ Nous faisons vivre à nos clients des expériences de qualité, enrichissantes et divertissantes, et nous évoluons dans un milieu de travail motivant et valorisant.

PERFORMANCE ➤ Nous créons un environnement favorisant l'excellence dans un esprit d'optimisation des ressources et de collaboration entre les équipes de travail.

RESPECT ➤ Nous traitons avec égard nos clients, nos partenaires et nos collègues. À cet effet, nous sommes à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes et nous les considérons dans la prise de décision. Nous sommes aussi reconnaissants de leur contribution.

CONCERTATION ➤ Nous favorisons la participation et l'implication de tous les intervenants afin que nos actions soient contributives aux collectivités.

INTÉGRITÉ ➤ Nous agissons de manière intègre et de façon à honorer nos engagements envers nos clients, nos partenaires, les collectivités et nos collègues, afin de mériter et de préserver leur confiance.

DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

DÉFINITIONS

1. Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'appliquent :

Code : Désigne le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des établissements de plein air du Québec.

Conflit d'intérêts : On entend par situation de Conflit d'intérêts, toute situation où les intérêts personnels de l'administrateur ou ceux de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'un partenaire d'affaires ou d'une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions, pourraient entrer en conflit réel ou apparent avec les intérêts de la Société. Un Conflit d'intérêts ne concerne pas exclusivement des opérations financières ou des avantages économiques. Il peut aussi prendre diverses formes : influencer une décision ou accorder un traitement de faveur à des personnes physiques ou morales. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant. Toute situation susceptible d'entacher la loyauté, l'Intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

Conseil : Désigne le conseil d'administration de la Société.

Comité : Désigne le comité de gouvernance et d'éthique prévu par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02).

Information confidentielle : Toute information ayant trait à la Société ou toute information de nature stratégique, financière, commerciale, syndicale qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet auquel la Société participe ou d'entraîner une perte à la Société.

Intégrité : État d'une personne qui honore ses engagements, en y donnant suite en temps opportun ou en dénonçant qu'elle ne pourra le faire à compter du moment où elle en est consciente, aux personnes ayant des attentes quant auxdits engagements, tout en prenant soin d'atténuer ou de réparer tous les inconvénients subis par ces personnes et découlant de son incapacité à y donner suite.

Loi : Désigne la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (chapitre S-13.01).

Persone liée : Le ou la conjoint(e) de l'administrateur, un enfant de l'administrateur ou de sa ou de son conjoint(e), un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ou une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions ou une fiducie ou succession dans laquelle l'administrateur a un droit appréciable ou dans laquelle il exerce des fonctions de direction ou un rôle décisionnel.

Société : Désigne la Société des établissements de plein air du Québec.

INTERPRÉTATION

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

PORTÉE DU CODE

OBJETS

3. (1) Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'Intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

3. (2) Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société auxquels les administrateurs doivent se soumettre. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

CHAMP D'APPLICATION

4. Le présent Code s'applique aux administrateurs de la Société.

ENTRÉE EN VIGUEUR

5. Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil, soit le 20 mars 2009 (révisé le 13 janvier 2012 et le 14 juin 2013). Il n'a aucun effet rétroactif.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

RÉALISATION DE LA MISSION

6. (1) Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens. Dans ce contexte, l'administrateur doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son Intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficace, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

6. (2) La contribution de l'administrateur doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. L'administrateur doit entretenir, à l'égard de toute personne et de la Société, des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

RESPECT DES RÈGLES

7. (1) L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (chapitre M-30, r.O.1) et le présent Code. Ce dernier reflète et, le cas échéant, complète les dispositions prévues par la Loi et le règlement.

7. (2) L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

7. (3) Le présent Code ne reprend pas tous les sujets traités dans la Loi, le règlement ou d'autres lois ou dispositions applicables à l'un ou l'autre des administrateurs, dont la rémunération et les activités politiques.

PROFESSIONNALISME

8. (1) Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixés par la Société. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

8. (2) La Société doit collaborer avec l'administrateur pour le supporter dans l'exercice de ses fonctions.

8. (3) L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs et les partenaires de la Société, le public ainsi qu'avec l'actionnaire de la Société.

8. (4) En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le président du Conseil.

ADHÉSION

9. Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'administrateur. Il doit confirmer son adhésion au Code dans les 30 jours suivant le début de son mandat ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

NEUTRALITÉ POLITIQUE, RÉSERVE ET ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

RESPECT DE LA SOCIÉTÉ

10. (1) En tout temps, l'administrateur doit s'abstenir de tenir des propos de nature à discréditer ou à ternir l'image ou la réputation de la Société.

10. (2) L'administrateur doit éviter de participer directement ou indirectement à des activités qui portent préjudice aux intérêts, à l'image ou à la réputation de la Société.

NEUTRALITÉ POLITIQUE

11. (1) L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

11. (2) Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle touchant des activités politiques.

MANIFESTATION PUBLIQUE

12. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

OFFRE D'EMPLOI

13. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

AFFAIRES PERSONNELLES

14. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

TRAITEMENT DE L'INFORMATION

CONFIDENTIALITÉ

15. (1) L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. De plus, il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

15. (2) L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions

PROTECTION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE

16. L'administrateur se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle:

- il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;
- s'il utilise un système de courrier électronique ou toute autre forme de messagerie électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas transmettre à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société;
- il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment :
- de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
- de prendre des mesures appropriées pour assurer la protection des documents porteurs d'Informations confidentielles quel que soit le support;
- d'éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;
- d'identifier sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- de se défaire par des moyens appropriés (déchetage, archivage, destruction informatique, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'administrateur.

CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES

17. La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

OBLIGATIONS APRÈS LA CESSATION DES FONCTIONS

18. (1) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

18. (2) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

18. (3) Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

18. (4) L'administrateur en poste ne peut traiter, dans les circonstances qui sont prévues au troisième alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

SITUATION CONFLICTUELLE ET DÉNONCIATION

19. (1) L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans une situation susceptible d'influer sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.

19. (2) L'administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

19. (3) Un administrateur ne doit offrir aucun service-conseil ou autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une personne morale ou d'une autre entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts importants.

19. (4) Chaque administrateur doit, lors de son entrée en fonction et annuellement par la suite, communiquer au président du Conseil la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales ou autres entités de même que la liste de tels intérêts que détient son conjoint avec un relevé de toutes opérations ayant modifié ces listes dans le cours de l'année.

19. (5) L'administrateur en situation de Conflit d'intérêts doit en aviser par écrit le président du Conseil et le secrétaire et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne morale ou autre entité dans laquelle il a ces intérêts. Il doit en outre dénoncer verbalement cette situation à toute séance qui aborde un sujet touchant ces intérêts, afin que cette dénonciation et son retrait de la séance soient dûment consignés au mémoire de délibérations.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

20. En ce qui concerne les Conflits d'intérêts, l'administrateur doit se conformer à l'article 9 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02).

BIENS DE LA SOCIÉTÉ

21. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

AVANTAGES ET CADEAUX

22. (1) L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

22. (2) Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

23. (1) L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

23. (2) L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

MISE EN ŒUVRE

ADOPTION ET RÉVISION

24. Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.

RÉVISION DU CODE

25. Le Comité doit :

- réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation;
- assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code.

APPLICATION

26. (1) Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

26. (2) Le président du Conseil a pour mandat :

- de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du Conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- de traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- de faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.

26. (3) Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le président du Conseil peut, au besoin, s'adresser au Comité.

DÉNONCIATION D'UNE VIOLATION

27. (1) L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au président du Conseil ou, si c'est ce dernier qui est en cause, à l'autorité compétente mentionnée à l'article 31 du présent Code.

27. (2) Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- la description de la violation;
- la date ou la période de survenance de la violation;
- une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

27. (3) Le président du Conseil préserve, dans la mesure du possible, l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

27. (4) Lorsque le président du Conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le Conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.

DÉCLARATIONS

TYPES DE DÉCLARATIONS

28. (1) ADHÉSION : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs » reproduit à l'annexe A du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours suivant sa nomination ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

28. (2) INTÉRÊTS : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'intérêts » reproduit à l'annexe B du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de sa nomination et dans les 90 jours suivant le 31 mars de chaque année durant laquelle il demeure en fonction.

28. (3) MODIFICATIONS D'INTÉRÊTS : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration de modifications d'intérêts » reproduit à l'annexe C du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif au contenu de l'annexe B.

28. (4) NON-PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS : L'administrateur fournit, s'il y a lieu, au président du Conseil, le formulaire « Déclaration de non-participation aux discussions » reproduit à l'annexe D du présent Code, dûment rempli et signé.

DOSSIERS

28. (5) Le président du Conseil remet les documents reçus en application du présent article au secrétaire de la Société qui les conserve dans les dossiers de la Société.

PROCÉDURE DE DÉLIBÉRATION

29. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne de l'administrateur ou s'il s'agit d'une personne morale ou autre entité déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D, le secrétaire applique la procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe E du présent Code.

ARCHIVES

30. (1) Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

30. (2) Il doit en outre prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en vertu du présent Code.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

AUTORITÉ COMPÉTENTE

31. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le président du Conseil ou un administrateur nommé par le gouvernement est en cause.

SANCTIONS ET PROCÉDURES

32. (1) L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

32. (2) L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

32. (3) Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose une sanction.

32. (4) En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé par le gouvernement, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération, le cas échéant, l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.

32. (5) La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

32. (6) Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

Les annexes au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs sont disponibles sur le site Web de la Société à sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Accès à l'information*.

COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS

SECTEUR FAUNIQUE

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directrice : Colette Robertson
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : 418 256-3806
Télécopieur : 418 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserve faunique Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directrice p. i. : Catherine Jobin
1584, route 167 Nord, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone : 418 748-7748
Télécopieur : 418 907-7295
Courriel : assinica@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : Berchmans Drouin
116, rue Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : 418 797-5214
Télécopieur : 418 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : Sylvain Boucher
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : 418 528-6868
Télécopieur : 418 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

SECTEUR TOURISTIQUE

Aquarium du Québec

Directeur : Christophe Zamuner
1675, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 4S3
Téléphone : 418 659-5266
Télécopieur : 418 646-9238
Courriel : aquarium@sepaq.com

Auberge de montagne des Chic-Chocs

Directeur : Guy Laroche
10, rue Notre-Dame Est, case postale 120
Cap-Chat (Québec) G0J 1G0
Téléphone : 418 907-9024
Télécopieur : 418 786-2515
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

Auberge et Golf Fort-Prével

Directeur : Simon Marinier
2053, boulevard Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : 418 368-2281
Télécopieur : 418 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Abitibi-Témiscamingue

Directrice : Johanne Vienneau
50, boulevard Lamaque, case postale 1330
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8
Téléphone : 819 354-4392
Télécopieur : 819 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Outaouais

Directeur : Frédéric Lussier
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone : 819 438-2017
Télécopieur : 819 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : Éric Harnois
830, rue Sainte-Anne, case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : 819 265-2098
Télécopieur : 819 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserve faunique de Matane

Directeur : Dan Gagnon
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : 418 562-3700
Télécopieur : 418 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice : Christine Lefebvre
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2011
Télécopieur : 819 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : Dany Bacon
24, boulevard des Îles, bureau 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9
Téléphone : 418 766-2524
Télécopieur : 418 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directeur : Yves Briand
262, route du Parc
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : 418 396-2232
Télécopieur : 418 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur : Marc-André Tremblay
229, rue du Lac Vert, case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : 418 323-2028
Télécopieur : 418 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : Jean-Luc Lussier
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : 819 428-5015
Télécopieur : 819 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Gîte du Mont-Albert

Directeur : Simon Marinier
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-2288
Télécopieur : 418 763-7803
Courriel : gitmtalb@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur : Michel Fournier
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone : 418 735-2226
Télécopieur : 418 735-2250
Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur : Roger Lemieux
2002, chemin du Lac Macaza
La Macaza (Québec) J0T 1R0
Téléphone : 819 275-1140
Télécopieur : 819 275-3887
Courriel : rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : Francis Desjardins
3773, route 155
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0
Téléphone : 819 646-5680
Télécopieur : 819 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com

Sépaq Anticosti

Directeur : Gilles Dumaresq
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-2889
Courriel : anticosti@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directrice : Nancy Bolduc
2490, avenue Royale
Québec (Québec) G1C 1S1
Téléphone : 418 663-3330
Télécopieur : 418 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

Station touristique Duchesnay

Directeur : David Deslauriers
140, montée de l'Auberge
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G3N 2Y6
Téléphone : 418 875-2122
Télécopieur : 418 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS NATIONAUX

Parc national d'Aigüebelle

Directrice : France Simard
12373, route d'Aigüebelle
Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : 819 637-2480
Télécopieur : 819 637-7106
Courriel : parc.aigüebelle@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : Gilles Dumaresq
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national du Bic

Directrice : Myriam Lavallée
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : 418 736-5035
Télécopieur : 418 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc national du Fjord-du-Saguenay

Directeur : Jérôme Gouron
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-1509
Télécopieur : 418 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur : Éric Lessard
599, chemin des Roy
Sainte-Praxède (Québec) G0M 1H1
Téléphone : 418 486-2300
Télécopieur : 418 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur : Pascal Lévesque
1981, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-7494
Télécopieur : 418 763-9492
Courriel : parc.gaspesie@sepaq.com

Parc national des Grands-Jardins

Directeur : André Rouleau
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

Parc national des Hautes-Gorges- de-la-Rivière-Malbaie

Directeur : André Rouleau
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national de l'Île-Bonaventure-et- du-Rocher-Percé

Directeur : Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : parc.ibrperce@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : Daniel Groleau
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 928-5089
Télécopieur : 450 670-2747
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directeur : Mathieu-H. Brunet
103, chemin du Parc-National
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 2T5
Téléphone : 418 848-3599
Télécopieur : 418 848-1372
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc national du Lac-Témiscouata

Directeur : Denis Ouellet
400, chemin de la Vieille Route, case postale 28
Saint-Michel-du-Squatec (Québec) G0L 4H0
Téléphone : 418 855-5508
Télécopieur : 418 855-5511
Courriel : parc.lac-temiscouata@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur : Rémi Plourde
231, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : 418 794-2475
Télécopieur : 418 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directeur : Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : 819 888-2941
Télécopieur : 819 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directrice : Brigitte Marchand
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : 819 843-4545
Télécopieur : 819 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : Daniel Groleau
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 610
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 653-7544
Télécopieur : 450 653-0509
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directrice : Sylvie-Anne Marchand
4456, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2336
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur : François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : 418 674-1200
Télécopieur : 418 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directeur : Richard Rozon
2020, chemin Oka
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : 450 479-1338
Télécopieur : 450 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directrice : Isabelle Croteau
1001, chemin des Presqu'îles, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : 819 427-5350
Télécopieur : 819 427-5905
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : François Guillot
835, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone : 418 347-5371
Télécopieur : 418 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Codirecteur : Jérôme Gouron
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-2767
Télécopieur : 418 272-3438
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directrice : Nathaël Bergeron
1780, boul. David-Bouchard
Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0
Téléphone : 450 776-7182
Télécopieur : 450 776-9326
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

En développement :

Parc national d'Opémican

Directeur : Dany Gareau
7B, des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1H9
Téléphone : 819 629-3201
Télécopieur : 819 629-3203

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

SIÈGE SOCIAL

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2

Téléphone : 418 686-4875
Télécopieur : 418 686-6160

CENTRE DE CONTACT CLIENT

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2

Canada et États-Unis : 1 800 665-6527
Autres pays : 418 890-6527
Télécopieur : 418 528-6025
Site Web : sepaq.com
Courriel : inforeservation@sepaq.com

1 800 665-6527 | sepaq.com

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la Société des établissements de plein air du Québec a limité l'impression du présent rapport annuel. Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Web de la Société à sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Documentation corporative*.

Politique sur l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, la Société a adopté une politique sur l'octroi de contrats. Cette politique est publique et est disponible sur le site Web de la Société à sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Appels d'offres*.

Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Société adhère au programme ÉcoGESte d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Page couverture : parc national du Mont-Tremblant

Mentions de source : Stéphane Audet, Martin Beaudet, Danie Béliveau, Dominic Boudreault, René Bourque, Marika Bussière, Corantin Chaillon, Mathieu Charland, Steve Deschênes, Mathieu Dupuis, Mathieu Girard, Hugo Lacroix, Lina Pouliot, Pub Photo, Jonathan Robert, Charles-David Robitaille, Luc Rousseau



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.

sepaq.com

